



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

RAPPORT D'EXECUTION AU 31 DECEMBRE DU BUDGET DE L'ETAT, GESTION 2024

Loi n° 2023-01 du 20 décembre 2023 portant loi de finances pour la gestion 2024

Février 2025

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by a dot.

SOMMAIRE

DEVELOPPEMENT DES SIGLES.....	3
LISTE DES TABLEAUX.....	4
LISTE DES GRAPHIQUES.....	5
RESUME EXECUTIF.....	6
INTRODUCTION.....	10
I- SITUATION ECONOMIQUE A FIN DECEMBRE 2024.....	11
A- Environnement économique international et régional.....	11
B- Matières premières et change.....	13
C- Environnement Économique National.....	14
II- EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT AU 31 DECEMBRE 2024.....	17
A- Recettes budgétaires.....	17
A-1- Recettes du budget général.....	18
A-2- Recettes du Fonds national des Retraites du Bénin (FNRB).....	27
A-3- Comptes d'Affectation Spéciale (CAS).....	27
B- Dépenses budgétaires au 31 décembre 2024.....	28
B-1- Budget Général.....	30
B-2- Budget annexe du FNRB.....	34
B-3- Comptes d'Affectation Spéciale (CAS).....	35
C- Soldes budgétaires au 31 décembre 2024.....	36
III- SITUATION D'EXECUTION DES OPERATIONS DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2024.....	36
A- Mobilisation des ressources.....	36
B- Exécution des charges de trésorerie.....	37
IV- EXECUTION FINANCIERE SELON LES POLITIQUES PUBLIQUES AU 31 DECEMBRE 2024.....	38
A- Performance financière des programmes budgétaires.....	38
B- Exécution des dépenses des politiques transversales.....	39
B-1- Exécution des dépenses sociales prioritaires.....	39
B-2- Exécution des dépenses à sensibilité directe sur le genre.....	40
B-3- Exécution des dépenses relatives au changement climatique.....	40
B-4- Exécution des dépenses relatives à l'entretien et à la maintenance des investissements publics.....	41
CONCLUSION.....	42

DEVELOPPEMENT DES SIGLES

ANDF	: Agence nationale du Domaine et du Foncier
CAGD	: Caisse autonome de Gestion de la Dette
CGI	: Code général des Impôts
DGB	: Direction générale du Budget
DGD	: Direction générale des Douanes
DGI	: Direction générale des Impôts
DPC	: Direction de la Prévision et de la Conjoncture
DGTCP	: Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique
FMI	: Fonds Monétaire International
FNRB	: Fonds national des Retraites du Bénin
OPEP	: Organisation des pays exportateurs de pétrole
PAC	: Port Autonome de Cotonou
PEM	: Perspectives Economiques Mondiales
PIB	: Produit Intérieur Brut
RAPEX	: Rapport d'Exécution
SIGFP	: Système d'Informations de Gestion des Finances Publiques
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Inflation et croissance économique en 2023, 2024 et 2025 sur le plan international	12
Tableau 2 : Evolution de la campagne agricole de 2024/2025	15
Tableau 3 : Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) à fin septembre 2024	15
Tableau 4 : Indice global du Chiffre d'Affaires (ICA) à fin décembre 2024	16
Tableau 5 : Etat des recettes du budget général au 31 décembre 2023 et 2024.....	19
Tableau 6 : Etat des recettes des régies au 31 décembre 2023 et 2024	20
Tableau 7 : Point du recouvrement des recettes de la DGD au 31 décembre 2024.....	21
Tableau 8 : Point du recouvrement des recettes de la DGI au 31 décembre 2023 et 2024	23
Tableau 9 : Point du recouvrement des recettes de la DGTCP au 31 décembre 2023 et 2024	24
Tableau 10 : Point du recouvrement des recettes de l'ANDF au 30 septembre 2023 et 2024	26
Tableau 11 : Etat de mobilisation des autres recettes budgétaires au 31 décembre 2023 et 2024.....	26
Tableau 12 : Etat de réalisation des recettes du FNRB au 31 décembre 2024	27
Tableau 13 : Point des recettes affectées aux Comptes d'Affectation Spéciale au 31 décembre 2023 et 2024	28
Tableau 14 : Point du niveau d'exécution des dépenses budgétaires base ordonnancement à fin décembre 2024	29
Tableau 15 : Evolution des dépenses ordinaires à fin décembre 2023 et 2024	32
Tableau 16 : Exécution des dépenses en capital à fin décembre 2023 et 2024	33
Tableau 17 : Engagements des dépenses du FNRB au 31 décembre 2023 et 2024	34
Tableau 18 : Exécution des dépenses des comptes d'affectation spéciale au 31 décembre 2024	35
Tableau 19 : Présentation des soldes budgétaires d'exécution au 31 décembre 2024.....	36
Tableau 20 : Niveau de mobilisation des ressources de trésorerie par nature au 31 décembre 2024.....	37
Tableau 21 : Niveau d'exécution des charges de trésorerie par nature à fin décembre 2024.....	38

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n°1 : Evolution nominale des recettes budgétaires à fin décembre sur la période de 2020 à 2024 en millions de FCFA	17
Graphique n°2 : Evolution du taux d'accroissement des recettes budgétaires à fin décembre sur la période de 2020 à 2024.....	18
Graphique n° 3 : Evolution des réalisations brutes des recettes du budget général à fin décembre 2023 et 2024	19
Graphique n° 4 : Evolution des recettes des régies à fin décembre sur la période de 2020 à 2024.....	20
Graphique n°5 : Evolution nominale des dépenses budgétaires (base ordonnancement) à fin décembre sur la période 2020 à 2024 en millions de FCFA	30
Graphique n°6 : Evolution des dépenses en capital de 2020 à 2024 (en millions de FCFA).....	34
Graphique n°7 : Evolution des dépenses budgétaires à fin décembre 2023 et 2024 (en millions de FCFA)	36

RESUME EXECUTIF

L'exécution du budget de l'Etat pour la gestion 2024 en ligne avec les objectifs prévisionnels, consolide les efforts d'une meilleure répartition des gains économique et financier enregistrés pour plus d'équité et de justice sociale.

1. Elaboré, tous les trois mois, en application des dispositions de l'article 93 de la loi organique n°2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances, le rapport sur l'exécution du budget de l'Etat et l'application des règles de gestion, poursuit un double objectifs : (i) l'exposé périodique du cadre général d'exécution de la loi de finances à travers la présentation de l'état de l'économie nationale et l'analyse des données budgétaire, financière et de gestion du budget de l'Etat ainsi que celle de la performance des politiques publiques et (ii) le renforcement des moyens de contrôles parlementaire et citoyen de l'action publique par la mise à disposition en temps opportun et utile de l'information budgétaire et financière. L'exécution budgétaire au 31 décembre 2024 dont le présent rapport fait le bilan, ressort les performances économique et budgétaire enregistrées à travers les principaux repères d'analyse ci-après :

- (a) la dynamique de l'économie nationale à travers l'analyse de l'évolution des indicateurs de haute fréquence ;
- (b) les données d'exécution relatives : (i) au budget de l'Etat ; (ii) à la gestion de la trésorerie et (iii) leur résultante (le solde d'exécution budgétaire global) ;
- (c) la performance budgétaire des programmes au cours de la période sous revue ; et
- (d) l'état de mise en œuvre des politiques transversales du budget de l'Etat.

2. Tout au long de l'année 2024, **l'activité économique mondiale** a fait preuve de résilience.

La croissance économique est principalement portée par les mesures d'assouplissement des politiques monétaires avec des baisses supplémentaires des taux directeurs par les banques centrales à mesure que l'inflation diminue et que les tensions sur les marchés du travail s'atténuent. Au **niveau national**, l'économie est restée dynamique, soutenue par la construction, l'agro-industrie, le textile et le commerce, l'activité de la zone industrielle de Glo Djigbé (GDIZ), les projets d'infrastructures et l'investissement privé.

3. En matière de politique budgétaire, les données d'exécution de la loi de finances à fin décembre 2024, ressortent une bonne corrélation entre la trajectoire de l'économie et les gains supplémentaires enregistrés en termes de recettes budgétaires (progression continue et soutenue). Les dépenses effectuées quant à elles, affichent une parfaite cohérence avec les choix du programme d'actions du Gouvernement en fléchissant davantage les poches d'inégalités pour plus d'équité et de justice sociale. En effet, l'indicateur principal de mesure de la sensibilité du budget de l'Etat au social, que sont les dépenses sociales prioritaires (DSP), affiche un taux d'exécution de 101,5% par rapport à l'objectif de l'année. Il comprend un paquet de mesures sociales relevant de l'assurance sociale¹, l'assistance

¹ Il s'agit d'une forme d'assurance entre individus, imposée par l'Etat, pour les protéger par mutualisation des risques contre des coûts financiers liés à la maladie, la vieillesse, etc. c'est le cas de « L'assurance maladie », qui constitue le volet principal du projet ARCH qui est rendu

sociale², la santé, l'éducation ou les appuis financiers destinés à relever économiquement les ménages pauvres, les allègements fiscaux sur les produits de première nécessité, les biens collectifs réalisés pour le bien-être des populations, etc.

Globalement au 31 décembre 2024, les recettes brutes budgétaires et les ressources de financement affichent un montant de **3 219 332,1 millions de FCFA** sur une prévision annuelle de 3 199 274 millions de FCFA correspondant à un taux de réalisation de **100,6%**.

4. L'exécution des dépenses du budget de l'Etat et des charges de trésorerie atteint à la même date, un montant de **3 208 293,5 millions de FCFA en engagement**, soit un taux d'exécution de **100,3%**. **En ordonnancement, elles s'établissent à 3 164 876,2 millions de FCFA**, représentant **98,9%** des prévisions annuelles.

5. Du point de vue de la performance financière, les programmes budgétaires ont progressé en termes de volume de crédits consommés par rapport à l'année dernière. Les dépenses exécutées affichent un montant de **1 822 674,7 millions de francs CFA**, représentant **95,4%** des prévisions annuelles de montant **1 909 674,9 millions de FCFA**, en augmentation de **7 365,3 millions de FCFA** par rapport à 2023. **Les dotations budgétaires**, quant à elles, s'établissent à fin décembre 2024 à **684 511,1 millions de FCFA** représentant **106,6%** des prévisions annuelles de montant **642 025,1 millions de FCFA**.

6. **Les dépenses relatives aux politiques transversales** comprenant les dépenses sociales prioritaires, les dépenses à sensibilité directe sur le genre, les dépenses destinées à atténuer les effets néfastes du changement climatique et les dépenses relatives à l'entretien et à la maintenance des infrastructures (routières, sanitaires, bâtiments administratifs, pistes rurales et adductions d'eau villageoises) intégrées aux programmes budgétaires, cumulent en termes nominale, respectivement **188 137,0 millions de FCFA** soit **101,5%** de l'objectif annuel ; **197 869,6 millions de FCFA** représentant **88,7%** des prévisions annuelles, **509 314,2 millions de francs CFA**, soit **92,4%** des prévisions annuelles et **71 808,2 millions de FCFA** soit **127,4%** des prévisions annuelles.

7. L'exécution à fin décembre de la loi de finances, gestion 2024 par grands compartiments se présente comme suit :

A- Le budget de l'Etat

a- Recettes budgétaires

Les recettes budgétaires à fin décembre 2024 s'établissent à **2 117 541,9 millions de FCFA**, soit **102%** des prévisions annuelles de montant **2 076 000 millions de FCFA**. Elles sont en hausse de **147 953 millions de FCFA** correspondant à un taux de progression de **7,5%** par

obligatoire par décision du Conseil des ministres prise en sa séance du mercredi 21 juin 2023 après des années de tests pilotes et de généralisation à plusieurs communes et bénéficiaires.

² Il s'agit d'un appui ou un accompagnement d'ordre financier, matériel ou psychologique de l'Etat aux personnes en situation vulnérable par l'intermédiaire notamment des centres de protection sociale et du dispositif de prévention et de riposte aux catastrophes.

rapport aux réalisations de fin décembre 2023. La performance enregistrée résulte de la combinaison des gains obtenus de diverses réformes qui se traduisent en autres par, l'élargissement de l'assiette fiscale (notamment par l'extension de la taxation au commerce électronique), la simplification et la digitalisation des procédures aux contribuables, l'interopérabilité de certaines bases de données, le relèvement du niveau de management dans les administrations financières, l'introduction de la facture normalisée, etc. Spécifiquement, les recettes provenant des régies ont enregistré un accroissement de 9,9% par rapport à la même période en 2023. Cette amélioration continue des recettes des régies constitue un indicateur essentiel de performance budgétaire et une garantie pour la politique de maîtrise de l'endettement, crédibilisant la dynamique de consolidation budgétaire.

b- Dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires exécutées à fin décembre 2024, relevant donc du périmètre du budget général (ministères et institutions de l'Etat), du Fonds national des Retraites du Bénin ainsi que des opérations des services publics sur les comptes d'affectation spéciale, ressortent en engagement à **2 550 603,2 millions de FCFA**, en hausse de 72 105,7 millions de FCFA par rapport à la même période en 2023. Elles correspondent à un taux d'engagement comptable d'environ 100% des prévisions annuelles de montant 2 551 700 millions de FCFA.

Sur la base des services fait constatés (liquidation) et des titres ordonnancés, elles atteignent respectivement **2 514 216,3 millions de FCFA** et **2 507 185,8 millions de FCFA**, correspondant à 98,6% des crédits budgétaires engagés (2 550 603,2 millions de FCFA) et 98,3% des prévisions annuelles.

De façon spécifique, l'exécution des dépenses ordinaires sur la base des titres ordonnancés progresse et s'établit à **1 453 128,3 millions de FCFA** contre 1 337 024,1 millions de FCFA à la même date en 2023. La hausse enregistrée est principalement portée par les dépenses de transfert aux ménages et les charges financières de la dette publique conformément aux calendriers de paiement.

Les dépenses en capital quant à elles, ont atteint un taux d'exécution, base ordonnancement de **99,7%** des prévisions annuelles, soit **960 107,2 millions de francs CFA** avec une concentration des dépenses dans les domaines du cadre de vie et de l'assainissement (*achèvement et mise en service des marchés modernes, poursuite des travaux d'assainissement pluvial à Cotonou et dans certaines villes secondaires, poursuite des travaux de construction des logements sociaux, l'accélération des chantiers de construction des infrastructures administratives au niveau central et départemental, les travaux d'asphaltage phase B, etc.*), des infrastructures et transports, de la culture et du tourisme (*arènes culturelles, les musées, les travaux de reconstruction de villes et sites touristiques, etc.*), de l'énergie, de l'accès à l'eau, de la santé, du numérique, et de la protection sociale.

c- Solde d'exécution budgétaire

Le solde global des opérations budgétaires à fin décembre 2024 ressort déficitaire à **389 643,9 millions de FCFA**, base ordonnancement, contre un solde déficitaire de 470 446,9 millions de FCFA à la même période en 2023. Ce niveau de déficit en baisse par rapport à la même période en 2023, cadre bien avec la politique de consolidation budgétaire entamée après les crises successives, avec à la clé le retour à la norme communautaire à partir de la gestion 2025.

B- Les opérations de trésorerie

Elles comprennent les ressources de financement et les charges de trésorerie qui concourent à la réalisation de l'équilibre financier.

A fin décembre 2024, les ressources de financement mobilisées atteignent un montant de **1 101 790,2 millions de FCFA**, correspondant à 98,1% des prévisions annuelles. Les performances enregistrées en matière de mobilisation de ressources intérieures se traduisent par un besoin de financement moins contraignant. Elles permettent ainsi au gouvernement de recourir au marché financier aux conditions favorables pour l'économie.

Les charges de trésorerie, quant à elles, sont exécutées à hauteur de **657 690,4 millions de FCFA**, sur une prévision annuelle de 647 574 millions de FCFA, correspondant à un taux d'exécution de 101,6%.

INTRODUCTION

Le rapport d'exécution de la loi de finances constitue l'un des principaux documents de reddition de comptes produit par le Gouvernement. D'une périodicité de trois mois, son élaboration tire son fondement de la loi organique n° 2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances, principalement en son article 93. Ainsi, selon les principes de bonne gouvernance, il est établi pour rendre compte à la Représentation nationale et au public, de l'utilisation des ressources mises à la disposition de l'administration centrale et de l'application des règles de gestion édictées pour le compte de l'année. Sa rédaction et sa publication participent donc au renforcement de l'information budgétaire et financière des citoyens en général et des parlementaires en particulier.

Le présent rapport qui contient des informations économiques et financières, rend compte de la gestion des finances publiques au 31 décembre 2024. Il expose et analyse l'exécution budgétaire dans tous ses compartiments en ressortant prioritairement les éléments de contexte ainsi que les principales données comptables obtenus afin de proposer au besoin, ou de faire susciter du parlement ou du public, des repères de réajustement de la politique budgétaire voire des politiques publiques.

Globalement, le bilan de l'année 2024 affiche un tableau satisfaisant de performance de l'économie et des finances publiques. L'activité économique s'est raffermie engendrant ainsi des gains supplémentaires sur la collecte domestique. Les recettes budgétaires brutes (comprenant les recettes fiscales, non fiscales ainsi que les appuis budgétaires généraux) en valeur nominale progressent par rapport à la même période de 2023 et les dépenses se sont davantage consolidées autour des activités à impact social et porteuses de croissance économique.

Le rapport d'exécution de la loi de finances, gestion 2024 au 31 décembre est structuré autour des points ci-après :

- la présentation de la conjoncture économique à fin décembre ;
- les résultats de l'exécution budgétaire et des opérations de trésorerie ;
- l'analyse du solde budgétaire ;
- l'analyse de la performance financière des programmes budgétaires et des politiques transversales.

Il est joint en annexe, notamment, les actes administratifs pris en gestion, pour préciser certaines modalités ou pour mieux orienter la gestion budgétaire, le point des modifications des crédits intervenues au cours de la période sous revue ainsi que les différentes données contenues dans le rapport présentées suivant les quatre classifications obligatoires définies par la nomenclature budgétaire de l'Etat.

I- SITUATION ECONOMIQUE A FIN DECEMBRE 2024

A- Environnement économique international et régional

Au quatrième trimestre 2024, l'économie mondiale continue de faire preuve de résilience. La désinflation favoriserait les dépenses des ménages et permettrait l'assouplissement de la politique monétaire dans la plupart des grandes économies. Cependant, la vigueur de l'activité et le redressement des revenus seraient toujours inégaux par pays. Les dernières estimations de janvier 2025 du FMI tablent toujours sur une croissance économique de 3,2% en 2024 comme prévue dans les perspectives économiques mondiales (PEM) d'octobre 2024. A court terme, l'activité économique mondiale devrait bénéficier des effets de l'assouplissement des politiques monétaires, avec des baisses supplémentaires des taux directeurs par les banques centrales à mesure que l'inflation diminue et que les tensions sur les marchés du travail s'atténuent. Ainsi, la croissance mondiale devrait s'établir à 3,3% en 2025 comme en 2026.

Aux États-Unis, la croissance devrait ralentir mais reste solide en 2024 (+2,8%) en lien avec la progression continue de l'emploi et les gains de productivité qui se traduiraient par une poursuite de la croissance des salaires réels, qui soutiendraient le pouvoir d'achat des ménages et leurs dépenses de consommation. L'investissement serait encore en partie, pénalisé au quatrième trimestre 2024 par une baisse des mises en chantier. En 2025, les effets de report de 2024, ainsi que la vigueur, entre autres, du marché du travail et l'accélération des investissements devraient porter la croissance. Selon le FMI, la croissance économique du pays devrait s'afficher à 2,7% en 2025, soit une progression de 0,5 point de pourcentage par rapport aux PEM d'octobre 2024. Par la suite, la croissance devrait se modérer jusqu'à atteindre son niveau potentiel en 2026 (2,1%).

Dans la Zone Euro, la croissance en 2024 reste vigoureuse en Espagne et aux Pays-Bas, mais moins soutenue dans d'autres pays de la zone, notamment en Allemagne et en Italie. Les investissements ressortent peu dynamiques, tandis que les consommateurs, bénéficiant d'importants gains de pouvoir d'achat à la faveur de la désinflation, continuent de renforcer leur épargne au détriment de la consommation. La dynamique des exportations ressortirait plus tempérée face à une concurrence chinoise dure. Selon les estimations de janvier 2025 du FMI, la croissance économique de la zone pourrait s'établir à 0,8% en 2024. La dispersion conjoncturelle des quatre principales économies devrait s'atténuer en 2025, avec un léger ralentissement prévu en Espagne et le redémarrage progressif de l'économie allemande. D'après le FMI (janvier 2025), la croissance devrait se redresser, mais à un rythme plus progressif que prévu en octobre 2024, car les tensions géopolitiques continuent d'affecter le moral des agents économiques. L'activité économique moins dynamique que prévue à la fin de l'année 2024, dans l'industrie manufacturière en particulier, ainsi que l'accentuation de l'incertitude entourant le paysage politique et l'action des pouvoirs publics, expliquent une révision à la baisse de 0,2 point de pourcentage à 1,0 % pour 2025.

En Chine, la croissance du PIB en 2024 s'est établie à 4,8% comme prévu dans les PEM

d'octobre 2024. Cette performance est portée par la production industrielle en lien avec le raffermissement des exportations. Elle est également soutenue par la demande des consommateurs bien que modérée. A court terme, la dynamique de la croissance économique du pays en 2025 devrait s'améliorer de 0,1 point de pourcentage par rapport aux projections d'octobre 2024. Ainsi, la croissance de la Chine s'afficherait à 4,6% en 2025. Selon le FMI (janvier 2025), cette révision s'explique par l'effet de report de 2024 et par l'ensemble des mesures budgétaires annoncées en novembre 2024, qui compensent en grande partie l'incidence négative sur l'investissement de l'accentuation de l'incertitude entourant les politiques commerciales et du coup de frein du marché immobilier.

En **Afrique subsaharienne**, la croissance de l'activité économique a été révisée à la hausse pour s'afficher à 3,8% en 2024 (soit une hausse de 0,2 point de pourcentage par rapport aux PEM d'octobre 2024), sur fond de reflux d'inflation et d'assouplissement des conditions financières. L'amélioration du rythme de progression s'explique par une meilleure performance économique dans certaines régions d'Afrique, soutenue par la reprise de la production dans des secteurs clés comme l'extraction, l'agriculture et les services. Les investissements étrangers, bien qu'encore en deçà des niveaux souhaités, ont aussi montré des signes de reprise, contribuant à cette dynamique positive. Selon le FMI (janvier 2025), la croissance économique dans la zone devrait continuer à se redresser à court terme.

Au Nigéria, la croissance du Produit Intérieur Brut du pays a été révisée à la hausse pour atteindre un taux estimé à 3,1% en 2024, soit un accroissement de 0,2 point de pourcentage par rapport aux projections d'octobre 2024. Cette amélioration se justifie par une dynamique plus forte que prévue des activités du secteur des services. Pour l'année 2025, le FMI prévoit un taux de croissance économique de 3,2% en lien avec la reprise modérée de l'économie nigériane portée par le secteur des services d'une part et, des effets positifs des réformes réalisées en 2024.

Tableau 1 : Inflation et croissance économique en 2023, 2024 et 2025 sur le plan international

	Inflation			Taux de croissance		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Monde	6,7	5,8	4,3	3,3	3,2	3,3
Pays avancés	4,6	2,6	2,0	1,7	1,7	1,9
Etats-Unis	4,1	3,0	1,9	2,9	2,8	2,7
Zone Euro	5,4	2,4	2,0	0,4	0,8	1,0
Japon	3,3	2,2	2,0	1,5	-0,2	1,1
Pays émergents et pays en développement	8,1	7,9	5,9	4,4	4,2	4,2
Chine	0,2	0,4	1,7	5,2	4,8	4,6
Afrique subsaharienne	17,6	18,1	12,3	3,6	3,8	4,2
UEMOA	3,8	3,2	2,5	5,1	6,2	6,6
Nigéria	24,7	32,5	25,0	2,9	3,1	3,2

Source : FMI, janvier 2025

B- Matières premières et change

Sur les marchés internationaux, les cours des matières premières ont globalement décliné en 2024.

Le cours de l'Indice cotlook A de Liverpool s'est établi à 86,68 cents/lb à fin décembre 2024 contre 94,05 cents/lb en 2023, soit une baisse de 7,8%. Cette diminution s'explique par plusieurs facteurs. D'après Cotton Outlook (décembre 2024), la production mondiale a considérablement augmenté dans des pays clés comme la Chine, l'Inde, l'Argentine et les États-Unis. Cette hausse de l'offre a entraîné une accumulation des stocks mondiaux, estimée à 1,534 million de tonnes supplémentaires, exerçant une forte pression à la baisse sur les prix. Parallèlement, la demande mondiale de coton est restée modérée, malgré cette offre abondante.

En 2024, le prix du riz thaïlandais a atteint en moyenne 365 953 FCFA la tonne, en hausse de 6,3% par rapport à 2023 (344 119 FCFA). Cette augmentation est portée par les craintes liées à l'épisode El Niño (passant d'un niveau modéré à fort), poussant ainsi les importateurs à sécuriser leurs approvisionnements face au risque de sécheresse (JIEC, novembre 2024). Des pays comme les Philippines et l'Indonésie ont également intensifié leurs importations pour atténuer l'impact de l'inflation et des conditions climatiques défavorables. Par ailleurs, la dépréciation du baht face au dollar a rendu le riz thaïlandais plus compétitif, favorisant ainsi les exportations.

Le prix mondial de l'huile de palme est ressorti en moyenne à 584 684 FCFA la tonne en 2024, enregistrant ainsi un accroissement de 8,8% par rapport à 2023 (537 656 FCFA). Cette hausse est induite par une demande abondante stimulée par l'augmentation des prix des huiles de soja et de tournesol (Trading Economics, janvier 2025). A cela s'ajoute la réduction de l'offre disponible pour l'exportation par l'un des principaux pays producteurs de l'huile de palme (Indonésie). En effet, l'Indonésie a maintenu et mis en œuvre sa stratégie de B35 qui consiste à intégrer 35% d'huile de palme produit par le pays dans le biodiesel, ce qui a réduit les volumes disponibles pour l'exportation (Agence Ecofin, janvier 2025).

Sur le marché mondial de l'or noir en 2024, il est noté globalement un excès d'offre, un phénomène que la Banque mondiale (octobre 2024) anticipe jusqu'en 2026. Cette situation est aussi nourrie par les reports successifs de la réduction de la production et de la suspension des exportations libyennes par l'OPEP+, face à une demande mondiale en berne, principalement en lien avec la faiblesse de la demande chinoise et de la croissance mondiale. Ainsi, le cours moyen du baril de Brent en 2024 a baissé de 3,7%, en passant de 82,95\$ en 2023 à 79,89 \$ en 2024.

En 2024, le prix moyen du soja a chuté de 22,7%, en passant de 362 652 FCFA la tonne en 2023 à 280 468 FCFA la tonne en 2024. Cet affaissement est imputable à un ralentissement de la demande mondiale, notamment en raison de la réduction des importations chinoises, principal consommateur de soja (Trading Economics, janvier 2025). Les activités

spéculatives sur les marchés à terme ont également amplifié cette tendance (FinMag, octobre 2024).

La production mondiale du blé a réalisé un record en 2024, notamment grâce à des rendements élevés en Australie et en Argentine (Invezz, décembre 2024). Cependant, la demande mondiale est restée modérée. En conséquence, le **prix moyen du blé** a chuté de 21,1% en 2024, en s'établissant à 162 884 FCFA la tonne contre 206 485 FCFA en 2023.

Sur le marché de change, les principales devises étrangères se sont globalement, dépréciées par rapport au FCFA en 2024.

Le **dollar américain** s'est légèrement déprécié de 0,1% par rapport au FCFA en 2024, avec un cours moyen de 606,13 FCFA contre 606,80 FCFA en 2023. Cette variation s'explique par les ajustements des taux directeurs de la Fed, qui les a abaissés à trois reprises, les fixant entre 4,25% et 4,5% à fin 2024 (Trading Economics, décembre 2024).

En 2024, la **monnaie nigériane** s'est fortement dépréciée, passant de 1,024 FCFA en 2023 à 0,423 FCFA en 2024. Cette chute est en lien avec les effets des politiques et réformes mises en œuvre en début d'année 2024 par le gouvernement nigérian pour résoudre les difficultés liées aux finances publiques en lien avec la pénurie de dollars qui est exacerbée par la baisse des réserves de change. La hausse généralisée des prix dans le pays en 2024 a également contribué à cette dépréciation.

Le **yuan chinois** a enregistré une baisse de 1,7% par rapport au FCFA en 2024, avec un cours moyen de 84,24 FCFA contre 85,70 FCFA en 2023. Cette baisse résulte des mesures monétaires expansionnistes de la Banque populaire de Chine, incluant une réduction des taux d'intérêt pour stimuler l'économie (Econormie, août 2024). De plus, les tensions commerciales persistantes avec les États-Unis ont accentué l'incertitude sur les marchés, exerçant une pression sur la monnaie chinoise.

C- Environnement Économique National

L'activité économique au plan national est analysée à travers les indicateurs tels que la production agricole, l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI), l'Indice du Chiffre d'Affaires (ICA) et l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC).

Les Statistiques agricoles à fin décembre 2024 pour la campagne agricole 2024/2025 n'ont pas changé par rapport à celles de septembre 2024. Selon le scénario de référence, la production vivrière devrait croître de 7,2%, soutenue par la plupart des cultures vivrières. La production des cultures industrielles affiche également des perspectives positives, avec une augmentation notable pour le coton, l'anacarde, l'huile de palme, les mangues et les oranges. Ces résultats favorables sont le fruit d'initiatives et de réformes entreprises depuis plusieurs années. Les mesures clés comprennent l'amélioration de l'encadrement des producteurs, l'approvisionnement en intrants agricoles en temps opportun et en quantités suffisantes, et la mise en œuvre des Programmes Nationaux de Développement des Filières à Hautes Valeurs Ajoutées (PNDF-HVA) pour des produits tels que l'ananas, l'anacarde et

les produits maraîchers. En conséquence, une nette amélioration des rendements a été observée, contribuant à dynamiser les performances du secteur.

Tableau 2 : Evolution de la campagne agricole de 2024/2025

Cultures	2023/2024	2024/2025	Variation (%)
Production vivrière	12 152 187	13 025 149	7,2
Céréales	2 737 481	3 085 052	12,7
Racines et tubercules	7 851 764	8 146 685	3,8
Légumineuses	845 577	1 127 107	33,3
Cultures maraîchères	717 365	666 304	-7,1
Coton	599 305	701 315	17,0
Ananas	477 428	475 742	-0,4
Anacarde	203 844	209 148	2,6

*Source : DGE, sur la base des données de la DSA/MAEP, janvier 2025 ; * Données prévisionnelles*

Dans le secteur secondaire, il est noté la bonne tenue de l'activité industrielle à fin septembre 2024, en lien avec la bonne performance des industries manufacturières et les industries de production et de distribution d'électricité, de gaz et d'eau. En effet, la production industrielle a progressé de 5,7% par rapport à la même période de l'année 2023. Cette amélioration est notamment tirée par les industries agro-alimentaires (+4,8%), les industries de matériaux minéraux (+4,1%) et les industries de production et de distribution d'électricité, de gaz (+5,4%).

Tableau 3 : Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) à fin septembre 2024

	Janvier à septembre 2023	Janvier à septembre 2024	Variation (en %)
Industries extractives	143,6	158,3	10,2
Industries agro-alimentaires	175,7	184,2	4,8
Industries de matériaux minéraux	199,2	207,4	4,1
Industries métalliques	232,1	276,6	19,2
Autres industries manufacturières	96,1	88,8	-7,6
Industries de production et de distribution d'électricité, de gaz	185,6	195,6	5,4
Ensemble	205,0	216,7	5,7

Source : INStatD, janvier 2025

L'activité économique nationale analysée du point de vue de la dynamique des activités dans les grandes et moyennes entreprises, indique une conjoncture favorable. En effet,

³ Les chiffres de la production agricole pour la campagne 2024/2025 sont des données prévisionnelles.

L'Indice global du Chiffre d'Affaires (ICA) en 2024 a enregistré une hausse de 7,4% par rapport à 2023. Cette progression est notamment tirée par les branches « autres services » (+49,6%), « électricité gaz et eau » (+21,5%), « Banques et SFD » (+18,2%), « constructions et travaux de construction » (+4,5%) et « produits de l'agriculture et des activités de soutien » (+7,2%). En lien avec l'indice du chiffre d'affaires, l'indice global de l'emploi dans les moyennes et grandes entreprises s'est inscrit également en hausse de 4,2%.

Tableau 4 : Indice global du Chiffre d'Affaires (ICA) à fin décembre 2024

	2023 (2)	2024 (1)	Variation (1) par rapport (2) (en %)	Contribution à la croissance de l'ICA
Produits de l'agriculture et des activités de soutien	97,8	104,8	7,2	0,5
Produits des industries extractives	46,3	74,4	60,7	0,2
Industries agroalimentaire	161,8	179,7	11,0	0,5
Autres industries manufacturières	144,5	149,2	3,2	0,2
Électricité gaz et eau	129,7	157,6	21,5	0,9
Constructions et travaux de construction	151,5	158,3	4,5	0,6
Commerce	139,4	136,8	-1,9	-0,7
Transports	121,2	108,2	-10,8	-0,5
Services d'hébergement et de restauration	269,2	267,8	-0,5	0,0
Postes et télécommunications	144,4	146,3	1,3	0,1
Banques et SFD	143,5	169,7	18,2	0,8
Assurances	202,0	166,9	-17,4	-0,1
Autres activités financières	261,6	306,9	17,3	0,2
Autres services	275,6	412,4	49,6	4,8
Total	144,1	154,7	7,4	7,4

Source : DPC/DGE, janvier 2025

L'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation de l'année 2024 est ressorti à 111,6 contre 110,3 en 2023, soit en moyenne une hausse des prix de 1,2% en 2024. Le taux d'inflation demeure inférieur à la norme communautaire de 3%. Cette maîtrise des prix s'explique principalement par la bonne tenue de la production vivrière au cours de la campagne agricole 2023/2024.

II- EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT AU 31 DECEMBRE 2024

La présente partie fait le point du niveau de mobilisation des produits de recettes et d'exécution des dépenses budgétaires ainsi que le solde budgétaire qui en découle. Les données exploitées sont issues des informations collectées auprès des administrations financières et du SIGFP.

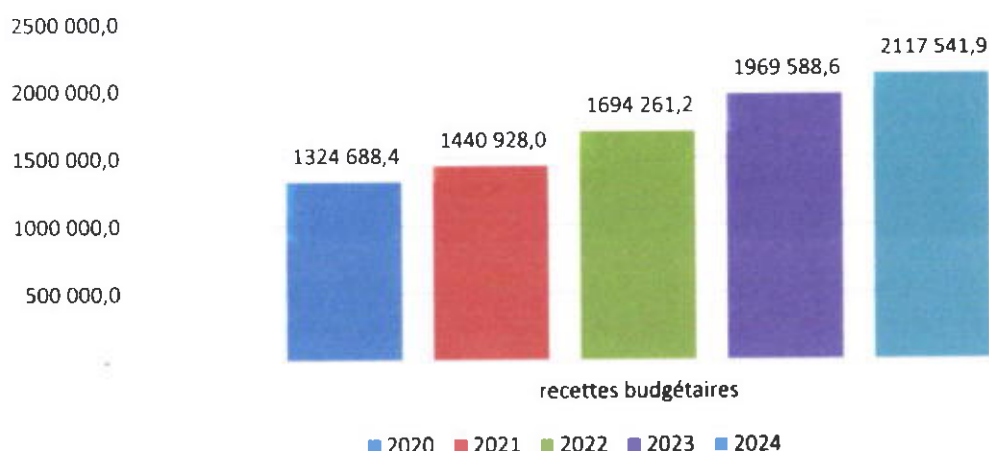
A- Recettes budgétaires

Cette composante du budget de l'Etat retrace les produits de recettes provenant du budget général (Impôts, Douane, Trésor, ANDF, dons et autres produits assimilés), du budget annexe (Fonds national des Retraites du Bénin) ainsi que des comptes d'affectation spéciale.

A fin décembre 2024, les recettes budgétaires se sont établies à **2 117 541,9 millions de FCFA**. Elles représentent **102%** de la prévision annuelle dont le montant est de **2 076 000 millions de FCFA**. Elles sont en augmentation de **147 953 millions de FCFA** par rapport au montant réalisé à la même période de l'année 2023, soit une progression de **7,5%**. La performance observée est soutenue entre autres par les effets positifs de la politique d'élargissement de l'assiette fiscale déployée au moyen de plusieurs actions de réformes (digitalisation des services offerts par les régies et généralisation des machines électroniques certifiées de facturation, interconnexion des bases des contribuables, exemption de pénalité pour les déclarations spontanées des opérations antérieures, etc.) et le renforcement de la qualité du management au niveau des administrations financières.

L'analyse du graphique n°1 ci-dessous montre une amélioration du niveau de mobilisation des ressources à fin décembre sur la période 2020 à 2024, en lien avec les effets positifs induits par les réformes en cours dans les administrations financières.

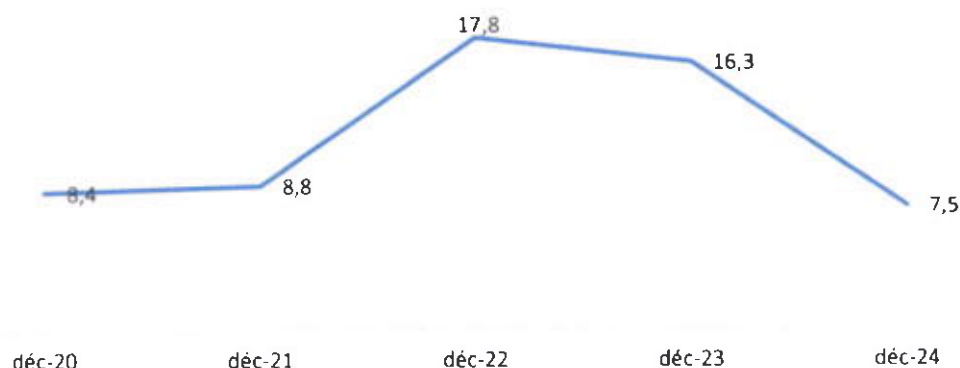
Graphique n°1 : Evolution nominale des recettes budgétaires à fin décembre sur la période de 2020 à 2024 en millions de FCFA



Source : DGB, janvier 2025

Le graphique n°2 montre l'évolution du taux d'accroissement en pourcentage des recettes budgétaires à fin décembre sur la période de 2020 à 2024.

Graphique n°2 : Evolution du taux d'accroissement des recettes budgétaires à fin décembre sur la période de 2020 à 2024



Source : DGB, janvier 2025

En termes d'accroissement, les recettes budgétaires ont progressé sur les cinq dernières années. A la suite des effets négatifs de la COVID 19 sur l'économie en 2020, le taux d'accroissement des recettes budgétaires a considérablement évolué en 2022 par rapport à 2021, principalement en lien avec la relance de l'activité économique et les réformes mises en œuvre dans les administrations financières. En 2023 et 2024, on note une quasi-stabilisation du niveau d'accroissement.

Par composantes, les produits de recettes budgétaires recouvrés à fin décembre 2024 se présentent comme suit :

A-1- Recettes du budget général

Les recettes du budget général sont constituées des recettes des régies financières (Impôts, Douanes et Trésor), de l'ANDF, des dons et autres produits assimilés.

Au 31 décembre 2024, les recettes du budget général s'élèvent à **2 038 021,1 millions de FCFA**. En considérant les recettes affectées, elles s'établissent à **2 052 302,0 millions de FCFA** sur une prévision annuelle de 2 009 420 millions de FCFA. Elles sont en hausse de 147 557,2 millions de FCFA par rapport aux réalisations à fin décembre 2023. Les principales sources de cette mobilisation demeurent les régies financières de l'Etat que sont les administrations des impôts, de la douane et du trésor qui contribuent à plus de 97% des recettes budgétaires mobilisées à fin décembre 2024.

Comparé à leur niveau de réalisation à fin septembre 2024, les recettes du budget général ont enregistré une progression de 37,6% en lien avec la mise en œuvre des différentes réformes et du calendrier du recouvrement de certains impôts et taxes.

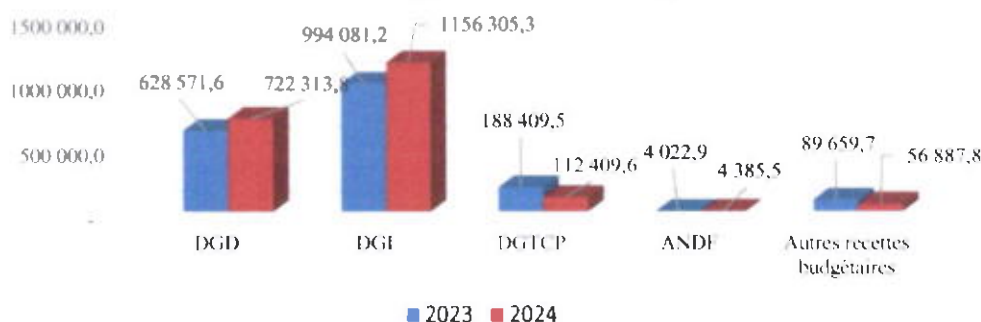
Le tableau n°5 et le graphique n°3 ci-après montrent l'évolution des produits de recettes brutes du budget général à fin décembre 2023 et 2024.

Tableau 5 : Etat des recettes du budget général au 31 décembre 2023 et 2024

Nature des recettes	Année 2023			Année 2024					Ecart 2024-2023 (b-a)	Taux de variation 2024-2023	Taux de croissance septembre - décembre 2024
	Prévision Annuelle	Réalisations au 31 décembre (a)	Taux de réal.	Prévision Annuelle	Réalisations au 30 septembre	Recouvrement 4ème trimestre	Réalisations au 31 décembre (b)	Taux de réal.			
Douanes	603 452,0	628 571,6	104,2%	702 372,0	521 513,3	200 800,6	722 313,8	102,8%	93 742,3	14,9%	38,5%
Impôts	874 900,0	994 081,2	113,6%	1 112 580,0	834 890,3	321 415,0	1 156 305,3	103,9%	162 224,1	16,3%	38,5%
Trésor	162 348,0	188 409,5	116,1%	99 768,0	94 694,8	17 714,8	112 409,6	112,7%	-75 999,9	-40,3%	18,7%
ANDF	5 000,0	4 022,9	80,5%	5 000,0	2 331,6	2 053,9	4 385,5	87,7%	362,5	9,0%	88,1%
Dons budgétaires	46 600,0	0,0	0,0%	23 000,0	0,0	14 923,0	14 923,0	64,9%	14 923,0	-	-
Fonds de concours	78 850,0	79 820,3	101,2%	66 700,0	38 104,9	3 859,8	41 964,8	62,9%	-37 855,5	-47,4%	10,1%
Total	1 771 150,0	1 894 905,5	107,0%	2 009 420,0	1 491 534,9	560 767,1	2 052 302,0	102,1%	157 396,5	8,3%	37,6%

Source : DGB, sur la base des données fournies par les régies financières, janvier 2025

Graphique n° 3 : Evolution des réalisations brutes des recettes du budget général à fin décembre 2023 et 2024



Source : DGB, janvier 2025

A-1-1-Recettes des régies financières

Au 31 décembre 2024, les recettes brutes collectées par les régies financières (Impôts, Douanes et Trésor) s'élèvent à **1 991 028,8 millions de FCFA**, en hausse de 179 966,5 millions de FCFA par rapport à l'année 2023. Cette hausse qui est portée par l'ensemble des régies financières, correspond à un taux de progression de 9,9% par rapport au montant de 1 811 062,3 millions de FCFA réalisé à fin décembre 2023.

Comparées à leur niveau de mobilisation à fin septembre 2024, elles affichent une progression de 37,2%. Ainsi, le niveau des réalisations cumulées est en lien avec le calendrier de recouvrement de certains impôts et taxes dont l'échéance est au dernier trimestre et les différentes mesures de recouvrement mises en œuvre par les régies.

Le niveau de recouvrement des produits de recettes par régie financière au 31 décembre 2023 et 2024, est récapitulé dans le tableau n°6 ci-après :

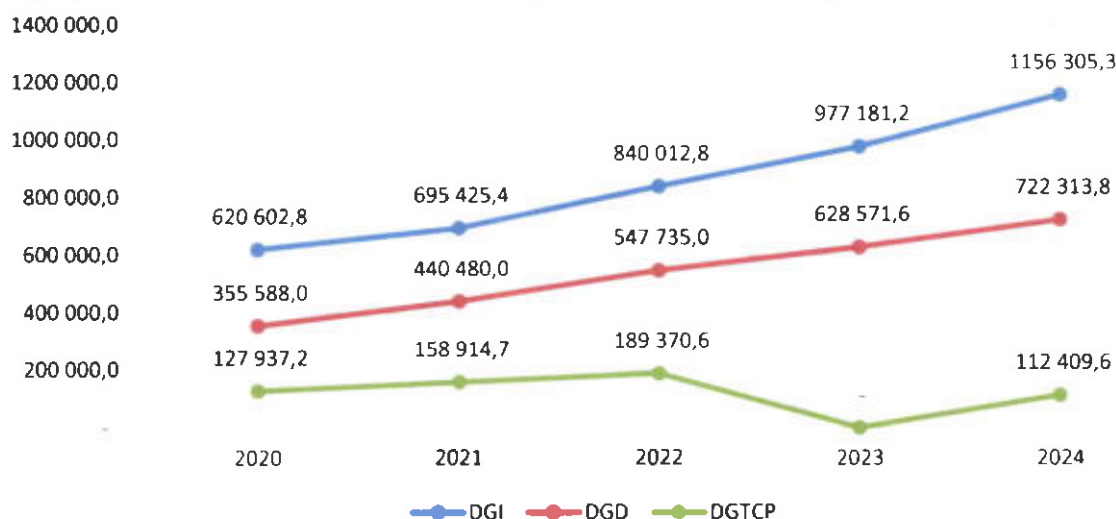
Tableau 6 : Etat des recettes des régions au 31 décembre 2023 et 2024

Nature des recettes	Année 2023			Année 2024				Ecart 2024-2023 (b-a)	Taux de variation 2024-2023	Taux de croissance Septembre 2024-2023
	Prévision Annuelle	Réalisations au 31 décembre (a)	Taux de réal.	Prévision Annuelle	Réalisations au 30 septembre	Recouvrement 4ème trimestre	Réalisations au 31 décembre (b)			
Douanes	603 452,0	628 571,6	104,2%	702 372,0	521 513,3	200 800,6	722 313,8	93 742,3	14,9%	38,5%
Impôts	874 900,0	994 081,2	113,6%	1 112 580,0	834 890,3	321 415,0	1 156 305,3	162 224,1	16,3%	38,5%
Trésor	162 348,0	188 409,5	116,1%	99 768,0	94 694,8	17 714,8	112 409,6	-75 999,9	-40,3%	18,7%
Total	1 640 700,0	1 811 062,3	110,4%	1 914 720,0	1 451 098,4	539 930,4	1 991 028,8	179 966,5	9,9%	37,2%

Source : DGB, sur la base des données fournies par les régions financières, janvier 2025

Le graphique n°4 ci-dessous présente l'évolution des recettes brutes par région sur les cinq (05) dernières années à fin décembre.

Graphique n° 4 : Evolution des recettes des régions à fin décembre sur la période de 2020 à 2024



Source : DGB, sur la base des données des régions, janvier 2025

L'analyse du graphique montre une évolution du niveau de mobilisation des recettes des différentes régions. Cette performance résulte de l'effet de la bonne dynamique de l'économie nationale et des réformes insufflées au niveau des dispositifs de collecte des produits de recettes à travers la politique d'élargissement fiscal et la qualité du management au niveau des administrations financières.

Les éléments explicatifs de la performance réalisée par région financière se présentent ainsi qu'il suit :

A-1-1-1 Direction générale des Douanes (DGD)

Les produits de recettes brutes recouverts par la DGD à fin décembre 2024, s'établissent à la somme de 722 313,8 millions de FCFA, en hausse de 93 742,3 millions de FCFA par

rapport aux réalisations à fin décembre 2023, ce qui correspond à une progression de 14,9%. Rapportés à l'objectif de la loi de finances, gestion 2024 qui est de 702 372 millions de FCFA, ils affichent un taux de recouvrement de 102,8% contre 104,2% à fin décembre 2023.

Sur la période du 1^{er} décembre 2024 au 31 décembre 2024, un surplus de 20,162 milliards a été enregistré. Certaines Unités douanières ont réalisé des niveaux de performance appréciables. Il s'agit entre autres de la : Recettes Cotonou-Port ; Recette Cotonou Véhicules Automobiles, Recette Cotonou-Aéroport, Recette Véhicule-Automobile, Recette de Hillacondji, Recette KRAKE et Recette Okeita.

Toutefois, des potentielles sources d'amélioration du niveau des recettes seront à exploiter pour l'année 2025. Il s'agit notamment de :

- la poursuite de la veille pour le positionnement des navires des produits pourvoyeurs de recettes ;
- la gestion des conteneurs de volailles/poissons au Port de Cotonou ;
- la poursuite du renforcement des mesures de recouvrement sur les restes à recouvrer ;
- un meilleur suivi de la régularisation des dossiers d'exonération ;
- le renforcement de la lutte contre la fraude.

Par nature de droits et taxes, les recouvrements effectués par les services de la DGD au 31 décembre 2024 sont retracés dans le tableau n°7 ci-dessous.

Tableau 7 : Point du recouvrement des recettes de la DGD au 31 décembre 2024

Nature des recettes	Année 2023			Année 2024					Ecart 2024-2023 (b-a)	Taux de variation 2024-2023	Taux de croissance septembre-décembre 2024
	Prévision Annuelle	Réalisations au 31 décembre (a)	Taux de réal.	Prévision Annuelle	Réalisations au 30 septembre	Recouvrement 4 ^{ème} trimestre	Réalisations au 31 décembre (b)	Taux de réal.			
I- Recettes fiscales	600 000,0	624 107,7	104,0%	698 920,0	518 057,4	204 256,5	722 313,8	103,3%	98 206,2	15,7%	39,4%
1.1- Impôt et taxes intérieurs sur les biens et services	312 588,0	308 675,2	98,7%	329 662,9	276 466,5	100 557,4	377 023,9	114,4%	68 348,7	22,1%	36,4%
1.2- Droits et taxes à l'importation	238 790,0	259 452,2	108,7%	281 814,4	195 790,5	83 219,4	279 009,9	99,0%	19 557,7	7,5%	42,5%
1.3- Droits et taxes à l'exportation	11 193,0	16 800,8	150,1%	39 699,5	12 206,1	2 158,8	14 365,0	36,2%	-2 435,8	-14,5%	17,7%
1.4- Autres recettes fiscales	37 429,0	39 179,5	104,7%	47 743,2	33 594,2	18 320,9	51 915,1	108,7%	12 735,6	32,5%	54,5%
II- Recettes non fiscales	3 452,0	4 463,9	129,3%	3 452,0	3 455,9	-3 455,9	0,0	0,0%	-4 463,9	-100,0%	-100,0%
Total général	603 452,0	628 571,6	104,2%	702 372,0	521 513,3	200 800,6	722 313,8	102,8%	93 742,3	14,9%	38,5%

Source : DGD/BSC/SVSTD, janvier 2025

A-1-1-2- Direction générale des Impôts (DGI)

Les produits de recettes fiscales brutes recouverts par l'Administration des Impôts à fin décembre 2024 ont enregistré une progression de 16,3% en glissement annuel, en s'établissant à **1 156 305,3 millions de FCFA** sur une prévision annuelle de **1 112 580,0 millions de FCFA**, soit un taux de mobilisation de 103,9%. En valeur absolue, le niveau de progression des produits de recettes de la Direction générale des Impôts à fin décembre 2024 est de **162 224,1 millions de FCFA**.

Cet écart positif observé est imputable entre autres à la performance notée au niveau de certains impôts et taxes notamment la taxe sur les biens et services, les impôts sur les revenus salariaux, les impôts sur les propriétés et dans une moindre mesure les impôts sur les revenus non salariaux en lien avec les réformes mises en œuvre (le paiement de la TVM subordonné à la visite technique et à la souscription de l'assurance automobile ; l'institution d'un prélèvement de 5% sur les transactions des personnes physiques opérant sur la plateforme e-MECeF ; la facturation électronique de la TVA ; l'extension de la taxe sur les communications électroniques aux commissions sur les transferts d'argent), l'amélioration de la qualité du service fourni par les personnels des centres des impôts, la dématérialisation de l'essentiel des formalités déclaratives et de paiement et le renforcement des actions de contrôle fiscal.

En effet, les taxes sur les biens et services ont connu par rapport au niveau de mobilisation de la même période de l'exercice passée, une augmentation de 38 094,7 millions de FCFA en valeur absolue, ressortant à 515 682,1 millions de FCFA à fin décembre 2024. Cette performance des taxes sur les biens et services est principalement imputable à la bonne tenue de la taxe sur la valeur ajoutée principal pourvoyeur de recettes fiscales intérieures (+24 360,4), de la taxe sur les activités financières et d'assurance (+3 472,9), de la taxe sur les ventes de services de communication électronique et de la taxe sur les jeux de hasard.

S'agissant des impôts sur les revenus salariaux, ils sont ressortis à 153 922,4 millions de FCFA au 31 décembre 2024, en augmentation de 23 461,2 millions de FCFA par rapport au montant de 130 461,2 millions de FCFA réalisé à la même période de 2023. Cet accroissement serait imputable aux effets des récentes réformes portant sur les traitements et salaires notamment la réforme de déclaration des impôts sur salaires et des cotisations sociales sur un même formulaire, le réaménagement des barèmes d'imposition à l'ITS, la suppression de l'exonération du versement patronal sur salaire dû par l'Etat.

Quant aux impôts sur les revenus non salariaux, ils ont connu par rapport au niveau de mobilisation de la même période de l'exercice passée, une hausse de 1,14% correspondant à 3 952,3 millions de FCFA en valeur absolue. Cet accroissement est principalement induit par la bonne tenue de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers, de la retenue sur les prestataires étrangers, de la patente.

Les impôts sur la propriété de leur côté ont enregistré un accroissement de 29,9% en glissement annuel en s'affichant à 41 076,2 millions de FCFA contre 31 620,6 à fin

décembre 2023. Cette embellie des impôts sur la propriété est induite notamment par la bonne tenue des droits d'enregistrement (+ 6 679,1 millions de FCFA) en lien avec la mobilisation d'importants arriérés et de la Taxe sur les Véhicules à Moteur (+ 5 442,1 millions de FCFA) en relation avec la réforme instituant le paiement obligatoire de la TVM de l'année en cours comme préalable à la souscription à l'assurance automobile et à la visite technique et à l'élargissement de l'assiette d'imposition à la TVM aux véhicules immatriculés au nom de l'Etat et de ses démembrements.

La situation de recouvrement des recettes de la DGI, par nature d'impôt, au 31 décembre 2024 est retracée dans le tableau 8 ci-dessous.

Tableau 8 : Point du recouvrement des recettes de la DGI au 31 décembre 2023 et 2024

Nature des recettes	Année 2023			Année 2024					Ecart 2024-2023 (b-a)	Taux de variation 2024-2023	Taux de croissance Septembre - Décembre 2024
	Prévision Annuelle	Réalisations au 31 décembre (a)	Taux de réal.	Prévision Annuelle	Réalisations au 30 septembre	Recouvrement 4ème trimestre	Réalisations au 31 décembre (b)	Taux de réal.			
1- Impôts sur les Revenus Non Salariaux	277 154,8	347 121,5	125,2%	357 178,3	256 363,2	94 710,6	351 073,8	98,3%	3 952,3	1,1%	36,9%
2- Impôts sur les Revenus Salariaux	117 955,0	130 461,2	110,6%	148 278,9	110 876,2	43 046,2	153 922,4	103,8%	23 461,2	18,0%	38,8%
3- Impôts sur les Biens et Services	436 771,5	477 587,5	109,3%	464 809,0	355 573,3	160 108,8	515 682,1	110,9%	38 094,6	8,0%	45,0%
4- Impôts sur la Propriété	38 107,9	31 620,6	83,0%	38 858,1	32 726,2	8 350,0	41 076,2	105,7%	9 455,6	29,9%	25,5%
5- Autres Recettes Fiscales	4 910,4	7 290,4	148,5%	103 455,7	79 351,4	15 199,4	94 550,8	91,4%	87 260,4	1196,9%	19,2%
TOTAL	874 899,6	994 081,2	113,6%	1 112 580,0	834 890,3	321 415,0	1 156 305,3	103,9%	162 224,1	16,3%	38,5%
SOURCE : DPSE-RNI/DGI janvier 2025											

En cours d'année 2023, certains produits de recettes prélevés par la DGTCP ont été reclassés en recettes fiscales en raison de leur nature. Ainsi, les recettes brutes de la DGI ressortaient au 31 décembre 2023 à 1 072 986,6 millions de FCFA sur un objectif annuel ajusté de 949 392 millions de FCFA⁴. C'est cette nouvelle structuration des recettes qui a servi de base aux prévisions de 2024.

A-1-1-3- Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP)

Au 31 décembre 2024, les recettes non fiscales collectées par la DGTCP s'élèvent à **112 409,6 millions de FCFA** sur une prévision annuelle de 99 768 millions de FCFA (y compris les recettes affectées), correspondant à un taux de **112,7%** qui est au-dessus de l'objectif annuel attendu. Comparativement au montant de 188 409,5 millions de FCFA réalisé à la même période en 2023, le niveau de réalisation des recettes mobilisées par la DGTCP enregistre une baisse de 75 999,9 millions de FCFA, correspondant à une diminution de 40,3%.

⁴ en intégrant les recettes reclassifiées

Cependant, en tenant compte du montant issu de l'opération de reclassement, les produits de recettes s'affichaient au 31 décembre 2023 à 109 504,1 millions de FCFA. Comparés à la même période de 2024, il est noté une progression de 2,6%.

Cette performance enregistrée à fin septembre est essentiellement portée par les recettes liées aux produits générés par les Institutions et les services sectoriels de l'Etat et les produits de placement.

Le niveau de mobilisation des recettes à fin décembre 2024 est en augmentation de 18,7% par rapport à leur niveau de fin septembre 2024.

La situation des recouvrements de la DGTCP par nature de droit est retracée dans le tableau n° 9 ci-dessous.

Tableau 9 : Point du recouvrement des recettes de la DGTCP au 31 décembre 2023 et 2024

(En millions de FCFA)

Nature des recettes	Année 2023			Année 2024					Ecart 2024-2023 (b-a)	Taux de variation 2024-2023	Taux de croissance Septembre - Décembre 2024
	Prévision Annuelle	Réalisations au 31 décembre (a)	Taux de réal.	Prévision Annuelle	Réalisations au 30 septembre	Recouvrement 3ème trimestre	Réalisations au 31 décembre (b)	Taux de réal.			
1- Revenu de l'Entreprise et du Domaine	2 100,0	2 559,4	121,9%	22,5	15,1	39,7	54,8	243,7%	-2 504,5	-97,9%	262,3%
2- Droits et Frais Administratifs	10 180,0	10 563,4	103,8%	22 122,4	24 435,3	2 680,7	27 116,1	122,6%	16 552,6	156,7%	11,0%
3- Amendes et Condamnations Pécuniaires	570,0	591,2	103,7%	669,9	527,9	172,1	700,0	104,5%	108,8	18,4%	32,6%
4- Produits Financiers	11 060,0	38 681,3	349,7%	27 946,2	48 538,2	9 351,5	57 889,7	207,1%	19 208,4	49,7%	19,3%
5- Autres Recettes Non Fiscales	88 770,0	94 485,1	106,4%	25 361,2	7 667,9	2 924,0	10 591,9	41,8%	-83 893,2	-88,8%	38,1%
6- Recettes Exceptionnelles	49 668,0	41 529,0	83,6%	23 645,8	13 510,4	2 546,7	16 057,1	67,9%	-25 471,9	-61,3%	18,8%
Total	162 348,0	188 409,5	116,1%	99 768,0	94 694,8	17 714,8	112 409,6	112,7%	-75 999,9	-40,3%	18,7%

Source : DGTCP/ janvier 2025

A-1-2- Recettes de l'Agence nationale du Domaine et du Foncier (ANDF)

Les recettes mobilisées par l'Agence nationale du Domaine et du Foncier atteignent globalement à fin décembre 2024, un montant de 6 056,5 millions de FCFA, y compris 1 671,0 millions de FCFA pour cessions de domaine privé de l'Etat, reclassés au titre des ressources de trésorerie.

Sans les produits de cessions de domaine privé de l'Etat, le niveau de réalisation ressort à **4 385,5 millions de francs CFA** correspondant à un taux de réalisation de **87,7%** des prévisions annuelles de 5 000 millions de FCFA, soit 4 385,5 millions de FCFA, correspondant à un accroissement de **9%** par rapport aux réalisations à fin décembre 2023, grâce aux différentes réformes en cours notamment la dématérialisation des services.

Au nombre des prestations qui constituent cette réalisation, il faut noter essentiellement :

Les cessions

L'année 2024 a connu des cessions sur domaine privé de l'Etat pour un total de 1 671,0 millions de francs CFA. Il faut noter qu'aucune prévision n'a été faite à cet effet.

Les confirmations de droits fonciers

Les encaissements relatifs aux confirmations de droits à fin décembre 2024 s'élèvent à 2 581,4 millions de francs CFA pour une prévision de 2 674,9 millions de francs CFA. Le taux de réalisation de cette prestation est de 96,5%. Par rapport à l'année 2023, les confirmations de droits sont en nette augmentation.

Les morcellements

Les frais de morcellements encaissés au cours de l'année 2024 s'élèvent à 428,1 millions de francs CFA contre 525,3 millions de francs CFA en 2023. Le taux de réalisation est de 51%.

Les baux emphytéotiques

Les baux emphytéotiques s'élèvent à 422,9 millions de francs CFA pour une prévision 400 millions de francs. Le taux de réalisation obtenu est de 105,7%. Par rapport à l'année antérieure, on constate une hausse de 15,6%. En effet, plusieurs actions ont été menées à l'endroit des emphytéotes au cours de l'année pour motiver le règlement de leurs loyers, à savoir des courriers de sommation et des descentes sur le terrain.

Les hypothèques

Les hypothèques s'élèvent à 350,2 millions de francs CFA pour une prévision de 786,2 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 44, 5%. Elles sont en régression de 23% par rapport à 2023.

Les mutations

Les recettes relatives aux mutations s'élèvent à 202,9 millions de francs CFA pour une prévision de 153,9 millions de francs CFA, soit une performance de 131%. Elles connaissent une augmentation de 190% par rapport à 2023.

Diverses autres prestations ont contribué à l'atteinte de l'objectif fixé à savoir,

- les radiations de clause résolutoire : 63,6 millions de francs CFA ;
- les dénonciations : 18,5 millions de francs CFA soit un taux de 90, 8% ;
- les états descriptifs : 8,9 millions de francs CFA, soit un taux de 499% ;
- les reconstitutions : 7,3 millions de francs CFA, soit un taux de 246% ;
- les certificats d'appartenance : 6,1 millions de francs CFA, soit un taux de 7% ;
- les attestations de confirmation de droits : 4,8 millions de francs FCFA, soit un taux de 180% ;

- les oppositions : 4,3 millions de francs CFA, soit une réalisation de 92.8%.

La situation de recouvrement des prestations de l'ANDF est retracée dans le tableau n° 10 ci-dessous.

Tableau 10 : Point du recouvrement des recettes de l'ANDF au 31 décembre 2023 et 2024

(En millions de FCFA)									
Nature de recettes	2023			2024					
	Prévision Annuelle	Réalisations au 31 décembre 2023 (a)	Taux de réal.	Prévision Annuelle	Réalisations au 30 septembre 2024	Recouvrement 4ème trimestre	Réalisations au 31 décembre 2024 (b)	Ecart	Taux
Titres foncier	2 135	2 009,5	94,12	3 529	1 543,4	1 477,1	3 020,5	1 011,0	50,31
Inscriptions	673	542,9	80,73	965	486,9	153,22	640,2	97,3	17,92
Gestion du domaine de l'Etat	2 173	366,4	16,86	401	270,3	153,1	423,3	56,9	15,53
Prestations liées au cadastre	2	0	0,00	0	0	0	0	0	
Les autres actes	18	12,7	72,30	105	31,0	7,3	38,3	25,6	200,96
Paiements en ligne et quittance non parvenues		1 091,3		0	0	0	263,0		
Total	5 000	4 022,9	80,46	5 000	2 331,7	1 790,7	4 385,5	362,5	9,01

Source : ANDF/janvier 2025

A-1-3- Autres recettes budgétaires

Elles sont constituées des appuis budgétaires et des fonds de concours et recettes assimilées. A fin décembre 2024, les autres recettes budgétaires ont connu une mobilisation à hauteur de **41 964,8 millions de FCFA**, soit **46,8%** des prévisions annuelles de 89 700 millions de FCFA. Elles sont en baisse de 47 694,9 millions de FCFA par rapport à la même période en 2023 où la mobilisation ressortait à 89 659,7 millions de FCFA.

Le tableau n° 11 ci-dessous présente le détail du niveau de mobilisation des autres recettes budgétaires à fin décembre 2023 et 2024.

Tableau 11 : Etat de mobilisation des autres recettes budgétaires au 31 décembre 2023 et 2024

(En millions de FCFA)											
Nature des autres recettes	Année 2023			Année 2024					Ecart 2024-2023 (b-a)	Taux de variation 2024-2023	Taux de croissance Septembre-Décembre 2024
	Prévision Annuelle	Réalisations au 31 décembre (a)	Taux de réal.	Prévision Annuelle	Réalisations au 30 septembre	Mobilisation 4ème trimestre	Réalisations au 31 décembre (b)	Taux de réal.			
Dons budgétaires	46 600,0	9 839,4	21,1%	23 000,0	0,0	14 923,0	14 923,0	64,9%	5 083,6	51,7%	#DIV/0!
Fonds de concours et ressources assimilées	78 850,0	79 820,3	101,2%	66 700,0	38 104,9	3 859,8	41 964,8	62,9%	-37 855,5	-47,4%	10,1%
Total	125 450,0	89 659,7	71,5%	89 700,0	38 104,9	18 782,8	56 887,8	63,4%	-32 771,9	-36,6%	49,3%

Source : DGB, sur la base des données fournies par la CAGD et la CSPEF, février 2025

A-2- Recettes du Fonds national des Retraites du Bénin (FNRB)

Les prélèvements du FNRB issus des cotisations sur salaires et des validations de services affichent un montant de **59 868 millions de FCFA** à fin décembre 2024 sur une prévision annuelle de 58 580 millions de FCFA, soit un taux de réalisation de 102,2%. Par rapport au niveau de réalisation de 57 558 millions de FCFA à fin décembre 2023, les recettes du FNRB connaissent une hausse de 2 310 millions qui s'explique principalement par les effets financiers des avancements d'échelons ou de grade payés aux agents qui impactent les retenues pour cotisations.

Le tableau n°12 ci-dessous résume les niveaux de réalisation à fin décembre 2023 et 2024 des recettes du FNRB.

Tableau 12 : Etat de réalisation des recettes du FNRB au 31 décembre 2024

(En millions de FCFA)

Nature des recettes	Année 2023			Année 2024					Ecart 2024-2023 (b-a)	Taux de variation 2024- 2023	Taux de croissance septembre- décembre 2024
	Prévision Annuelle	Réalisati ons au 31 décembre (a)	Taux de réal.	Prévision Annuelle	Réalisati ons au 30 septembre	Recouvre ment 4ème trimestre	Réalisati ons au 31 décembre (b)	Taux de réal.			
Cotisations prélevées sur salaires	55 000,0	55 170,0	100,3%	56 333,0	42 743,3	14 253,7	56 997,0	101,2%	1 827,0	3,3%	33,3%
Validations des services	3 000,0	2 388,0	79,6%	2 247,0	15,0	2 856,0	2 871,0	127,8%	483,0	20,2%	
Total	58 000,0	57 558,0	99,2%	58 580,0	42 758,3	17 109,7	59 868,0	102,2%	2 310,0	4,0%	40,0%

Source : DGB, sur la base des données fournies par la DPRV, janvier 2025

A-3- Comptes d'Affectation Spéciale (CAS)

Les comptes d'affectation spéciale sont constitués du compte « modernisation des régies financières », compte « prévention et gestion des catastrophes », compte « opérations militaires à l'extérieur », compte « fonds de développement du sport » et compte « fonds de développement des arts et de la culture ».

A fin décembre 2024, les recettes des comptes d'affectation spéciale s'élèvent à un montant de **19 652,8 millions de FCFA** sur une prévision de 23 200 millions de FCFA, contre une réalisation de 19 593,6 millions de FCFA à la même période en 2023.

Les résultats se présentent ainsi qu'il suit :

- Pour le compte « Opérations militaires à l'extérieur », un montant de 5 371,9 millions de FCFA a été mobilisé à fin décembre 2024 ;
- Les recettes du compte « Modernisation des régies financières » sont mobilisées à fin décembre pour un montant de 4 081,7 millions de FCFA ;
- Le compte « Prévention et gestion des catastrophes » s'établit à 5 049,9 millions de FCFA à fin décembre 2024 ;
- Le compte « Fonds de développement des arts et de la culture » enregistre un montant de 939,6 millions de FCFA à fin décembre 2024 ; et

- Le compte « Fonds de développement du sport » est mobilisé pour un montant de 4 209,7 millions de FCFA à fin décembre 2024.

Le tableau n°13 ci-dessous présente les niveaux de réalisation à fin décembre 2023 et 2024 des recettes des comptes d'affectation spéciale.

Tableau 13 : Point des recettes affectées aux Comptes d'Affectation Spéciale au 31 décembre 2023 et 2024

(En millions de FCFA)

Nature des recettes	Année 2023			Année 2024							Taux de croissance Sept-Déc. 2024
	Prévision Annuelle	Réalisations au 31 décembre (a)	Taux de réal.	Prévision Annuelle	Réalisations au 30 septembre	Recouvrement 4ème trimestre	Réalisations au 31 décembre (b)	Taux de réal.	Ecart 2024-2023 (b-a)	Taux de variation 2024-2023	
Opérations Militaires à l'Extérieur (OME)	8 000,0	3 143,4	39,3%	8 000,0	5 371,9	0,0	5 371,9	67,1%	2 228,4	70,9%	0,0%
Partenariat Mondial pour l'Education (PME)	2 850,0	4 142,3	145,3%	0,0	0,0	0,0	0,0		-4 142,3	-100,0%	
Modernisation des Régies Financières	6 000,0	5 038,2	84,0%	6 000,0	3 036,2	1 045,5	4 081,7	68,0%	-956,4	-19,0%	34,4%
Prévention et Gestion des Catastrophes	5 000,0	6 396,3	127,9%	5 000,0	3 192,7	1 857,3	5 049,9	101,0%	-1 346,4	-21,0%	58,2%
Fonds de développement de sport	0,0	0,0		3 000,0	3 258,6	213,3	939,6	78,3%	66,2	7,6%	29,4%
Fonds des arts et de la Culture	1 200,0	873,4	72,8%	1 200,0	726,3	951,1	4 209,7	140,3%	4 209,7		29,2%
TOTAL	23 050,0	19 593,6	85,0%	23 200,0	15 585,6	4 067,2	19 652,8	84,7%	59,2	0,3%	26,1%

Source: DGB, sur la base des données fournies par la DGTCF et DGI janvier 2025

B- Dépenses budgétaires au 31 décembre 2024

La présente partie fait le point du niveau d'exécution du budget de l'Etat, gestion 2024, dans son volet dépense, à la date du 31 décembre 2024. Les données exploitées sont issues du système d'information de gestion des finances publiques (SIGFP). Pour des questions d'exhaustivité, il est fait recours également à la Caisse Autonome de Gestion de la Dette (CAGD) en ce qui concerne le niveau de décaissements effectifs sur ressources extérieures.

Les résultats de l'exécution des dépenses à la fin de l'année 2024 sont satisfaisants tant en matière d'atteinte des cibles intermédiaires qu'en matière de respect des règles de gestion.

Au plan budgétaire, les engagements de dépenses atteignent **2 550 603,2 millions de FCFA** et les titres ordonnancés **2 507 185,8 millions de FCFA**. En pourcentage, ces montants correspondent respectivement à 99,9% et 98,3% des prévisions annuelles qui s'élèvent à 2 551 700 millions de FCFA. Ces niveaux de réalisation ont été possibles grâce aux dispositifs d'accompagnement mis en place et de renforcement de capacités déployés par le ministère de l'Economie et des Finances au profit des sectoriels. Ces différentes missions ont permis aux acteurs de la chaîne de passation des marchés et de la dépense de s'approprier davantage les instructions et modalités d'exécution du budget de l'Etat et de renforcer leur connaissance en matière d'utilisation des nouveaux systèmes de gestion nécessaires à une exécution budgétaire maîtrisée et non heurtée. Ils s'expliquent également

par l'exercice des revues trimestrielles ainsi que le respect des calendriers d'exécution des projets d'investissements.

Sous l'angle social, il convient de noter également que les engagements sociaux de l'Etat sont bien tenus au cours de la période. L'indice de la sensibilité sociale des dépenses (Dépenses sociales prioritaires) convenu avec le Fonds Monétaire International (FMI) ressort à fin décembre, à **188 137,0 millions de FCFA** en termes d'ordonnancement sur un objectif de 185 400 millions de FCFA, soit 101,5% de la cible annuelle.

Du point de vue nature économique, les dépenses ordinaires atteignent **1 483 292,7 millions de FCFA** en engagement, en hausse de 110 138,9 millions de FCFA par rapport à leur niveau de 2023. L'augmentation observée est la conjugaison de plusieurs facteurs, dont l'effet des glissements catégoriels et apurement des rappels sur salaires, l'évolution de l'effectif des bénéficiaires des différentes mesures sociales, notamment les mesures de gratuité ainsi que le renforcement des crédits de fonctionnement des centres hospitaliers, etc.

Quant aux dépenses en capital, elles s'établissent globalement à **960 107,2 millions de FCFA** en ordonnancement contre 1 003 100,1 millions de FCFA à fin décembre 2023. La baisse de consommation des crédits est principalement en lien avec la baisse du niveau des ressources extérieures mobilisées sur la période par rapport à son niveau en 2023. Elle s'explique également par la maturité des projets inscrits au PAG (2021-2026) sur ressources extérieures, dont un bon nombre se trouve à l'étape d'achèvement.

Le tableau ci-dessous retrace le niveau d'exécution des dépenses budgétaires à fin décembre 2024.

Tableau 14 : Point du niveau d'exécution des dépenses budgétaires base ordonnancement à fin décembre 2024

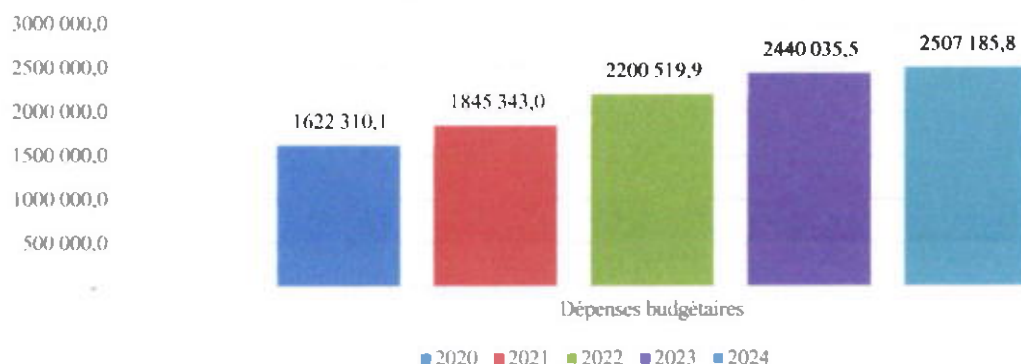
(En millions de FCFA)														
Nature des dépenses	Année 2023					Année 2024						Ecart engagé 2024-2023		Taux de croissance ordonn. septembre-décembre 2024 (%)
	Prévision Annuelle	Montant Engagé au 31 décembre	Montant ordonnancé au 31 décembre	Taux d'eng. (%)	Taux d'ord. (%)	Prévision Annuelle	Exécution au 30 septembre	Montant Engagé au 31 décembre	Montant ordonnancé au 31 décembre	Taux d'eng. (%)	Taux d'ord. (%)	Valeur	Taux d'accrois (%)	
Dépenses du budget général	2 217 950,0	2 376 758,3	2 340 124,1	107,2	105,5	2 428 200,0	1 304 914,8	2 455 819,3	2 413 235,5	101,1	99,4	79 061,0	3,3	84,9
Dépenses du budget annexe	105 400,0	87 450,0	87 450,0	83,0	83,0	100 300,0	44 004,0	89 591,9	89 576,2	89,3	89,3	2 141,9	2,4	103,6
Dépenses des CST	23 050,0	14 289,2	12 461,3	62,0	54,1	23 200,0	2 371,7	5 192,0	4 374,1	22,4	18,9	-9 097,2	-63,7	84,4
Total	2 346 400,0	2 478 497,5	2 440 035,5	105,6	104,0	2 551 700,0	1 351 290,5	2 550 603,2	2 507 185,8	100,0	98,3	72 105,7	2,9	85,5

Source : DGB, janvier 2025

Le taux d'exécution des dépenses budgétaires (base ordonnancement) ressort à 98,3% à fin décembre 2024 contre un taux de 104% à fin décembre 2023. Ce montant global d'exécution à fin décembre montre le niveau soutenu des dépenses de fonctionnement dans les ministères et Institutions de l'Etat et la maîtrise des mesures de rationalisation des crédits.

Sur la période de 2020 à 2024, l'évolution des dépenses budgétaires est traduite dans le graphique ci-dessous.

Graphique n°5 : Evolution nominale des dépenses budgétaires (base ordonnancement) à fin décembre sur la période 2020 à 2024 en millions de FCFA



Source : DGB, janvier 2025

L'exécution détaillée des dépenses budgétaires par catégorie, nature et par type de budget se présente comme ci-après :

B-1- Dépenses du Budget Général

Le budget général est constitué des dépenses ordinaires et des dépenses en capital. A fin décembre 2024, les dépenses du budget général exécutées (base engagement) s'établissent à 2 455 819,3 millions de francs CFA représentant 101,1% des prévisions annuelles. En ordonnancement, elles s'établissent à 2 413 235,5 millions de francs CFA, soit un taux d'exécution de 99,4% des prévisions annuelles. Ce résultat est varié selon les catégories de dépenses.

B-1-1- Dépenses ordinaires

Constituées des dépenses de personnel, des charges financières de la dette publique, des dépenses d'acquisitions de biens et services et des dépenses de transfert courant, les dépenses ordinaires atteignent en engagement 1 483 292,7 millions de FCFA et 1 453 128,3 millions de FCFA en ordonnancement. Rapportés aux prévisions de l'année de montant 1 464 800 millions de FCFA, ces montants correspondent à des taux d'exécution respectifs de 101,3% et 99,2%.

Par rapport à la même période en 2023, les dépenses ordinaires enregistrent en termes d'engagement comptable, une hausse de (5,2%), tirée par les dépenses de personnel, les dépenses de transfert et les charges financières de la dette qui représentent respectivement

X.

(35,3%), (37,3%) et (15,7%) des dépenses ordinaires exécutées. Par nature de dépenses, les dépenses ordinaires, l'exécution des dépenses ordinaires se présente comme suit :

B-1-1-1- Charges financières de la dette publique

Les intérêts sur la dette publique (intérieure et extérieure) payés au 31 décembre 2024 conformément au calendrier des échéances s'élèvent à **232 200 millions de FCFA** correspondant à 110,3% de la prévision annuelle de 210 600 millions de FCFA.

Par type de dette, les intérêts financiers assurés se décomposent comme ci-après :

- ✓ **111 400 millions de FCFA** au titre de la dette intérieure, correspondant à un taux d'exécution de **100,1%** des prévisions annuelles, conformément au planning des échéances de paiement ;
- ✓ **120 800 millions de FCFA** au titre de la dette extérieure, correspondant à un taux d'exécution de **120,7%** des prévisions annuelles.

B-1-1-2- Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel des ministères et des institutions de l'Etat, exécutées à fin décembre 2024 ressortent en engagement et en ordonnancement à **523 185,3 millions de FCFA** et **523 111,3 millions de FCFA** sur une prévision annuelle de montant 595 885 millions de FCFA, soit un taux d'exécution de 87,8%. Plusieurs facteurs justifient cette baisse. Il s'agit entre autres, du décalage observé dans les calendriers de recrutements prévus au titre de l'année 2024 et du retard observé dans le processus de changement de statuts de certains agents.

Néanmoins, en glissement annuel, les dépenses de personnel affichent une hausse de 2,6%. Cette tendance haussière constatée à la fin du premier semestre a été maintenue sur le reste de l'année. Elle traduit les effets des glissements catégoriels, des rappels payés sur salaires et des recrutements intervenus courant 2023 dans les secteurs prioritaires.

Comparé à son niveau d'exécution à fin septembre 2024, on note un accroissement de 32% au cours du quatrième trimestre.

La maîtrise de l'exécution des dépenses de personnel enregistrée au fil des trimestres témoigne de l'effort de maîtrise de cet agrégat majeur de la politique budgétaire de l'Etat et une meilleure crédibilité dans sa prévision. Les principales réformes porteuses de ces résultats sont consolidées et renforcées à travers l'exercice régulier des contrôles de routine portant sur la position des agents, la bonne application et la liquidation des actes de carrière et tous les autres actes à incidence financière sur la masse salariale.

B-1-1-3- Dépenses d'acquisitions de biens et services

Les dépenses d'acquisitions de biens et services s'établissent à fin décembre 2024 à **174 479,2 millions de FCFA**, base engagement sur une prévision annuelle de 185 015 millions de FCFA, correspondant à un taux d'engagement de 94,3%. En ordonnancement,

elles s'établissent à 162 580,7 millions de FCFA contre 149 071,8 millions de FCFA à fin décembre 2023 soit une hausse de 13 508,9 millions FCFA. Ce niveau d'exécution des dépenses d'acquisitions de biens et services se justifie par l'anticipation sur la mise en place des outils de gestion notamment le PTA, les fiches de financement des activités, le PPMP, le PCM etc.).

Comparé à leur niveau de fin septembre 2024, elles affichent une progression de 56%.

B-1-1-4- Dépenses de transfert

Les dépenses de transfert sont constituées des dépenses de transferts courants et des dépenses d'exonérations fiscales.

A fin décembre 2024, les dépenses de transferts courants sont exécutées base engagement à hauteur de 83,8% des prévisions annuelles de 354 500 millions de FCFA, soit un montant engagé de 396 470,3 millions de FCFA. En ordonnancement, elles ressortent à 378 278,4 millions de FCFA, soit un taux de 79,9%. Comparé à leur niveau de réalisation à fin décembre 2023, elles enregistrent une hausse de 54 030 millions de FCFA.

Quant aux dépenses fiscales et autres dépenses conjoncturelles, elles sont exécutées pour un montant de 156 957,9 millions de FCFA sur une prévision de 118 800 millions de FCFA.

Globalement, les dépenses de transfert atteignent respectivement en base engagement et en ordonnancement, **553 428,3 millions de FCFA** et **535 236,4 millions de FCFA** correspondant à des taux d'exécution respectifs de 116,9% et 113,1%. Elles connaissent une hausse de 7,9% par rapport à leur niveau d'engagement à la même date en 2023.

Les détails par nature de dépenses sur le niveau d'exécution des dépenses ordinaires, sont retracés dans le tableau n° 15 ci-après :

Tableau 15 : Evolution des dépenses ordinaires à fin décembre 2023 et 2024

(En millions de FCFA)

	Année 2023					Année 2024					Ecart engagé 2024-2023		Taux de croissance ordonn. Septembre- décembre 2024 (%)	
Nature des dépenses	Prévision Annuelle	Montant Engagé au 31 décembre	Montant ordonnancé au 31 décembre	Taux d'eng (%)	Taux d'ord (%)	Prévisions Annuelle	Montant ordonnancé au 30 septembre	Montant Engagé au 31 décembre	Montant ordonnancé au 31 décembre	Taux d'eng. (%)	Taux d'ord. (%)	Valeur	Taux d'accro- iss (%)	
Charges fin. de la Dette Pub	177 200,0	190 228,3	190 228,3	107,4	107,4	210 600,0	209 967,6	232 200,0	232 200,0	110,3	110,3	41 971,7	22,1	10,6
Dépenses de Personnel	523 229,0	509 977,1	509 808,7	97,5	97,4	595 885,0	396 264,2	523 185,3	523 111,3	87,8	87,8	13 208,2	2,6	32,0
Dép. d'acquis de biens et services	188 600,0	160 177,5	149 071,8	84,9	79,0	185 015,0	104 185,0	174 479,2	162 580,7	94,3	87,9	14 301,6	8,9	56,0
Dépenses de Transferts	369 171,0	512 770,9	487 915,2	138,9	132,2	473 300,0	394 022,6	553 428,3	535 236,4	116,9	113,1	40 657,4	7,9	35,8
Total	1 258 200,0	1 373 153,8	1 337 034,1	109,1	106,3	1 464 800,0	1 104 439,4	1 483 292,7	1 453 128,3	101,3	99,2	110 138,9	8,0	31,6

Source : DGB, sur la base des données SIGFP, janvier 2025

B-1-2- Dépenses en capital

Les dépenses en capital exécutées à fin décembre 2024 affichent une baisse du niveau de consommation par rapport à fin décembre 2023. Ainsi, elles ressortent respectivement en autorisations d'engagement et en crédits de paiement (engagement comptable) à **945 769,7 millions de FCFA** et **972 526,6 millions de FCFA**. En termes d'ordonnancement, les crédits de paiement atteignent **960 107,2 millions de FCFA** correspondant à 99,7% des prévisions annuelles de montant **963 400 millions de FCFA** contre une exécution de 1 003 100,1 millions de FCFA à la même période en 2023.

Les secteurs qui sont restés dynamiques au cours de l'année 2024 sont ceux relatifs aux infrastructures, au cadre de vie, à l'eau et l'assainissement, à l'enseignement technique, à l'enseignement supérieur, à la santé, à l'agriculture, à l'énergie, au tourisme et au numérique.

Le détail de l'exécution des dépenses en capital à fin décembre 2024 se présente par source de financement comme ci-après :

- les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures en termes de crédits de paiement sont établies à **637 009,3 millions de FCFA** en engagement et à **624 590 millions de FCFA** en ordonnancement, sur une prévision annuelle de 581 784 millions de FCFA, soit un taux d'exécution de 109,5% en engagement et 107,4% en ordonnancement ;
- les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures atteignent en engagement comme en ordonnancement **335 517,2 millions de FCFA**, correspondant à un taux d'exécution de 87,9% sur une prévision annuelle de 381 616 millions de FCFA.

L'exécution des dépenses en capital à fin décembre 2023 et 2024 est retracée dans le tableau n° 16 ci-dessous.

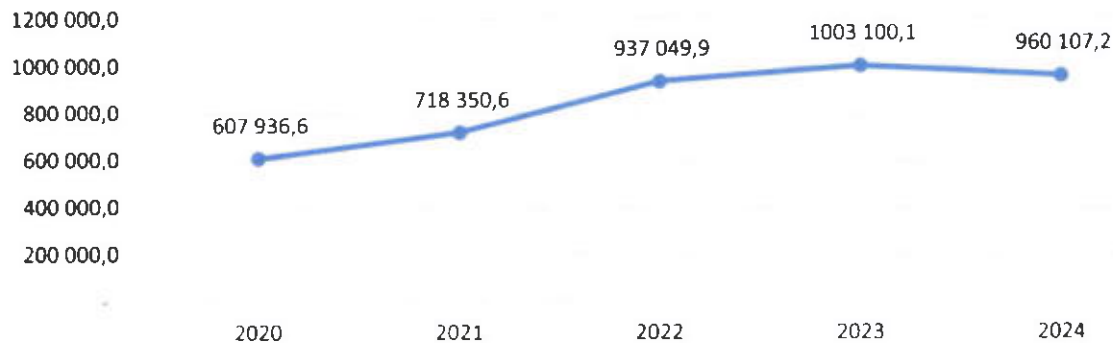
Tableau 16 : Exécution des dépenses en capital à fin décembre 2023 et 2024

En millions de FCFA

Nature des dépenses	Année 2023								Année 2024								Ecart engagé 2024-2023		Taux de croissance ordonn. septembre-décembre 2024
	Prévision Annuelle		Montant Engagé (AE)		Montant ordonnancé	Taux Engagé	Taux Ordonn.	Prévision Annuelle		Montant ordonnancé au 30 septembre	Montant Engagé au 31 décembre (AE)		Montant ordonnancé	Taux Engagé	Taux Ordonn.	Valeur	Taux d'accr.		
	AE	CP	AE	CP	CP			AE	CP	CP	AE	CP	CP						
Dépenses en Capital sur financement Intérieures	1 548 512,1	639 150,0	597 219,4	580 122,2	579 617,9	90,8%	90,7%	1 164 628,0	581 784,0	608 148,2	610 252,5	637 009,3	624 590,0	109,5%	107,4%	56 887,1	9,8%	2,7%	
Dépenses en Capital sur financement extérieur	1 033 734,1	320 600,0	423 482,2	423 482,2	423 482,2	132,1%	132,1%	662 298,8	381 616,0	246 919,7	335 517,2	335 517,2	335 517,2	87,9%	87,9%	-87 965,0	-20,8%	35,9%	
*Prêts	713 591,7	241 750,0	343 661,9	343 661,9	343 661,9	142,2%	142,2%	713 591,7	314 916,0	208 814,7	293 552,4	293 552,4	293 552,4	93,2%	92,2%	-50 109,5	-14,6%	40,6%	
*Dons	320 142,5	78 850,0	79 820,3	79 820,3	79 820,3	101,2%	101,2%	320 142,5	66 700,0	38 104,9	41 964,8	41 964,8	41 964,8	62,9%	62,9%	-37 855,5	-47,4%	10,1%	
TOTAL	2 582 246,2	959 750,0	1 020 701,6	1 003 604,4	1 003 100,1	104,6%	104,5%	1 846 926,8	963 400,0	855 067,9	945 769,7	972 526,6	960 107,2	100,9%	99,7%	-31 077,9	-3,1%	12,3%	

Source : DGB, sur la base des données fournies par le SIGFIP et la CAA, janvier 2025

Graphique n°6 : Evolution des dépenses en capital de 2020 à 2024 (en millions de FCFA)



Source : DGB, janvier 2025

B-2- Dépenses du FNRB

B-2-1- Dépenses de fonctionnement et charges de pension

Les charges de pension et les dépenses de fonctionnement du FNRB sont exécutées à fin décembre 2024 en engagement à hauteur de **89 591,9 millions de FCFA**. En ordonnancement, elles s'établissent à **89 576,2 millions de francs CFA**, correspondant à un taux d'exécution de 89,3% de l'objectif annuel de 100 300 millions de FCFA contre 83% à la même période en 2023, pour un montant de 87 450 millions de FCFA.

En glissement annuel ce niveau est en hausse de 2 141,9 millions dû principalement aux effets cumulés de :

- une hausse du niveau des dépenses de pensions de 2 067 millions de francs CFA ;
- une baisse des dépenses de consultations, soins et hospitalisations des pensionnés de 61 millions de francs CFA ;
- une hausse des dépenses de fonctionnement de 136 millions de francs CFA.

Tableau 17 : Engagements des dépenses du FNRB au 31 décembre 2023 et 2024

(En millions de francs CFA)														
Nature des dépenses	Année 2023					Année 2024						Ecart engagé 2024-2023		Taux de croissance ordonné septembre-décembre 2024 (%)
	Prévision Annuelle	Montant Engagé au 31 déc.	Montant ordonnancé au 31 décembre	Taux d'eng. (%)	Taux d'ord. (%)	Prévision Annuelle	Exécution au 30 septembre	Montant Engagé au 31 décembre	Montant ordonnancé au 31 décembre	Taux d'eng. (%)	Taux d'ord. (%)	Valeur	Taux d'accrois. (%)	
Autres transferts courants	104 400,0	87 256,0	87 256,0	83,6	83,6	99 300,0	66 498,3	89 262,0	89 262,0	89,9	89,9	2 006,0	2,3	34,2
Dépenses de pensions	101 900,0	85 217,0	85 217,0	83,6	83,6	96 800,0	65 568,3	87 284,0	87 284,0	90,2	90,2	2 067,0	2,4	33,1
Soins et hospitalisation des pensionnés	2 500,0	2 039,0	2 039,0	81,6	81,6	2 500,0	930,0	1 978,0	1 978,0	79,1	79,1	-61,0	-3,0	112,7
Fonctionnement	1 000,0	194,0	194,0	19,4	19,4	1 000,0	182,7	329,9	314,2	33,0	31,4	135,9	70,0	72,0
TOTAL	105 400,0	87 450,0	87 450,0	83,0	83,0	100 300,0	66 681,0	89 591,9	89 576,2	89,3	89,3	2 141,9	2,4	34,3

Source : DGB, sur la base des données du SIGFP fournies par la DPRV, janvier 2025

B-3- Dépenses des Comptes d'Affectation Spéciale (CAS)

L'exécution des comptes d'affectation spéciale à fin décembre 2024 s'établit en crédits de paiement à **5 192 millions de francs CFA** en termes d'engagement et **4 374,1 millions de FCFA** en termes d'ordonnancement sur une prévision annuelle de 23 200 millions de FCFA soit un taux d'exécution base ordonnancement de 18,9%. Par rapport au niveau base engagement de 2023, les crédits de paiement émis au titre des dépenses de ces comptes ont enregistré en valeur absolue une baisse de 9 097,2 millions de FCFA.

Sur la base des titres ordonnancés, l'exécution des comptes d'affectation affiche une baisse en valeur absolue de 8 087,2 millions de FCFA à fin décembre par rapport à son niveau d'exécution à fin décembre 2023. Ce faible niveau d'exécution est en lien avec les comptes « fonds de développement de sport » et « fonds des arts et de la culture » qui n'ont enregistré aucune exécution en 2024.

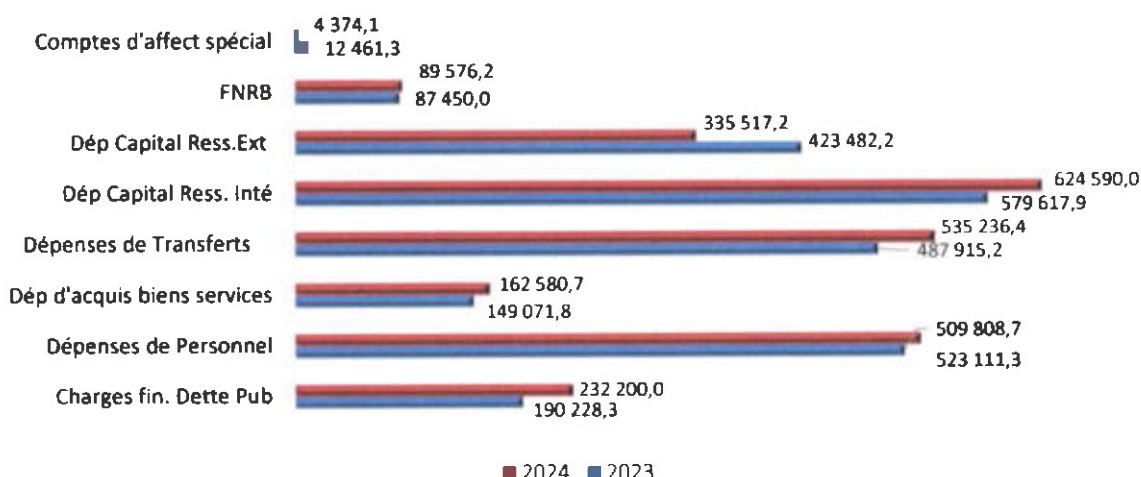
Le détail sur l'exécution des crédits des Comptes d'Affectation Spéciale se présente tel que retrace dans le tableau n°18 ci-après :

Tableau 18 : Exécution des dépenses des comptes d'affectation spéciale au 31 décembre 2024

(En millions de FCFA)														
Comptes	Année 2023					Année 2024						Ecart engagements 2024-2023	Taux de variation engag. 2024-2023	Taux de croissance ordonn. septembre-décembre 2024
	Prévisions	Montant engagé au 31 décembre	Montant ordonnancé au 31 décembre	Taux d'engag.	Taux d'ordonn.	Prévisions	Exécution au 30 sept. (base ordonn.)	Montant engagé au 31 décembre	Montant ordonnancé au 31 décembre	Taux d'engag.	Taux d'ordonn.			
Opération Militaire à l'Extérieur	8 000,0	4 383,1	4 383,1	54,8%	54,8%	8 000,0	300,7	300,7	300,7	3,8%	3,8%	-4 082,4	-93,1%	0,0%
Partenariat Mondial pour l'Education	2 850,0	4 142,3	4 142,3	145,3%	145,3%							-4 142,3	-100,0%	
Modernisation des Régies Financières	6 000,0	5 741,8	3 914,0	95,7%	65,2%	6 000,0	3 929,4	4 747,3	3 929,4	79,1%	65,5%	-994,5	-17,3%	0,0%
Prévention et Gestion des Catastrophes	5 000,0	22,0	22,0	0,4%	0,4%	5 000,0	144,0	144,0	144,0	2,9%	2,9%	122,0	554,5%	0,0%
Fonds de développement des arts et de la culture	1 200,0	0,0		0,0%		1 200,0	0,0	0,0	0,0	0,0%	0,0%	0,0		
Fonds de développement de sport	0,0					3 000,0	0,0	0,0	0,0	0,0%	0,0%	0,0		
Total	23 050,0	14 289,2	12 461,3	62,0%	54,1%	23 200,0	4 374,1	5 192,0	4 374,1	22,4%	18,9%	-9 097,2	-63,7%	0,0%

Le graphique ci-dessous récapitule en millions de FCFA, le niveau d'évolution des dépenses budgétaires à fin décembre 2023 et 2024.

Graphique n°7 : Evolution des dépenses budgétaires à fin décembre 2023 et 2024 (en millions de FCFA)



Source : DGB, janvier 2025

C- Soldes budgétaires au 31 décembre 2024

Les principaux soldes budgétaires issus de l'exécution du budget de l'Etat à fin décembre 2024, sur la base des dépenses ordonnancées, se présentent tels que récapitulés dans le tableau n°19 ci-après :

Tableau 19 : Présentation des soldes budgétaires d'exécution au 31 décembre 2024

Eléments	En millions FCFA		
	Recettes (a)	Dépenses (b)	Solde (a-b)
Budget Général	2 052 302,0	2 413 235,5	- 360 933,5
FNRB	59 868,0	89 576,2	29 708,2
Comptes d'Affectation	5 371,9	4 374,1	997,7
Solde global d'exécution budgétaire	2 117 541,9	2 507 185,8	- 389 643,9

III- SITUATION D'EXECUTION DES OPERATIONS DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2024

A- Mobilisation des ressources de trésorerie

Les ressources de trésorerie sont constituées : (i) des remboursements des prêts et avances ; (ii) des prêts rétrocédés ; (iii) des prêts projets, prêts programmes, obligations internationales et tirages auprès des banques locales ; (iv) des obligations du trésor et (v) des bons du trésor. Elles sont mobilisées, à fin décembre 2024, pour un montant total de **1 101 790,2 millions de FCFA** correspondant à 98,1 % des prévisions annuelles de montant 1 123 274 millions de FCFA, en baisse de 210 653 millions de FCFA par rapport à la mobilisation enregistrée à fin décembre 2023. Cette mobilisation de ressources à fin décembre 2024, en baisse par rapport à la même période en 2023 résulte essentiellement du

montant relativement faible des émissions d'obligations du trésor en 2024 qui ont été substituées par les ressources provenant de l'eurobond en dollar US.

Le détail sur la mobilisation des ressources de trésorerie est récapitulé dans le tableau n° 20 ci-après :

Tableau 20 : Niveau de mobilisation des ressources de trésorerie par nature au 31 décembre 2024

En millions de FCFA				
NATURE	Prévision annuelle 2024	Réalisations au 30 septembre	Réalisations au 31 décembre	Taux (%)
Remboursement prêts et avances	22 084	60,3	73,7	0,3
Prêts retrocédés	5 412	13 195,4	14 730,8	272,2
Emission de dettes à moyen et long termes	491 237	584 416,5	824 986,8	167,9
Emprunt Extérieur	408 216	564 472,0	788 600,5	193,2
Prêts projets	314 916	208 814,7	293 552,4	93,2
Prêts programmes	93 300	69 453,0	208 843,8	223,8
Eurobond		286 204,3	286 204,3	
Prêts banques locales	12 237,0	3 200,0	3 700,0	30,2
Prêts banques BOAD	70 784,0	16 744,5	32 686,2	46,2
Autres ressources de trésorerie	552 841	174 676,9	169 170,3	30,6
Obligations du trésor	500 841	125 956,6	145 520,3	26,3
Bons du trésor	52 000	7 725,0	23 650,0	
Tirage FMI	51 700	40 995,3	91 157,7	176,3
Restructuration (cession d'actif)			1 671,0	
Total	1 123 274	772 349,0	1 101 790,2	98,1
Source : DGB, sur la base des données fournies par la DGTCP, janvier 2025				

B- Exécution des charges de trésorerie

Les charges de trésorerie ont été assurées à fin décembre 2024, à concurrence de **657 690,4 millions de FCFA**, sur une prévision annuelle de 647 575 millions de FCFA, correspondant à un taux d'exécution de **101,6%**. Ce niveau d'exécution de paiement conforme aux échéanciers des engagements financiers de l'Etat pour l'année est notamment tiré par les remboursements d'obligations du trésor qui représentent près de 50,0% des charges de trésorerie exécutées

Par nature, l'exécution des charges de trésorerie à fin décembre 2024 se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 21 : Niveau d'exécution des charges de trésorerie par nature à fin décembre 2024

(En millions de FCFA)				
Nature	Prévision annuelle 2024	Réalisations au 30 septembre	Réalisations au 31 décembre	Taux en (%)
Amortissement emprunts banques internationales	31 373	62 700,5	84 375,3	268,9
Amortissement emprunt bilatéral	16 547	21 059,7	34 984,4	211,4
Amortissement emprunts multilatéral	47 338	30 607,9	58 693,9	124,0
Eurobond	38 562	7 886,4	7 886,4	20,5
Amortissement prêts banques locales	7 994	20 356,1	29 587,0	370,1
Amortissement prêts BOAD	32 581	15 702,8	29 371,5	90,1
Amortissement obligation du trésor	338 192	240 969,5	320 969,5	94,9
Amortissement bons du trésor	53 290	38 229,0	38 229,0	71,7
Variation des instances de paiement	25 998	240,9	240,9	0,9
Amortissement tirages FMI	45 700	31 180,7	44 325,5	97,0
Prêts et avances	10 000	6 378,3	9 027,0	90,3
Total	647 575	475 311,8	657 690,4	101,6

Source: MEF/DGTCPC/CAGD/DGB, janvier 2025

IV- EXECUTION FINANCIERE SELON LES POLITIQUES PUBLIQUES AU 31 DECEMBRE 2024

A- Performance financière des programmes budgétaires

Après plusieurs années d'expérimentation et d'ajustement, l'exécution budgétaire en mode programme est effective depuis le 1^{er} janvier 2022 au Bénin. L'année 2024 constitue de ce fait la troisième année de gestion budgétaire en mode programme, pour laquelle l'autorisation parlementaire a été accordée à 80 programmes budgétaires et 15 dotations contre respectivement 86 et 15 pour l'année 2023.

Ces programmes et dotations sont rattachés aux 21 ministères et 12 institutions de l'Etat ; et regroupés selon les dix (10) fonctions principales de l'Etat.

Pour la gestion 2024, le budget alloué à l'ensemble des programmes budgétaires et dotations est de 2 551 700 millions de francs CFA équivalant aux prévisions de dépenses budgétaires de la loi de finances.

Au 31 Décembre 2024, les programmes budgétaires affichent une exécution de **1 822 674,7 millions de francs CFA**, représentant **95,4%** des prévisions annuelles de montant **1 909 674,9 millions de francs CFA**. Comparé au niveau d'exécution au 31 décembre 2023, qui s'élevait **1 815 309,4 millions de francs CFA**, cette performance connaît une hausse de

0,4 %, traduisant une relative stabilité d'une année à l'autre. Par ailleurs, cette exécution progresse de 35% par rapport au niveau atteint sur les neuf premiers mois de l'année.

La hausse observée par rapport à la même date en 2023 est la conséquence d'une gestion axée sur l'efficacité et l'optimisation des ressources. Les résultats obtenus sont le fruit de la dynamisation du réseau des ordonnateurs, combinée à un accompagnement efficace des acteurs de la chaîne managériale. L'accélération des dépenses en fin d'année (+35% entre septembre et décembre) a permis de mettre en œuvre des activités importantes et d'atteindre les objectifs fixés.

Les dotations budgétaires, quant à elles, regroupant les pouvoirs publics (Institutions de l'Etat), les charges financières de la dette et la couverture des dépenses accidentelles et imprévisibles, s'établissent au 31 décembre 2024 à **684 511,1 millions de FCFA** représentant **106,6%** des prévisions annuelles de montant **642 025,1 millions de FCFA**. Elles connaissent une progression de 9,6 % comparativement au niveau d'exécution de l'année dernière qui s'établissait à 624 726,2 millions de FCFA et une augmentation de 24% comparé au niveau affiché à fin septembre 2024 qui s'établissait à 552 175,7 millions de FCFA.

Ce niveau d'exécution affiché est principalement lié aux dépenses fiscales et aux charges financières de la dette publique.

L'analyse de l'exécution des dépenses budgétaires selon les principales fonctions de l'Etat à savoir les services généraux de l'administration publique, la défense, l'ordre et la sécurité publique, les affaires économiques, la protection de l'environnement, le logement, l'aménagement et les services collectifs, la santé, les loisirs et la culture, l'enseignement ; et la protection sociale montre une bonne exécution sur l'ensemble des fonctions. De façon spécifique, le logement et les équipements collectifs, les affaires économiques et la protection sociale présentent une performance au-delà des prévisions annuelles (respectivement 106,9%, 102,6% et 103%) en lien avec les priorités du programme d'actions du gouvernement qui sont centrées sur les secteurs porteurs de l'économie et le social.

Le détail de l'exécution des programmes et dotations et selon les différentes classifications se trouve en annexe au présent rapport.

B- Exécution des dépenses des politiques transversales

B-1- Exécution des dépenses sociales prioritaires

Les dépenses sociales prioritaires couvrent les dépenses non salariales de quatorze (14) ministères et la Présidence de la République. Elles correspondent aux programmes et projets dont la mise en œuvre contribue à l'amélioration de la situation sociale des populations et se rattachent à des composantes définies à cette fin.

Leur objectif indicatif en valeur cumulée pour l'année 2024 est établi en milliards de francs CFA comme suit : 24,1 à fin mars ; 55,5 à fin juin ; 115,5 à fin septembre ; et 185,4 à fin décembre.

Au 31 Décembre 2024, lesdites dépenses sont exécutées à 188 137,0 millions de FCFA soit 101,5 % de la prévision qui était de 185 400,0 millions de FCFA et 8,7% par rapport au montant exécuté en 2023.

Cette performance s'explique par le bon suivi et la consommation à bonne date des crédits destinés notamment à la prise en charge de la gratuité de la scolarisation des filles au secondaire, de l'alimentation en milieu scolaire, des bourses, de l'assainissement de base, etc.

Le détail de l'exécution des dépenses sociales prioritaires selon ses différentes composantes se trouve en annexe au présent rapport.

B-2-Exécution des dépenses à sensibilité directe sur le genre

Les contributions des programmes budgétaires à la réduction des inégalités genre s'établissent au 31 décembre 2024 à **197 869,6 millions de FCFA**, représentant **88,7 %** des prévisions annuelles de montant **223 104,7 millions de FCFA**.

La performance de ces dépenses qui sont constituées prioritairement des allocations au profit des activités de programmes ayant un objectif principal ou significatif lié à l'égalité, témoigne de l'efficacité du dispositif de budgétisation sensible au genre mis en place et une meilleure inclusion de l'action publique.

Le détail de l'exécution des dépenses à sensibilité directe sur le genre se trouve en annexe au présent rapport.

B-3-Exécution des dépenses relatives au changement climatique

Le budget 2024, dans son architecture, promeut le climat à travers les mesures fiscales et les prévisions de dépenses consenties par le Gouvernement

Les mesures fiscales sont prévues pour concrétiser la promotion du climat en cohérence avec la vision du Gouvernement et en lien avec les engagements pris par le Bénin au plan international en matière de changements climatiques. La majorité de ces mesures ont vocation d'atténuation et visent ainsi à réduire des sources d'émission de gaz à effet de serre susceptible de porter atteinte au climat.

Ainsi, la cartographie des principaux investissements en faveur du climat est élaborée en prenant appui sur les huit (08) secteurs clés de développement les plus vulnérables retenus dans le plan national d'adaptation aux changements climatiques (mai 2022). Ces secteurs concernent les ressources en eau, l'agriculture, la santé, l'énergie, les écosystèmes forestiers, la zone côtière, le tourisme, les infrastructures et aménagements urbains.

Sur cette base, les opérations financières sont identifiées dans les budgets des ministères qui opèrent dans les domaines clés cités supra et ceux qui interviennent également dans la protection civile. Cet exercice a permis d'identifier un investissement d'un montant de 550 924,6 millions de FCFA en crédits de paiement dont 411 148,6 millions de FCFA pour les dépenses d'adaptation et 139 776,0 millions de FCFA pour les dépenses d'atténuation.

Au 31 décembre 2024, ces crédits connaissent une exécution globale de **509 314,2 millions de francs CFA** correspondant à 92,4% des prévisions annuelles.

Par type d'intervention, les dépenses liées au changement climatique se décomposent comme ci-après :

- ✓ **396 760,7 millions de FCFA** au titre des dépenses d'adaptation, correspondant à un taux d'exécution de **96,5%** des prévisions annuelles.
- ✓ **112 553,5 millions de FCFA** au titre des dépenses d'atténuation, correspondant à un taux d'exécution de **80,5%** des prévisions annuelles.

Le détail d'exécution des dépenses relatives au changement climatique se trouve en annexe au présent rapport.

B-4- Exécution des dépenses relatives à l'entretien et à la maintenance des investissements publics

La problématique de l'entretien et de la maintenance des infrastructures devient de plus en plus préoccupante compte tenu des efforts financiers consacrés aux projets d'investissement mais qui se heurtent au phénomène de dégradation sous l'effet notamment des changements climatiques. Une feuille de route a été mise en place en février 2024 pour l'élaboration d'une méthodologie d'entretien sensible au climat pour les principales catégories d'immobilisations publiques avec le concours des différentes parties prenantes impliquées.

En attendant la mise en œuvre à l'horizon 2025, neuf (09) projets de réhabilitations d'infrastructures sont inscrits dans le budget 2024 pour un montant prévisionnel de 56 371,1 millions de francs CFA.

Au 31 décembre, ces crédits sont consommés à 127,38 % des prévisions, équivalent à un montant de **71 808,2 millions de francs CFA**.

Le détail de l'exécution de ces projets se trouve en annexe au présent rapport.

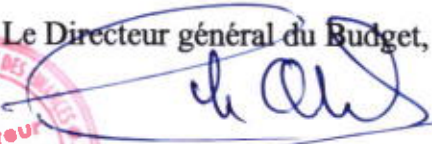
CONCLUSION

La situation de l'exécution du budget de l'Etat au 31 décembre 2024 est marquée par une mobilisation satisfaisante des recettes budgétaires grâce aux effets positifs des différentes réformes en cours au niveau des administrations financières.

La performance enregistrée au niveau des recettes a permis de soutenir les besoins de dépenses qui se sont également traduits par une hausse soutenue. Il en est résulté un solde budgétaire d'exécution qui anticipe pratiquement le retour à la norme communautaire. Le tableau des opérations d'exécution de la loi de finances 2024 confirme par le comportement des différents agrégats et des indicateurs macro-économique, la cohérence de la politique budgétaire et la solidité du dispositif de pilotage des politiques publiques.

Au total, les données définitives de l'exécution de la loi de finances pour 2024 seront retracées dans la loi de règlement.

Cotonou, le 03 MARS 2025

Le Directeur général du Budget,


Rodrigue S. CHAOU

TABEAU SYNTHESE D'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES 2024 AU 31 DECEMBRE
(en millions de FCFA)

RESSOURCES				CHARGES			
RUBRIQUE	Prévisions	Réalizations		RUBRIQUE	Prévisions	Exécution (ordonn.)	
		Montant	Taux (%)			Montant	Taux (%)
I- Recettes budgétaires	2 076 000,0	2 117 541,9	102,0%	I- Dépenses budgétaires	2 551 700,0	2 507 185,8	98,3%
Recettes du budget général	1 994 220,0	2 038 021,1	102,2%	Dépenses du budget général	2 428 200,0	2 413 235,5	99,4%
Recettes des régies (non compris recettes affectées)	1 904 520,0	1 981 133,3	104,0%	Dépenses ordinaires	1 464 800,0	1 453 128,3	99,2%
- Douane	702 372,0	722 313,8	102,8%	- Charges financières de la dette publique	210 600,0	232 200,0	110,3%
- Impôt	1 102 380,0	1 142 024,4	103,6%	*** Intérieur	111 330,6	111 400,0	100,1%
- Trésor	94 768,0	112 409,6	118,6%	*** Extérieur	99 269,4	120 800,0	121,7%
- ANDF	5 000,0	4 385,5	87,7%	- Dépenses de personnel	595 885,0	523 111,3	87,8%
				- Acquisitions de biens et services	185 015,0	162 580,7	87,9%
				- Transferts courants	473 300,0	535 236,4	113,1%
				*** Subventions	130 847,5	118 991,0	90,9%
				*** Autres transferts courants	223 652,5	259 287,5	115,9%
				*** Dépenses fiscales	118 800,0	156 957,9	132,1%
Autres ressources budgétaires	89 700,0	56 887,8	63,4%	Dépenses en capital	963 400,0	960 107,2	99,7%
- Dons budgétaires	23 000,0	14 923,0	64,9%	- Financement intérieur	581 784,0	624 590,0	107,4%
- Fonds de concours + recettes assimilées	66 700,0	41 964,8	62,9%	*** Contributions budgétaires	483 763,0	588 203,8	121,6%
				*** Emprunts banques locales	12 237,0	3 700,0	30,2%
				*** Emprunts BOAD	70 784,0	32 686,2	46,2%
				*** Dépenses fiscales	15 000,0		0,0%
				- Financement extérieur	381 616,0	335 517,2	87,9%
				*** Dons	66 700,0	41 964,8	62,9%
				*** Emprunts	314 916,0	293 552,4	93,2%
Recettes du budget annexe	58 580,0	59 868,0	102,2%	Dépenses du budget annexe	100 300,0	89 576,2	89,3%
- FNRB	58 580,0	59 868,0	102,2%	- Fonctionnement du FNRB	1 000,0	314,2	31,4%
				- Pensions et hospitalisation	99 300,0	89 262,0	89,8%
Recettes des comptes d'affectation spéciale	23 200,0	19 652,8	84,7%	Dépenses des comptes d'affectation spéciale	23 200,0	4 374,1	18,9%
- Opérations militaires à l'extérieur	8 000,0	5 371,9	67,1%	- Opérations militaires à l'extérieur	8 000,0	300,7	3,8%
- Modernisation des régies financières	6 000,0	4 081,7	68,0%	- Modernisation des régies financières	6 000,0	3 929,4	65,5%
- Prévention et gestion des catastrophes	5 000,0	5 049,9	101,0%	- Prévention et gestion des catastrophes	5 000,0	144,0	2,9%
- Fonds de développement des Arts et de la Culture	1 200,0	939,6	78,3%	- Fonds de développement des Arts et de la Culture	1 200,0	0,0	0,0%
- Fonds de développement du Sport	3 000,0	4 209,7	140,3%	- Fonds de développement du Sport	3 000,0	0,0	0,0%
II- Ressources de trésorerie	1 123 274,0	1 101 790,2	98,1%	II- Charges de trésorerie	647 574,0	657 690,4	101,6%
Ressources extérieures	408 216,0	788 688,5	193,2%	Amortissement Emprunts extérieurs	133 819,2	185 939,9	138,9%
Prêts Projets	314 916,0	293 552,4	93,2%	Amortissement Prêts Projets	133 819,2	185 939,9	138,9%
* Prêts banques commerciales internationales	134 732,0	69 528,5	51,6%	* Emprunt banques commerciales internationales	31 372,7	84 375,3	268,9%
* Prêts bilatéraux	26 744,0	12 678,0	47,4%	* Emprunt bilatéral	16 546,6	34 984,4	211,4%
* Prêts multilatéraux	153 440,0	211 345,9	137,7%	* Emprunt multilatéral	47 338,0	58 693,9	124,0%
Eurobond	0,0	286 204,3		* Eurobond	38 562,0	7 886,4	20,5%
Prêts Programme	93 300,0	208 843,8	223,8%				
Ressources intérieures	687 562,0	296 714,2	43,2%	Amortissement Emprunts intérieurs	477 756,8	462 482,6	96,8%
Prêts banques locales	12 237,0	3 700,0	30,2%	Emprunts banques locales	7 994,4	29 587,0	370,1%
Prêts BOAD	70 784,0	32 686,2	46,2%	Emprunts BOAD	32 580,6	29 371,5	90,2%
Obligations du Trésor	500 841,0	145 520,3	29,1%	Obligations du Trésor	338 191,8	320 969,5	94,9%
Bons du Trésor	52 000,0	23 650,0	45,5%	Bons du Trésor	53 290,0	38 229,0	71,7%
Tirages FMI	51 700,0	91 157,7	176,3%	Tirages FMI	45 700,0	44 325,5	97,0%
Autres ressources de trésorerie	27 496,0	16 475,5	59,9%	Autres charges de trésorerie	35 998,0	9 267,9	25,7%
Remboursement Prêts et Avances	22 084,0	73,7	0,3%	Prêts et avances	10 000,0	9 027,0	90,3%
Prêts retrocedés	5 412,0	14 646,8	270,6%	Variation instances de paiement	25 998,0	240,9	0,9%
Produits de bonifications	0,0	84,0					
Produits de cession d'actifs	0,0	1 671,0					
TOTAL RESSOURCES LOI DE FINANCES (I) + (II)	3 199 274,0	3 219 332,1	100,6%	TOTAL CHARGES LOI DE FINANCES (I) + (II)	3 199 274,0	3 164 876,2	98,9%

INDICATEURS CLES DES DEPENSES BUDGETAIRES AU 31 DECEMBRE 2024

(en millions de FCFA)

N°	Eléments	Prévision annuelle	Cible échéance	Réalisation	Taux d'exécution cible	Taux d'exécution prévision annuelle
1	Programmes budgétaires	1 909 674,9	1 909 674,9	1 822 674,7	95,4%	95,4%
2	Dotations budgétaires	642 025,1	642 025,1	684 511,1	106,6%	106,6%
3	Dépenses sociales prioritaires	185 400,0	185 400,0	188 137,0	101,5%	101,5%
4	Dépenses à sensibilité directe sur le genre	223 104,7	223 104,7	197 869,6	88,7%	88,7%
5	Dépenses relatives aux changements climatiques	550 924,6	550 924,6	509 314,2	92,4%	92,4%
6	Dépenses d'entretien et de maintenance des infrastructures	56 371,1	56 371,1	71 808,2	127,4%	127,4%



ANNEXES

ANNEXE N°1 : METHODOLOGIE D'ELABORATION DU RAPPORT ET SOURCES DES DONNEES

La démarche retenue pour l'élaboration de ce rapport reste inchangée et comporte quatre (04) étapes qui s'articulent entre elles :

- la collecte de données financières ;
- le traitement et l'analyse des données collectées ;
- la rédaction du RAPEX ;
- la validation du projet de rapport.

/- Collecte de données

Cette étape constitue le point de départ du processus d'élaboration du rapport trimestriel. La Direction générale du Budget (DGB) collecte auprès des régies financières (DGD, DGI, DGTCP), de l'ANDF, de la CAGD et du Fonds National des Retraites du Bénin, les informations budgétaire et financière nécessaires à l'élaboration du rapport. Les données recueillies auprès des structures ci-dessus concernent le point de réalisation des produits de recettes et des dépenses, la situation des opérations de trésorerie, le service de la dette, les tirages sur emprunts extérieurs et intérieurs, la situation d'exécution des comptes d'affectation spéciale, etc. Les données sollicitées sont issues des systèmes d'information et communiquées à la Direction générale du Budget au moyen de lettres et bordereaux, appuyées de fichiers électroniques. Elles sont généralement assorties de commentaires explicatifs.

Par ailleurs, la situation des engagements et des ordonnancements des dépenses, par ministère et institution de l'Etat, est périodiquement générée du système d'informations de gestion des finances publiques (SIGFP) par la Direction générale du Budget.

La Direction générale du Budget reçoit également de la Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers, le tableau des opérations financières de l'Etat correspondant à la période de couverture du rapport pour des fins de rapprochement et de confirmation des données collectées et compilées. Il en est de même de la situation de la conjoncture économique que rend périodiquement disponible, la Direction générale de l'Economie.

2- Traitement et analyse des données collectées

Cette partie porte sur le dépouillement, le traitement et l'analyse des données collectées. Le dépouillement consiste à faire ressortir les informations contenues dans les documents reçus des différentes structures afin d'effectuer le traitement des données. Le traitement consiste en la vérification et la production des tableaux statistiques supports de la rédaction du rapport et de la confection des graphiques illustratifs du rapport. La dernière étape est l'analyse des données qui permet d'interpréter les informations contenues dans les tableaux conçus sur la base des données prévisionnelles et d'exécution des recettes et des dépenses.

Les tableaux matriciels supports de la rédaction du rapport présentent des données de comparaison portant sur la même période de l'année précédente.

3- Rédaction du projet de rapport

A cette étape, il est procédé à la rédaction proprement dite du rapport, sur la base des éléments d'analyse rassemblés à l'issue de la précédente étape. La version brute qui en ressort, fait l'objet d'une série de validations.

4- Validation du projet de rapport

Le processus de validation du rapport consiste à : (i) tenir des séances de confirmation des chiffres et d'appréciation du rapport provisoire avec les structures concernées ; (ii) procéder à la prise en compte des différentes observations issues de la séance de confirmation de chiffres. Des séances bilatérales entre la Direction générale du Budget et la Cellule de Suivi des Programmes Economique et Financier sont, par la suite, tenues afin d'assurer la cohérence des données du rapport avec celles du tableau des opérations financières de l'Etat. Le rapport est enfin soumis aux membres du cabinet du Ministre pour appréciation, autorisation de transmission au parlement et diffusion.



Présentation de l'exécution au 31 décembre de la Loi de finances pour la gestion 2024 selon les classifications

(Annexe n°2 au Rapport d'exécution au 31 décembre)

Annexe 2.1 : Présentation de l'exécution des charges de la Loi de Finances 2024 au 31 décembre par classification administrative et économique sur la base des prévisions annuelles (en millions de FCFA)

I- OPERATIONS BUDGETAIRES (CREDITS DE PAIEMENT)

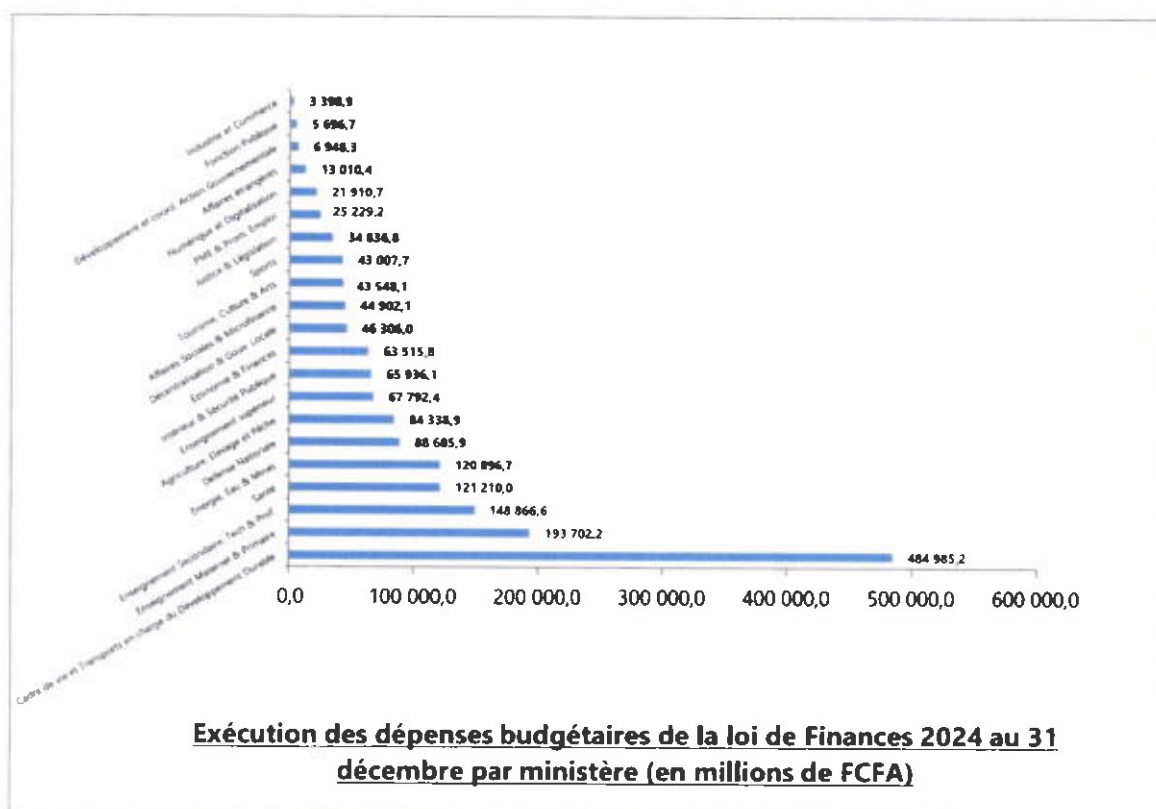
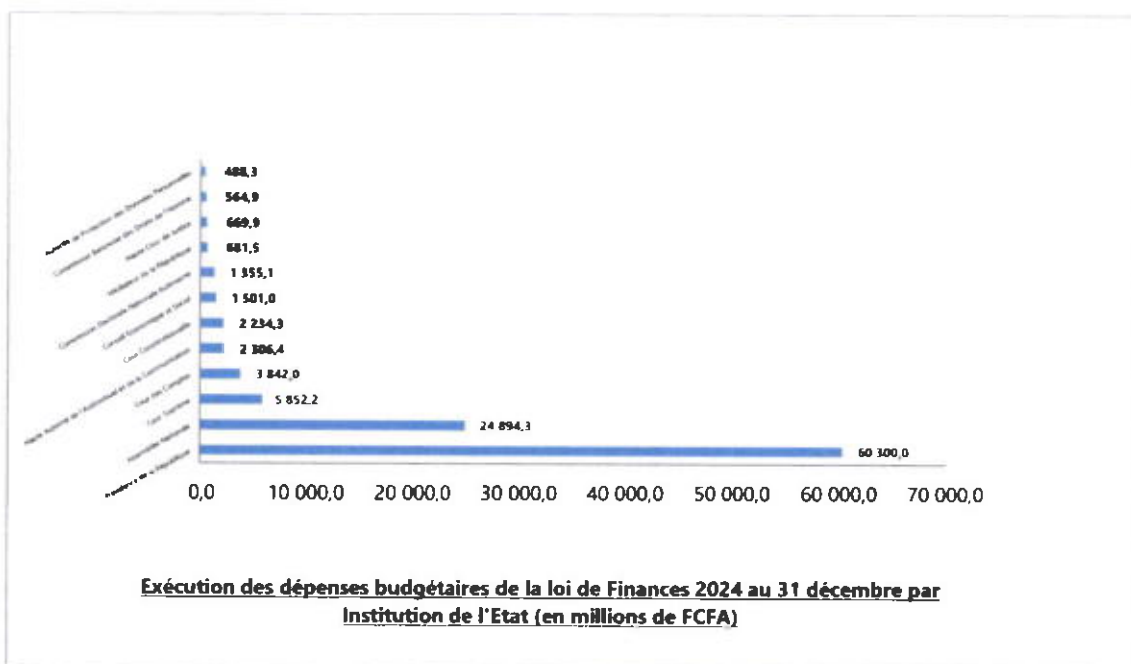
SECTEURS	DEPENSES ORDINAIRES										DEPENSES EN CAPITAL										TOTAL EXECUTION (C) = (a-b)	Prévision loi de finances (D)	Taux d'exé. (C*/100(D))				
	Dépenses de Personnel			Dépenses d'acquisitions de biens et services			Dépenses de transfert			Total dépenses ordinaires (a)			Ressources Intérieures			Ressources extérieures (dons)			Ressources extérieures (prêts)					Total dépenses en capital (b)			
	Dotations initiales	Ordonnancé	Taux	Dotations initiales	Ordonnancé	Taux	Dotations initiales	Ordonnancé	Taux	Dotations initiales	Ordonnancé	Taux	Dotations initiales	Ordonnancé	Taux	Dotations initiales	Ordonnancé	Taux	Dotations initiales	Ordonnancé				Taux	Dotations initiales	Ordonnancé	Taux
1. Institutions	27 480,0	29 173,1	106,2%	23 301,5	20 115,7	86,3%	23 891,0	30 610,1	128,1%	74 672,5	79 898,9	107,0%	3 970,9	3 070,9	77,3%	2 111,0	18 789,7	890,1%	4 099,1	2 930,3	71,5%	10 181,0	24 790,9	243,5%	104 689,8	84 853,5	123,4%
Présidence de la République	1 830,1	1 688,0	92,2%	9 335,2	7 432,9	79,6%	22 718,1	29 498,1	129,7%	33 883,4	38 580,0	113,8%	900,0	0,0	0,0%	2 111,0	18 789,7	890,1%	4 099,1	2 930,3	71,5%	7 110,1	21 738,8	305,5%	80 300,0	40 993,3	147,1%
Assemblée Nationale	15 427,4	15 532,8	100,7%	5 780,8	5 780,8	100,0%	500,0	500,0	100,0%	21 718,0	21 823,4	100,5%	3 070,9	3 070,9	100,0%		0,0			0,0		3 070,9	3 070,9	100,0%	24 894,3	24 789,0	100,4%
Cour Constitutionnelle	1 883,3	1 721,2	91,4%	883,2	510,1	57,8%	3,0	3,0	100,0%	2 690,3	2 234,3	83,1%										0,0	0,0		2 234,3	2 090,1	93,1%
Commission Béninoise des Droits de l'Homme	438,2	354,9	81,0%	294,4	204,1	69,3%	2,2	1,8	81,7%	795,8	564,9	70,9%										0,0	0,0		564,9	735,8	129,9%
Cour Suprême	2 124,8	4 780,2	225,0%	1 034,0	1 017,9	98,4%	57,4	54,1	94,3%	3 216,3	5 832,2	181,3%										0,0	0,0		5 832,2	3 216,3	181,3%
Conseil Economique et Social	1 537,9	1 009,1	65,7%	664,3	478,1	71,7%	27,0	15,3	56,5%	2 228,8	1 501,0	67,3%										0,0	0,0		1 501,0	2 228,8	167,8%
Haute Autorité de l'Audience et de la Communication	1 238,4	1 310,1	105,7%	1 078,3	993,4	92,1%	3,0	2,9	96,7%	2 328,7	2 388,4	102,6%										0,0	0,0		2 388,4	2 328,7	98,4%
Haute Cour de Justice	280,1	330,7	118,1%	323,7	338,2	104,5%	1,0	1,0	100,0%	684,8	688,9	100,6%										0,0	0,0		688,9	684,8	100,9%
Médecin de la République	188,1	201,3	106,9%	877,8	477,8	54,4%	3,4	2,3	68,5%	858,3	881,3	102,6%										0,0	0,0		881,3	858,3	98,1%
Commission Electorale Nationale Autonome	882,1	846,7	96,0%	703,3	504,4	71,7%	7,0	4,0	56,5%	1 582,3	1 353,1	85,5%										0,0	0,0		1 353,1	1 582,3	116,6%
Cour des Comptes	1 688,1	1 393,3	82,6%	2 588,6	2 370,1	91,6%	80,0	78,4	98,0%	4 343,1	3 842,0	88,5%										0,0	0,0		3 842,0	4 343,1	113,0%
Autorité de Protection des Données Personnelles	0,0	0,0	0,0%	0,0	0,0	0,0%	488,3	488,3	100,0%	488,3	488,3	100,0%										0,0	0,0		488,3	488,3	100,0%
2. Ministères	498 386,5	462 682,2	92,8%	132 361,0	125 182,5	94,6%	182 208,4	195 333,4	107,3%	832 953,9	793 408,1	95,3%	577 813,1	621 519,1	107,6%	64 589,0	23 175,1	35,9%	310 816,9	290 622,1	93,5%	953 219,0	935 316,3	98,1%	1 728 724,4	1 788 174,9	98,0%
Defense Nationale	53 529,7	54 216,8	101,3%	20 932,4	17 839,2	85,2%	750,0	852,7	113,7%	73 212,1	72 708,5	99,3%	18 240,0	15 977,4	87,6%	0,0	0,0		0,0	0,0		18 240,0	15 977,4	87,6%	88 885,9	85 452,1	96,0%
Economie & Finances	23 558,7	19 831,3	84,3%	9 323,7	7 023,0	75,3%	12 380,0	11 075,0	89,4%	43 274,4	37 729,3	87,3%	7 400,0	2 867,4	38,7%	0,0	91,0		0,0	23 038,1		7 400,0	25 786,3	346,5%	62 513,8	52 874,4	100,0%
Justice & Legislation	10 357,8	10 341,3	99,8%	4 886,7	2 461,5	50,4%	10 379,0	10 379,0	100,0%	23 433,3	23 181,8	99,1%	11 780,0	11 853,0	100,6%	0,0	0,0		0,0	0,0		11 780,0	11 853,0	100,6%	34 836,8	37 213,3	98,0%
Développement et coord Action Gouvernementale	2 008,3	1 743,1	86,8%	2 778,0	2 357,4	84,9%	567,0	673,1	118,9%	5 354,8	4 775,8	89,2%	1 080,0	2 172,7	201,2%	3 783,3	0,0	0,0%	0,0	0,0		5 454,4	2 172,7	39,8%	6 948,3	10 809,3	154,8%
Numérique et Digitalisation	1 051,2	852,1	81,1%	1 048,9	970,7	92,5%	6 182,3	5 830,1	94,3%	9 062,3	7 172,8	79,0%	9 228,0	4 863,8	52,7%	2 388,8	0,0	0,0%	3 854,4	8 874,0	230,4%	19 274,0	14 787,7	76,8%	21 810,7	24 358,3	111,7%
Cadre de vie et Transports en charge du Développement Durable	7 308,7	6 101,6	83,5%	2 546,1	1 838,8	72,2%	3 530,0	3 548,3	100,5%	13 384,8	11 480,5	85,8%	238 187,0	368 208,5	154,6%	23 141,4	6 090,6	26,3%	134 981,3	99 196,6	73,5%	397 288,6	473 400,7	119,2%	484 985,2	410 874,4	118,1%
Industrie et Commerce	1 378,8	1 103,7	80,2%	1 651,9	1 088,2	65,8%	860,0	880,0	100,0%	3 899,3	3 053,9	78,3%	477,3	344,9	72,3%	0,0	0,0		0,0	0,0		477,3	344,9	72,3%	3 398,9	4 387,8	129,1%
Santé	46 258,1	41 458,1	89,7%	10 888,8	6 851,3	63,1%	34 882,3	35 880,5	102,8%	93 927,8	83 982,8	89,4%	18 588,3	10 005,9	53,8%	2 704,0	0,0	0,0%	21 088,4	27 211,3	129,1%	42 353,3	37 217,1	87,9%	82 128,0	138 200,2	168,3%
Energie, Eau & Mines	1 811,5	1 788,3	98,7%	2 141,3	1 842,1	86,0%	110,0	82,3	75,0%	4 062,8	3 448,1	84,9%	88 373,0	53 874,5	60,9%	11 743,3	4 513,2	38,4%	51 771,7	58 080,9	112,2%	181 888,0	117 448,8	64,6%	126 895,7	155 950,8	122,9%
Agriculture, Elevage et Pêche	8 637,8	9 487,3	109,8%	12 558,0	7 151,7	57,0%	20 744,0	17 472,8	84,2%	41 918,7	34 991,8	83,5%	28 294,6	19 091,2	67,5%	14 918,3	3 465,1	23,2%	32 227,0	27 690,7	85,9%	79 438,1	50 247,1	63,2%	84 338,9	117 378,8	139,1%
Tourisme, Culture & Arts	1 675,1	1 373,4	81,9%	2 917,1	2 482,2	85,1%	1 788,0	2 388,0	133,5%	6 388,6	6 424,5	100,7%	27 325,2	28 387,1	103,9%	3 398,9	0,0	0,0%	9 796,7	10 736,5	109,6%	48 523,8	37 123,8	76,5%	43 548,1	48 523,8	112,6%
Sports	942,3	797,0	84,6%	2 348,3	1 870,6	80,1%	4 727,1	6 036,6	127,7%	7 918,6	10 707,2	135,2%	32 883,4	32 130,5	97,7%	0,0	0,0		0,0	0,0		32 883,4	32 130,5	97,7%	43 007,7	40 802,0	100,4%
Affaires Sociales & Microfinance	2 662,2	2 638,2	99,1%	3 471,1	2 585,9	74,5%	2 243,0	2 644,2	117,9%	8 377,8	7 266,3	86,7%	14 703,1	14 201,8	96,6%	0,0	8 540,2		2 378	14 894,0		17 079,2	37 835,8	220,4%	44 902,1	25 436,2	178,4%
Enseignement supérieur	39 369,2	33 883,3	86,1%	5 237,0	3 888,4	74,3%	22 788,0	21 734,2	95,3%	67 573,0	59 117,9	87,5%	13 344,6	8 828,6	66,2%	0,0	233,0		559,4	408,9	62,2%	13 904,0	8 874,3	62,4%	67 782,4	81 477,8	120,2%
PMSE & Prem. Emploi	354,4	364,3	102,8%	1 696,3	1 052,4	62,0%	7 330,0	7 295,0	99,3%	9 480,7	8 711,0	91,9%	0,0	0,0		0,0	88,8		507,8	16 428,0		507,8	16 517,6	3254,3%	25 229,2	9 908,3	254,6%

SECTEURS	DEPENSES ORDINAIRES												DEPENSES EN CAPITAL												TOTAL EXECUTION (C)- (a+b)	Prévision loi de finances (D)	Taux d'exé. (C*/100/D)			
	Dépenses de Personnel			Dépenses d'acquisitions de biens et services			Dépenses de transfert			Total dépenses ordinaires (a)			Ressources Intérieures			Ressources extérieures (dons)			Ressources extérieures (prêts)			Total dépenses en capital (b)								
	Dotation Initiale	Ordonnancé	Taux	Dotation Initiale	Ordonnancé	Taux	Dotation Initiale	Ordonnancé	Taux	Dotation Initiale	Ordonnancé	Taux	Dotation Initiale	Ordonnancé	Taux	Dotation Initiale	Ordonnancé	Taux	Dotation Initiale	Ordonnancé	Taux	Dotation Initiale	Ordonnancé	Taux						
Fonction Publique	2 706,9	2 976,2	106,8%	4 384,8	2 303,4	52,5%	46,0	43,0	93,4%	7 217,7	5 322,6	73,7%	300,0	374,0	124,7%	165,0	0,0	0,0%	0,0	0,0		465,0	374,0	80,4%	5 696,7	7 682,7	74,1%			
Intérieur & Sécurité Publique	53 553,0	53 053,1	95,5%	8 650,5	6 957,1	80,4%	508,0	508,0	100,0%	64 712,5	60 521,4	93,5%	11 550,0	5 414,7	46,9%	0,0	0,0		0,0	0,0		11 550,0	5 414,7	46,9%	65 938,1	76 262,5	86,5%			
Décentralisation & Gouvern. Locales	2 764,8	2 299,0	83,2%	3 799,3	3 034,8	79,9%	24 439,8	24 516,1	100,3%	31 003,7	29 850,5	96,3%	19 138,0	16 455,3	86,0%	1 254,7	0,0	0,0%	0,0	0,0		20 393,7	16 455,5	80,7%	46 306,0	51 397,5	90,1%			
Enseignement Maternel & Primaire	128 488,2	132 337,7	103,0%	20 415,1	22 978,2	112,6%	21 105,5	36 241,4	171,7%	179 008,9	191 557,3	112,7%	7 884,0	2 144,8	27,2%	0,0	0,0		0,0	0,0		7 884,0	2 144,8	27,2%	193 792,2	177 692,9	108,9%			
Enseignement Secondaire, Tech & Prof.	98 649,5	79 508,0	80,6%	24 302,4	33 089,9	136,2%	6 736,8	6 561,7	97,4%	127 688,8	120 080,2	94,0%	26 566,6	26 566,6	100,0%	1 108,5	151,4	13,6%	43 755,4	2 088,3	4,7%	71 431,6	28 786,4	40,3%	148 866,6	199 120,3	74,8%			
Affaires étrangères	8 938,4	7 036,8	78,7%	6 073,7	4 983,9	82,1%	100,0	100,5	100,5%	15 112,1	12 207,1	80,8%	1 000,0	803,2	80,3%	0,0	0,0		0,0	0,0		1 000,0	803,2	80,3%	13 010,4	16 112,1	82,7%			
TOTAL MINISTÈRES ET INSTITUTIONS (3) = (1)+(2)	525 866,5	491 865,2	93,5%	175 662,5	155 298,3	88,4%	206 099,4	226 143,5	109,7%	907 628,4	873 307,0	96,2%	581 784,0	624 590,0	107,4%	66 700,0	41 964,8	62,9%	314 916,0	293 552,4	93,2%	963 400,0	960 107,2	99,7%	1 833 414,2	1 871 028,4	98,0%			
Crédits globaux (4)	70 018,5	31 246,0	44,6%	9 352,5	7 282,4	77,9%	267 200,6	309 082,9	115,7%	346 571,6	347 621,3	100,3%										0,0			347 621,3	346 571,6	100,3%			
Charges financières de la dette publique (5)										210 600,0	232 200,0	110,3%												232 200,0	210 600,0	110,3%				
TOTAL BUDGET GÉNÉRAL (3)+(4)+(5)	595 885,0	523 111,3	87,8%	185 015,0	162 580,7	87,9%	473 300,0	535 236,4	113,1%	1 464 800,0	1 453 128,3	99,2%	581 784,0	624 590,0	107,4%	66 700,0	41 964,8	62,9%	314 916,0	293 552,4	93,2%	963 400,0	960 107,2	99,7%	2 413 235,5	2 428 200,0	99,4%			
Budget annexe du FMRB	150,0	106,4	71,0%	850,0	207,8	24,4%	89 308,0	89 262,0	89,9%	100 300,0	89 576,2	89,3%									0,0	0,0		89 576,2	100 300,0	89,3%				
Comptes d'affectation spéciale				5 000,0	144,0	2,9%	10 200,0	3 929,4	38,5%	15 200,0	4 073,4	26,8%							8 000,0	300,7	3,8%	8 000,0	300,7	3,8%	4 374,1	23 200,0	18,9%			
TOTAL BUDGET DE L'ETAT	596 035,0	523 217,7	87,8%	190 865,0	162 932,4	85,4%	582 808,0	628 427,8	107,8%	1 580 300,0	1 546 777,9	97,9%	581 784,0	624 590,0	107,4%	66 700,0	41 964,8	62,9%	322 916,0	293 853,1	91,0%	971 400,0	960 407,9	98,9%	2 507 185,8	2 551 708,0	98,3%			

II- OPERATIONS DE TRESORERIE (CHARGES DE TRESORERIE)

Mature	Prêts et avances			Amortissement emprunts banques internationales			Amortissement emprunt bilatéral			Amortissement emprunt multilatéral			Amortissement prêts banques locales et BOAD			Amortissement obligations et Bons du Trésor			Variation des instances de paiement			Amortissement tirages FMI et Eurobond			Total Exécution	Prévision Loi de finances	Taux d'exé
	Dotations initiales	Exécuté	Taux	Dotations initiales	Exécuté	Taux	Dotations initiales	Exécuté	Taux	Dotations initiales	Exécuté	Taux	Dotations initiales	Exécuté	Taux	Dotations initiales	Exécuté	Taux	Dotations initiales	Exécuté	Taux	Dotations initiales	Exécuté	Taux			
Montant / Taux	10 000,0	9 027,0	90,3%	31 373,0	54 375,3	268,9%	16 547,0	34 984,4	211,4%	47 338,0	58 693,9	124,0%	40 575,0	58 958,5	145,3%	391 482,0	359 198,5	91,8%	25 998,0	240,9	0,9%	84 262,0	52 211,8	62,0%	657 690,4	647 575,0	101,6%
TOTAL LOI DE FINANCES (D)-(E)																									3 164 876,2	3 199 275,0	98,9%

Source : DGB, janvier 2025



**Annexe 2.2 : Présentation de l'exécution des dépenses de la Loi de Finances 2024 au 31 décembre par programme et dotation
budgétaire sur la base des prévisions annuelles (en millions de FCFA)**

Code	Libellé Programme / Dotation	DEPENSES ORDINAIRES												DEPENSES EN CAPITAL (CREDITS DE PaiEMENT)												Total général		
		Dépenses de personnel			Dépenses d'acquisitions de biens et services			Dépenses de transfert			Total dépenses ordinaires (a)			Ressources internes			Ressources extérieures (dons)			Ressources extérieures (prêts)			Total dépenses en capital (b)			Prévisions annuelles initiales	Total (exécution (a) + (b))	Taux (%)
		Dotation initiale	Ordonnancé	Taux (%)	Dotation initiale	Ordonnancé	Taux (%)	Dotation initiale	Ordonnancé	Taux (%)	Dotation initiale	Ordonnancé	Taux (%)	Dotation initiale	Ordonnancé	Taux (%)	Dotation initiale	Ordonnancé	Taux (%)	Dotation initiale	Ordonnancé	Taux (%)	Dotation initiale	Ordonnancé	Taux (%)			
015	Pilotage et soutien aux services du MDC	1 460,7	1 240,6	84,9	2 213,7	1 926,7	87,0	121,5	379,6	271,3	3 795,9	3 496,9	92,1	0,0						0,0			0,0	0,0		3 795,9	3 496,9	92,1
016	Orientation et évaluation des politiques de développement	546,6	502,4	91,6	565,0	430,7	76,2	445,5	345,5	77,6	1 556,0	1 278,6	82,0	1 690,9	2 172,7	128,5	3 763,5	0,0		0,0	0,0		5 454,4	2 172,7	39,8	7 013,5	3 451,4	49,2
018	Pilotage et soutien aux services du MRL	361,6	2 060,3	239,1	3 671,2	2 188,1	59,6	0,0	0,0		4 532,8	4 248,4	93,7	0,0	0,0								0,0	0,0		4 532,8	4 248,4	93,7
019	Cadre législatif normatif et institutionnel	363,9	526,8	144,8	225,3	173,7	77,0	0,0	0,0		589,4	700,5	118,9	0,0	0,0								0,0	0,0		589,4	700,5	118,9
020	Services judiciaires	9 056,9	1 451,9	82,3	718,3	55,7	7,8	3 167,8	3 167,8	100,0	12 943,3	10 675,3	82,5	10 780,0	10 655,0	98,8							10 780,0	10 655,0	98,8	25 723,3	21 330,3	89,9
021	Droits Humains	75,9	302,3	400,5	81,5	43,9	53,9	211,1	211,1	100,0	368,1	557,4	151,4	0,0	0,0								0,0	0,0		368,1	557,4	151,4
095	Système pénitentiaire	0,0	0,0		0,0			7 000,0	7 000,0	100,0	7 000,0	7 000,0	100,0	1 000,0	1 000,0	100,0							1 000,0	1 000,0	100,0	8 000,0	8 000,0	100,0
022	Pilotage et soutien aux services du MAE	1 304,1	1 668,5	127,9	2 849,2	2 077,5	72,9	0,0	0,0		4 153,3	3 746,1	90,2	200,0	603,2	75,4							800,0	603,2	75,4	4 953,3	4 349,3	87,8
023	Diplomatie	936,3	946,7	101,1	617,5	404,4	65,5	100,0	100,0	100,0	1 633,8	1 451,1	87,7		0,0								0,0	0,0		1 633,8	1 451,1	87,7
103	Attractivité et rayonnement du Bénin à l'extérieur	6 696,0	4 421,6	66,0	2 607,0	2 502,0	96,0	0,0	86,5		9 305,0	7 010,0	75,3	200,0	200,0	100,0							200,0	200,0	100,0	9 505,0	7 210,0	75,9
026	Pilotage et soutien aux services du MEF	2 035,0	2 625,9	129,0	4 196,1	3 570,8	85,1	0,0	0,0		6 231,1	6 196,8	99,4	2 200,0	2 154,3	97,9							2 200,0	2 154,3		8 431,1	8 351,1	99,1
027	Gestion du cadre macroéconomique et du secteur financier	914,3	1 188,4	130,0	773,6	414,8	53,6	3 550,0	3 550,0	100,0	5 237,9	5 153,2	98,4	3 100,0	513,1	16,6	0,0	91,0		0,0	23 328,1		3 100,0	23 632,2		8 337,9	28 785,4	345,2
028	Mobilisation des ressources financières et gestion de la trésorerie de l'Etat	15 961,0	12 026,9	75,4	2 536,0	1 645,9	64,9	1 315,0	0,0	0,0	19 812,0	13 672,8	69,0	100,0	0,0	0,0							100,0	0,0		19 912,0	13 672,8	68,7
029	Gestion des dépenses publiques	4 041,3	3 161,1	78,8	903,6	576,0	63,7	0,0	0,0		4 945,1	3 759,1	76,0	2 000,0	0,0	0,0							2 000,0	0,0	0,0	6 945,1	3 759,1	54,1
030	Gestion des biens de l'Etat et du foncier	607,1	607,1	100,0	916,2	815,4	89,0	7 525,0	7 525,0	100,0	9 048,2	8 947,4	98,9										0,0	0,0		9 048,2	8 947,4	98,9
080	Pilotage et soutien aux services du MSP	1 260,1	966,8	76,7	2 786,2	2 245,9	80,6	0,0	0,0		4 046,3	3 212,7	79,4	1 272,6	391,6	30,8							1 272,6	391,6	30,8	5 318,9	3 604,3	67,6
081	Sécurité publique	46 396,7	46 963,2	95,1	5 235,0	4 280,7	81,8	209,0	209,0	100,0	54 840,6	51 452,9	93,8	5 600,0	2 006,8	35,8							5 600,0	2 006,8	35,8	60 440,6	53 459,7	88,4
082	Protection civile	4 746,4	5 040,5	106,2	430,4	235,8	54,8	280,0	280,0	100,0	5 456,8	5 556,2	101,8	2 677,4	1 016,9	38,0							2 677,4	1 016,9		8 134,2	6 572,9	80,8
083	Affaires intérieures	133,8	73,7	55,0	199,0	194,7	97,8	0,0	0,0		332,8	268,3	80,6										0,0	0,0		332,8	268,3	80,6
084	Gestion intégrée des espaces frontaliers	16,0	11,1	69,7	0,0	0,0		20,0	20,0	100,0	36,0	31,1	86,5	2 000,0	2 000,0	100,0							2 000,0	2 000,0	100,0	2 036,0	2 031,1	99,8
035	Pilotage et soutien aux services du MAEP	1 008,7	1 536,5	152,3	7 129,4	3 039,0	42,8	746,8	476,0	63,7	8 884,9	5 051,5	56,9	971,1	535,5	55,1	0,0						971,1	535,5	55,1	9 856,0	5 587,0	56,7
036	Agriculture	6 043,1	6 367,3	105,4	4 530,3	3 736,9	82,5	16 998,0	16 996,6	85,0	30 571,2	27 101,0	88,6	17 832,0	13 027,8	73,1	13 610,6	2 849,7	20,9	29 734,4	27 650,5	94,6	60 676,9	43 528,0	71,7	91 248,1	70 629,0	77,4
037	Elevage	1 330,8	1 330,8	100,0	413,4	208,8	50,5	0,0	0,0		1 744,1	1 539,6	88,3	4 836,9	3 705,8	76,6	1 220,6	615,4	50,4	1 395,1	40,2	2,9	7 452,6	4 361,5	58,5	9 196,8	5 901,3	64,2
038	Pêche et aquaculture	255,3	232,7	91,1	483,1	167,1	34,6	0,0	0,0		738,5	399,8	54,1	4 654,5	1 622,1	39,1	85,3	0,0	0,0	1 597,6	0,0	0,0	6 337,4	1 622,1	25,8	7 075,9	2 221,8	31,4
039	Pilotage et soutien aux services du MDGL	1 173,7	831,8	71,0	1 499,7	1 114,1	74,3	0,0	0,0		2 673,4	1 945,9	72,8	800,0	912,1	114,0							800,0	912,1	114,0	3 473,4	2 858,0	82,3
040	Gouvernance et développement à la base	186,4	173,3	93,0	302,9	205,7	67,9	24 439,6	24 516,1	100,3	24 628,9	24 695,0	99,9	18 339,0	15 543,4	84,8	1 254,7	0,0	0,0				18 593,7	15 543,4	79,3	44 522,7	40 438,4	90,8
041	Appui à la déconcentration	1 406,7	1 294,5	92,0	1 996,7	1 715,0	85,9	0,0	0,0		3 403,4	3 005,6	88,4	0,0									0,0	0,0		3 403,4	3 005,6	88,4

Code	Libellé Programme / Dotation	DEPENSES ORDINAIRES												DEPENSES EN CAPITAL (CREDITS DE PAIEMENT)												Total général		
		Dépenses de personnel			Dépenses d'acquisitions de biens et services			Dépenses de transfert			Total dépenses ordinaires (a)			Ressources Intérieures			Ressources extérieures (dons)			Ressources extérieures (prêts)			Total dépenses en capital (b)			Provisions annuelles initiales	Total Embarcation (a) + (b)	Taux (%)
		Dotation initiale	Ordonnée	Taux (%)	Dotation initiale	Ordonnée	Taux (%)	Dotation initiale	Ordonnée	Taux (%)	Dotation initiale	Ordonnée	Taux (%)	Dotation initiale	Ordonnée	Taux (%)	Dotation initiale	Ordonnée	Taux (%)	Dotation initiale	Ordonnée	Taux (%)	Dotation initiale	Ordonnée	Taux (%)	Dotation initiale	Ordonnée	Taux (%)
042	Pilotage et soutien aux services du MTEP	1 679,6	2 016,6	120,1	3 222,1	1 701,6	52,8	46,0	41,0	93,4	4 947,7	3 761,4	76,0	100,0	35,9	35,9							100,0	35,9	35,9	5 047,7	3 797,4	75,2
043	Promotion du Travail et de la Sécurité Sociale	239,3	224,5	93,8	465,7	256,0	52,7	0,0	0,0		725,0	480,6	66,3										0,0	0,0		725,0	480,6	66,3
044	Modernisation de l'administration publique	868,0	735,1	84,7	677,0	345,6	51,0	0,0	0,0		1 545,0	1 080,6	69,9	200,0	336,1	168,1	163,0	0,0	0,0				385,0	338,1	87,8	1 930,0	1 418,7	74,3
045	Pilotage et Soutien aux services du MS	44 665,8	35 480,6	79,1	10 222,6	6 513,4	63,7	5 989,7	8 168,4	136,4	61 062,1	50 162,5	82,1	1 300,0	486,7	37,4	661,6	0,0	0,0	6 696,8	7 927,2	118,3	8 660,4	8 414,0	97,2	69 742,5	58 576,4	84,0
046	Prévention et Sécurité sanitaire	1 586,2	5 481,8	345,6	215,0	128,0	59,9	12 182,0	10 930,3	89,7	13 983,3	16 540,8	118,3	7 090,0	5 256,6	74,1	2 045,0	0,0	0,0	0,0	2 288,9		9 135,0	7 545,4	82,6	23 118,3	24 086,3	104,2
047	Offre et accès aux soins de santé	1 903,0	496,7	26,1	249,0	211,1	84,8	16 710,6	16 581,8	99,2	16 862,6	17 289,6	91,7	10 175,3	4 262,7	41,9				14 384,3	16 995,1	118,1	24 559,9	21 257,7	86,6	43 422,5	38 547,3	88,8
054	Pilotage et soutien aux services du MESRS	1 037,3	961,9	94,7	3 460,2	2 763,8	79,9	819,8	352,4	42,0	5 337,3	4 058,1	76,8	0,0						0,0			0,0	0,0		5 337,3	4 058,1	76,8
055	Enseignement supérieur	38 013,0	32 187,7	84,7	1 541,4	797,1	51,7	4 152,0	4 352,0	100,0	43 906,4	37 336,8	85,0	12 994,6	8 029,5	61,8	0,0	235,0		658,4	409,9	62,2	13 654,0	8 674,3	63,5	57 560,4	46 011,3	79,9
056	Recherche scientifique et innovation	386,7	362,2	93,7	56,9	37,0	65,0	675,0	337,5	50,0	1 120,6	734,7	65,6	0,0						0,0			0,0	0,0		1 120,6	734,7	65,6
057	Vie de l'étudiant	130,2	155,5	119,4	178,5	100,5	56,3	16 900,0	16 692,3	98,8	17 238,7	16 948,3	98,5	250,0	0,0	0,0				0,0	0,0		250,0	0,0	0,0	17 488,7	16 948,3	97,1
058	Pilotage et soutien aux services du MESTP	90 443,6	73 041,6	80,8	5 280,3	4 184,1	79,2	1 313,5	1 313,5	100,0	97 037,4	78 539,2	80,9	0,0						0,0			0,0	0,0		97 037,4	78 539,2	80,9
059	Enseignement secondaire général	2 906,0	2 608,7	89,8	17 576,3	28 485,7	162,1	3 658,0	3 555,5	97,2	24 140,4	34 649,9	143,5	2 085,0	2 085,0	100,0				523,6	1 144,3		2 610,6	3 229,3	123,7	28 751,0	37 679,2	141,6
060	Enseignement technique et formation professionnelle	3 113,1	3 671,6	117,9	1 208,7	1 144,5	94,7	1 629,8	1 568,6	96,2	5 951,6	6 384,7	107,3	24 481,6	24 481,6	100,0	1 109,5	151,4	13,6	43 229,9	934,0	2,1	48 821,0	25 357,1	37,1	74 772,6	31 941,8	42,7
061	Alphabétisation et promotion des langues nationales	186,7	186,7	100,0	237,1	175,6	74,1	135,5	144,1	106,3	559,4	506,4	90,5	0,0						0,0			0,0	0,0		559,4	506,4	90,5
062	Pilotage et soutien aux services du MEMP	124 274,1	128 454,9	103,4	15 867,6	18 458,2	116,3	631,3	634,3	100,5	140 773,2	147 547,5	104,8										0,0	0,0		140 773,2	147 547,5	104,8
063	Accès, équité et retombée	286,3	286,3	100,0	267,4	239,5	89,6	20 114,2	35 247,1	175,2	20 667,9	35 773,0	173,1	7 884,0	2 144,6	27,2				0,0			7 884,0	2 144,6	27,2	28 551,9	37 917,6	132,8
064	Qualité des enseignements	3 927,6	3 596,4	91,6	4 280,0	4 280,5	100,0	360,0	360,0	100,0	8 567,9	8 236,9	96,1	0,0									0,0	0,0		8 567,9	8 236,9	96,1
073	Pilotage et soutien aux services du MIC	767,5	537,1	70,0	1 105,6	710,2	64,2	0,0	0,0		1 873,1	1 247,3	66,6	0,0									0,0	0,0		1 873,1	1 247,3	66,6
074	Industrie	167,5	128,6	76,8	165,0	33,6	20,3	360,0	360,0	100,0	692,5	522,5	75,4	0,0									0,0	0,0		692,5	522,5	75,4
075	Commerce	443,6	439,9	99,2	381,3	344,3	90,3	500,0	500,0	100,0	1 324,9	1 284,2	96,9	477,3	344,9	72,3	0,0	0,0					477,3	344,9	72,3	1 802,2	1 629,1	90,4
082	Pilotage et soutien aux services du MASM	2 138,0	2 136,5	99,9	2 527,3	1 816,6	71,9	62,2	51,3		4 727,4	4 006,4	84,7							0,0			0,0	0,0		4 727,4	4 006,4	84,7
093	Promotion socio-économique des couches vulnérables	426,0	409,3	96,1	818,1	697,1	83,2	1 447,7	1 257,2	86,8	2 711,7	2 361,6	87,2	14 703,1	14 201,6	96,6	0,0	8 540,2		0,0	14 894,0		14 703,1	37 635,8	256,0	17 414,9	39 999,3	229,7
094	Développement de l'industrie de la microfinance	98,3	90,4	92,0	105,8	72,3	68,3	733,7	733,7	100,0	937,9	896,4	95,6							2 376,1	0,0		2 376,1	0,0		3 313,9	696,4	27,1
114	Pilotage et soutien aux services du MCVT	2 435,2	1 357,0	55,7	2 053,3	1 530,1	74,5	240,2	67,9	28,3	4 728,0	2 955,0	62,5	3 050,0	1 478,7	48,5							3 050,0	1 478,7	48,5	7 778,0	4 433,7	57,0
115	Environnement, Forêts et climat	3 601,1	3 903,9	108,4	143,0	118,0	82,5	2 128,2	2 176,9	102,3	5 872,3	6 196,7	105,6	20 219,5	31 832,5	157,4	22 497,5	5 763,4	25,6	4 896,2	1 504,8	30,7	47 613,2	39 100,7	82,1	53 485,4	45 299,4	84,7
116	Infrastructures et Transports	617,8	381,8	61,7	288,2	140,4	48,7	316,0	455,9	144,3	1 422,0	976,0	68,8	97 179,8	146 430,7	150,7		253,4		35 923,6	22 030,4	61,3	133 102,4	168 734,5	126,8	134 524,4	169 712,0	126,2
188	Villes et territoires durables	243,9	302,6	124,1	31,6	27,6	87,3	555,9	555,9	100,0	831,3	886,1	106,6	41 298,5	60 338,0	146,1	643,9	73,7	11,4	64 991,9	73 104,9	112,5	108 934,4	133 516,6	124,9	107 765,7	134 402,7	124,7
189	Construction et Habitat	210,6	156,4	74,2	30,0	22,5	75,0	289,8	289,8	100,0	530,4	468,6	88,4	77 419,1	128 108,7	165,5				29 170,5	2 559,5	8,8	106 589,6	130 668,2	122,6	107 120,0	131 138,0	122,4

Code	Libellé Programme / Dotation	DEPENSES ORDINAIRES												DEPENSES EN CAPITAL (CREDITS DE PAIEMENT)												Total général			
		Dépenses de personnel			Dépenses d'acquisitions de biens et services			Dépenses de transfert			Total dépenses ordinaires (a)			Ressources intérieures			Ressources extérieures (dons)			Ressources extérieures (prêts)			Total dépenses en capital (b)			Prévisions annuelles initiales	Total (a) + (b)	Taux (%)	
		Dotation initiale	Ordonnance	Taux (%)	Dotation initiale	Ordonnance	Taux (%)	Dotation initiale	Ordonnance	Taux (%)	Dotation initiale	Ordonnance	Taux (%)	Dotation initiale	Ordonnance	Taux (%)	Dotation initiale	Ordonnance	Taux (%)	Dotation initiale	Ordonnance	Taux (%)	Dotation initiale	Ordonnance	Taux (%)				
050	Pilotage et soutien aux services du MPMEPE	321,6	337,5	105,0	1 354,4	870,5	64,3	63,0	10,0	15,4	1 741,0	1 218,1	70,0							0,0				0,0			1 741,0	1 218,1	70,0
051	Emploi	8,1	2,0	24,7	91,9	57,2	62,2	2 047,0	2 047,0	100,0	2 147,0	2 106,2	98,1		0,0								0,0				2 147,0	2 106,2	98,1
052	Artisanat	24,7	24,7	100,0	100,0	52,7	52,7	2 700,0	2 700,0	100,0	2 824,7	2 777,4	98,3		0,0								0,0				2 824,7	2 777,4	98,3
053	Appui aux PME	0,0	0,0		150,0	71,9	48,0	2 538,0	2 538,0	100,0	2 688,0	2 609,9	97,1		0,0		0,0	88,6		507,6	16 429,0		507,6	16 517,6		3 195,6	19 127,5	598,6	
099	Pilotage et soutien aux services du MSPORTIS	482,3	302,0	62,6	1 308,7	978,1	74,7	539,0	19,5	3,6	2 330,0	1 299,6	55,8	0,0	0,0								0,0	0,0			2 330,0	1 299,6	55,8
091	Sport	427,7	462,8	108,2	963,0	823,8	85,5	1 996,1	7 969,4	199,4	5 286,8	9 256,0	175,1	32 383,4	31 800,5	98,2							32 383,4	31 800,5	98,2	37 670,2	41 056,5	109,0	
092	Jeunesse et loisirs	32,3	32,3	100,0	77,5	68,7	88,6	192,0	50,7	26,4	201,8	151,6	50,2	500,0	500,0	100,0							500,0	500,0	100,0	801,8	651,6	81,3	
048	Pilotage et soutien aux services du MDN	1 198,0	232,3	19,4	1 675,5	1 476,0	88,1	170,0	412,7	242,8	3 043,5	2 121,0	69,7	18 240,0	15 977,4	87,6							18 240,0	15 977,4	87,6	21 283,5	18 096,4	85,0	
049	Protection du territoire national	52 331,8	53 964,3	103,2	19 256,9	16 163,2	83,9	580,0	440,0	75,9	72 168,6	70 587,5	97,8										0,0	0,0			72 168,6	70 587,5	97,8
113	Pilotage et soutien aux services du MEEM	1 699,7	1 569,7	92,4	1 960,5	1 543,2	78,7	0,0	0,0		3 660,2	3 113,0	85,0	2 299,2	2 162,4	94,1				0,0			2 299,2	2 162,4	94,1	5 959,4	5 275,3	88,3	
098	Energie	40,6	40,6	100,0	53,9	42,5	78,9	100,0	75,0	75,0	155,8	158,1	80,7	24 125,2	9 233,6	38,3	6 648,7	4 470,4	67,2	33 579,9	30 540,0	90,9	64 354,8	44 244,0	68,8	64 550,6	44 402,0	68,8	
077	Eau	42,5	50,6	119,2	76,0	36,3	47,8	0,0	0,0		118,5	87,0	73,4	60 798,6	41 657,0	68,5	5 093,7	42,8	0,8	28 191,6	28 520,9	101,2	94 084,1	70 220,7	74,6	94 202,3	70 307,7	74,6	
078	Mines	28,6	42,6	148,0	43,5	40,0	90,8	12,0	7,5	75,0	88,8	90,1	102,1	1 150,0	621,5	71,4							1 150,0	621,5	71,4	1 238,8	911,7	73,6	
096	Pilotage et soutien aux services du MTCA	973,4	824,7	84,7	1 934,8	1 793,5	92,7	0,0	0,0		2 908,2	2 618,2	90,0	250,0	250,0	100,0							250,0	250,0	100,0	3 158,2	2 868,2	90,8	
093	Tourisme	78,7	64,7	82,3	183,6	174,1	94,8	66,4	66,4	100,0	328,7	305,2	92,9	24 996,9	24 168,0	96,7	3 399,5	0,0	0,0	9 798,7	10 756,5	109,8	38 185,4	34 924,5	91,5	38 514,1	35 229,8	91,5	
094	Culture et Arts	623,1	484,0	77,7	798,7	714,6	89,5	1 722,0	2 302,5	133,7	3 143,8	3 501,2	111,4	2 088,4	1 949,1	93,3							2 088,4	1 949,1	93,3	5 232,2	5 450,2	104,2	
100	Pilotage et soutien aux services du MND	911,5	797,7	87,5	1 421,2	916,7	64,5	162,9	121,6	74,6	2 495,6	1 838,0	73,6										0,0	0,0			2 495,6	1 838,0	73,6
109	Medias	60,8	23,3	38,2	380,7	34,0	14,2	6 019,3	5 238,6	86,9	6 461,2	5 305,8	82,1	2 696,3	304,8	11,3				0,0	0,0		2 696,3	304,8	11,3	9 159,3	5 610,6	61,3	
111	Numérique	78,7	31,1	39,6	47,0	0,0	0,0	0,0	0,0		125,7	31,1	24,8	6 530,7	4 558,0	69,6	2 388,6	0,0	0,0	3 656,4	9 074,0	270,0	12 575,7	14 432,9	114,8	12 701,4	14 464,1	113,9	
031	Assurance retraite des agents de l'Etat	150,0	106,4	71,0	850,0	207,8	24,4	99 300,0	69 262,0	69,9	100 300,0	89 576,2	89,1										0,0	0,0			100 300,0	89 576,2	89,1
107	Prévention et gestion des catastrophes				5 000,0	144,0	2,9				5 000,0	144,0	2,9										0,0	0,0			5 000,0	144,0	2,9
106	Modernisation des régies financières							6 000,0	3 929,4	65,5	6 000,0	3 929,4	65,5										0,0	0,0			6 000,0	3 929,4	65,5
110	Opérations Militaires à l'extérieur										0,0	0,0							8 000,0	300,7	3,8	8 000,0	300,7	3,8		8 000,0	300,7	3,8	
112	Fonds de développement des arts et de la culture							1 200,0			1 200,0	0,0	0,0										0,0	0,0			1 200,0	0,0	0,0
117	Fonds de Développement du Sport							1 000,0			1 000,0	0,0	0,0														1 000,0	0,0	0,0
TOTAL PROGRAMMES BUDGETAIRES		498 536,3	482 798,6	92,8	158 211,0	133 534,3	85,7	288 708,4	288 724,8	100,0	948 458,8	887 057,7	93,8	577 813,1	621 519,1	107,6	64 589,0	23 175,1	35,9	318 816,9	290 922,8	91,3	981 219,0	935 617,0	97,3	1 909 674,9	1 622 674,7	95,4	

6

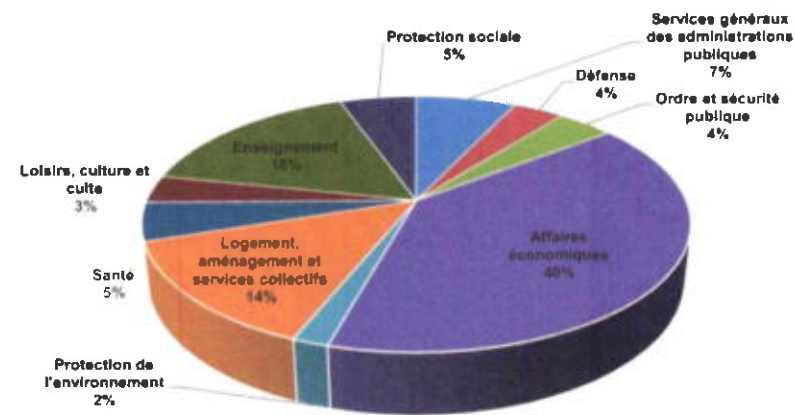
Code	Libellé Programme / Dotation	DEPENSES ORDINAIRES												DEPENSES EN CAPITAL (CREDITS DE PAIEMENT)												Total général		
		Dépenses de personnel			Dépenses d'acquisitions de biens et services			Dépenses de transfert			Total dépenses ordinaires (a)			Ressources intérieures			Ressources extérieures (dons)			Ressources extérieures (prêts)			Total dépenses en capital (b)			Prévisions annuelles initiales	Total Exécution (a) + (b)	Taux (%)
		Dotation initiale	Ordonance	Taux (%)	Dotation initiale	Ordonance	Taux (%)	Dotation initiale	Ordonance	Taux (%)	Dotation initiale	Ordonance	Taux (%)	Dotation initiale	Ordonance	Taux (%)	Dotation initiale	Ordonance	Taux (%)	Dotation initiale	Ordonance	Taux (%)	Dotation initiale	Ordonance	Taux (%)	Dotation initiale	Ordonance	Taux (%)
001	Dotation pour l'Assemblée Nationale	15 427,4	15 532,8	100,7	5 790,6	5 790,6	100,0	500,0	500,0	100,0	21 718,0	21 823,4	100,5	3 070,9	3 070,9	100,0							3 070,9	3 070,9	100,0	24 789,0	24 894,3	100,4
002	Dotation pour la Cour Constitutionnelle	1 883,5	1 721,2	91,4	803,2	510,1	63,5	3,6	3,0	82,1	2 693,3	2 234,3	83,1										0,0	0,0		2 693,3	2 234,3	83,1
003	Dotation pour la Cour Suprême	2 124,8	4 780,2	225,0	1 034,0	1 017,9	98,4	57,4	54,1	94,3	3 216,3	5 852,2	182,0										0,0	0,0		3 216,3	5 852,2	182,0
004	Dotation pour le Conseil Economique et Social	1 537,5	1 009,7	65,7	664,3	476,1	71,7	27,0	15,3	56,5	2 228,8	1 501,0	67,3										0,0	0,0		2 228,8	1 501,0	67,3
005	Dotation pour la Haute Autorité de l'Audiotvisuel et de la Communication	1 239,4	1 310,1	105,7	1 078,3	993,4	92,1	3,0	2,9	96,2	2 320,7	2 306,4	99,4										0,0	0,0		2 320,7	2 306,4	99,4
006	Dotation pour la Haute Cour de Justice	280,1	330,7	118,1	325,7	338,2	104,5	1,0	1,0	100,0	604,8	669,9	110,8										0,0	0,0		604,8	669,9	110,8
007	Dotation pour le Médiateur de la République	169,3	201,3	118,9	677,8	477,8	70,5	3,4	2,3	68,5	850,5	681,5	80,1										0,0	0,0		850,5	681,5	80,1
008	Dotation pour la Commission Electorale Nationale Autonome	832,1	846,7	99,0	703,5	594,4	71,7	7,0	4,0	56,5	1 592,5	1 355,1	85,1										0,0	0,0		1 592,5	1 355,1	85,1
009	Dotation pour la Commission Béninoise des Droits de l'Homme	439,2	358,9	81,7	294,4	204,1	69,3	2,2	1,8	81,7	735,8	564,9	76,8	0,0	0,0								0,0	0,0		735,8	564,9	76,8
014	Dotation pour l'Autorité de Protection des Données à caractère Personnel	0,0	0,0		0,0	0,0		488,3	488,3	100,0	488,3	488,3	100,0										0,0	0,0		488,3	488,3	100,0
010	Dotation pour la Présidence de la République	1 830,1	1 688,0	92,2	9 335,2	7 432,9	79,6	22 718,1	29 459,1	129,7	33 883,4	38 580,0	113,9	900,0	0,0	0,0	2 111,0	18 789,7	890,1	4 099,1	2 930,3	71,5	7 110,1	21 720,0	305,5	40 993,5	60 300,0	147,1
011	Dotation pour la Cour des Comptes	1 666,5	1 393,5	83,6	2 596,6	2 370,1	91,3	80,0	78,4	98,0	4 343,1	3 842,0	88,5										0,0	0,0		4 343,1	3 842,0	88,5
011	Dotation pour les dépenses d'intervention publique, accidentelles et imprévisibles	70 018,5	31 246,0	44,6	9 352,5	7 262,4	77,9	267 200,6	309 092,9	115,7	346 571,6	347 621,3	100,3										0,0	0,0		346 571,6	347 621,3	100,3
012	Dotation pour les comptes d'aval et de garantie										0,0	0,0											0,0	0,0		0,0	0,0	
013	Dotation pour les Charges financières de la dette										210 600,0	232 200,0											0,0	0,0		210 600,0	232 200,0	110,3
TOTAL DOTATIONS BUDGETAIRES		97 498,5	60 419,1	62,0	32 654,0	27 398,1	83,9	291 091,6	339 702,9	116,7	631 844,1	659 720,2	104,4	3 970,9	3 070,9	77,3	2 111,0	18 789,7	890,1	4 099,1	2 930,3	71,5	10 181,0	24 790,9	243,5	642 025,1	684 511,1	106,6
TOTAL BUDGET DE L'ETAT		596 639,0	523 217,7	87,8	190 865,0	162 932,4	85,4	579 800,0	628 427,8	108,4	1 577 308,0	1 546 777,9	98,1	581 784,0	624 590,0	107,4	66 708,0	41 964,8	62,9	322 916,8	293 053,1	91,0	971 400,0	960 407,9	98,9	2 551 700,0	2 507 185,8	98,3

Source : DGB, janvier 2025

6

Annexe 2.3 : Présentation de l'exécution des dépenses de la Loi de Finances 2024 au 31 décembre par fonction sur la base des prévisions annuelles (en millions de FCFA)

N°	FONCTION	Dépenses de personnel			Dépenses d'exploitation de biens et services			Dépenses de transfert			Financement intérieur			Financement extérieur (dons)			Financement extérieur (prêts)			Total général				Observations
		Prévisions (CP)	Ordonnances	Taux	Prévisions (CP)	Ordonnances	Taux	Prévisions (CP)	Ordonnances	Taux	Prévisions (CP)	Ordonnances	Taux	Prévisions (CP)	Ordonnances	Taux	Prévisions (CP)	Ordonnances	Taux	Prévisions (CP)	Ordonnances	Taux d'exc. (%)	Poids d'exc.	
01	Services généraux des administrations publiques	43 979	43 228,6	98,3%	40 338	32 795,3	81,3%	49 044	36 030,8	73,5%	26 101	22 876,6	87,6%	7 294	18 789,7	257,8%	4 099	2 390,3	71,5%	170 855	176 831,1	103,4%	7,0%	Institutions, MDGL, MDC, MAE, MTFP
02	Défense	51 530	54 296,8	105,3%	20 932	17 628,2	84,3%	750	832,7	111,0%	18 240	13 977,4	76,7%	0	0,0	0,0%	8 000	300,7	3,8%	901 452	88 986,6	87,7%	3,9%	MDN, OME
03	Ordre et sécurité publique	65 911	63 396,6	96,2%	13 347	9 418,6	70,6%	10 880	10 880,0	100,0%	23 330	17 069,7	73,2%	0	0,0	0,0%	0	0,0	0,0%	113 476	100 772,8	88,8%	4,0%	MUL, MISP
04	Affaires économiques	105 838	133 088,0	125,7%	36 775	24 731,3	67,3%	321 144	335 606,1	104,5%	166 706	182 651,6	109,6%	23 955	6 368,6	26,8%	105 894	129 582,2	122,4%	970 890	895 258,7	92,2%	38,7%	MEF, MAEP, MCVT (Infrastructures), MPMEPE, MND, MEEM (Energie), MIC, Modernisation des règles, Charges financières de la dette publique, Dépenses imprévisibles et
05	Protection de l'environnement	3 601	3 903,9	108,4%	143	118,0	82,5%	2 120	2 178,9	102,8%	20 220	31 832,9	157,4%	22 497	5 763,4	25,0%	4 806	1 504,8	31,3%	53 485	45 296,4	84,7%	1,0%	MCVT (Environnement, Forêts et climat)
06	Logement, aménagement et services collectifs	4 661	3 478,9	74,6%	4 201	3 199,8	76,2%	1 096	921,6	84,1%	186 015	234 366,3	126,1%	3 738	116,5	3,1%	122 314	104 185,8	85,2%	334 063	348 467,8	104,3%	13,8%	MCVT (Pilotage et soutien, Villes et territoires durables, Construction et Habitat), MEEM (Pilotage, Eau et Mines)
07	Santé	48 338	41 489,1	85,7%	10 687	6 888,3	64,5%	34 882	35 580,3	102,3%	18 565	10 805,8	58,2%	2 707	0,0	0,0%	21 083	27 211,2	129,1%	186 281	121 218,0	65,1%	4,8%	MS
08	Loisirs, culture et culte	2 617	2 175,4	83,1%	5 166	4 552,8	88,1%	10 715	10 488,5	97,9%	60 209	58 667,6	97,4%	3 400	0,0	0,0%	9 799	10 736,5	109,6%	91 906	86 335,8	94,0%	3,3%	MTCA, MSPORT, FDAC, FDSports
09	Enseignement	264 707	240 521,6	90,9%	49 935	80 666,9	161,4%	50 689	64 337,8	127,0%	47 695	38 741,1	81,2%	1 108	386,4	34,8%	44 415	2 478,2	5,6%	450 490	410 361,2	91,1%	16,4%	MEMEP, MESPTP, MESRS
10	Protection sociale	2 812	2 742,7	97,5%	9 321	2 837,7	30,5%	101 544	91 306,2	89,9%	14 703	14 201,8	96,6%	0	0 540,3	0,0%	2 375	14 894,0	628,0%	130 756	134 622,7	103,0%	5,4%	MASAM, Assurance retraite des agents de l'Etat, Prévention et gestion des catastrophes
TOTAL FONCTIONS		596 035	829 217,7	87,8%	190 865	162 932,4	85,4%	582 800	628 427,8	107,9%	581 784	624 590,6	107,4%	66 700	41 944,8	62,8%	322 816	293 853,1	91,0%	2 551 700	2 567 185,8	98,3%	100%	



Présentation par fonction des dépenses budgétaires de la Loi de finances au 31 décembre 2024

**ANNEXE N°3 : MODIFICATIONS DE CREDITS INTERVENUES AU 31
DECEMBRE 2024**

SYNTHESE DES MOUVEMENTS DE CREDITS PAR MINISTERE (HORS CREDITS GLOBAUX)

Gestion : 2024 Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Section	Dotation Initiale		Crédit Annulé		Crédit Complémentaire		Dotation Finale	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
001 - ASSEMBLEE NATIONALE	3 070 920 000	24 788 969 569	3 070 920 000	3 070 920 000	6 973 170 000	6 973 170 000	6 973 170 000	28 691 219 569
002 - COUR CONSTITUTIONNELLE	0	2 690 311 000	0	99 337 380	0	99 337 380	0	2 690 311 000
003 - COUR SUPREME	0	3 216 257 000	0	56 814 256	0	56 814 256	0	3 216 257 000
004 - CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	0	2 228 821 000					0	2 228 821 000
005 - HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION	0	2 320 673 000	0	38 000 000	0	34 000 000	0	2 316 673 000
006 - HAUTE COUR DE JUSTICE	0	604 830 000	0	16 740 000	0	120 665 898	0	708 755 898
007 - MEDiateur DE LA REPUBLIQUE	0	850 477 000	0	45 457 000	0	45 457 000	0	850 477 000
008 - COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME	0	1 592 502 000	0	70 498 775	0	103 490 775	0	1 625 494 000
009 - PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	7 110 106 000	40 993 496 000	0	910 289 800	4 018 131 414	11 801 451 601	11 128 237 414	51 884 657 801
010 - AUTORITE DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL	0	488 277 000					0	488 277 000
011 - MINISTÈRE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COORDINATION DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE	6 391 682 000	10 809 331 000	0	566 873 173	381 818 000	1 155 591 173	6 773 500 000	11 398 049 000
012 - MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION	44 377 724 000	37 213 536 000					44 377 724 000	37 213 536 000
013 - MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES	1 000 000 000	16 112 066 000	0	706 000 000	0	692 468 672	1 000 000 000	16 098 534 672
014 - MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	12 396 960 000	374 574 378 702	25 000 000	22 759 751 000	25 000 000	50 126 509 826	12 396 960 000	401 941 137 528
015 - MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE PUBLIQUE	32 869 121 000	76 262 498 000	29 000 000	609 355 000	29 000 000	609 355 000	32 869 121 000	76 262 498 000
016 - MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE	231 197 107 073	117 376 753 955	0	2 030 809 426	3 406 139 766	2 961 551 116	234 603 246 839	118 307 495 645
017 - MINISTÈRE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE	9 154 746 685	51 397 484 761	0	255 275 003	1 200 000 000	1 531 715 003	10 354 746 685	52 673 924 761
018 - MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE	465 000 000	7 682 736 687	16 842 000	1 170 754 599	16 842 000	1 168 754 599	465 000 000	7 680 736 687
019 - MINISTÈRE DE LA SANTE	111 793 346 906	136 283 244 000	2 393 000 000	2 936 634 446	2 373 000 000	5 743 368 867	111 773 346 906	139 089 978 421
020 - MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	44 746 140 626	81 476 997 498	0	2 425 894 869	0	2 423 894 869	44 746 140 626	81 474 997 498
021 - MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE, TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	115 377 434 448	199 120 328 000	0	1 045 041 715	0	1 039 791 715	115 377 434 448	199 115 078 000
022 - MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE	16 537 163 000	177 892 942 250	163 368 000	1 102 595 450	163 368 000	16 678 646 161	16 537 163 000	193 468 992 961
025 - MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE	477 279 000	4 367 793 000	8 377 000	123 538 000	8 377 000	123 428 000	477 279 000	4 367 681 000
026 - MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA MICROFINANCE	18 113 528 000	25 456 173 000	0	174 968 144	8 716 103 684	8 891 071 828	26 829 631 684	34 172 276 684
028 - MINISTÈRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET DE LA PROMOTION DE L'EMPLOI	507 566 000	9 908 289 016	0	57 500 000	0	57 500 000	507 566 000	9 908 289 016
029 - MINISTÈRE DES SPORTS	40 082 216 000	43 801 954 962	0	2 397 760 000	0	6 355 108 508	40 082 216 000	47 759 303 470
030 - MINISTÈRE DELEGUE AUPRES DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE. CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE	26 239 984 000	101 452 093 000	753 554 742	2 961 065 773	753 554 742	8 976 256 438	26 239 984 000	107 467 283 665
033 - COMMISSION BENINOISE DES DROITS DE L'HOMME	0	735 779 000	0	65 000 000	0	65 000 000	0	735 779 000
034 - MINISTÈRE DU TOURISME, DE LA CULTURE ET DES ARTS	161 319 122 000	48 104 460 508	222 600 000	384 349 313	222 600 000	958 850 705	161 319 122 000	48 678 961 900
035 - MINISTÈRE DU NUMERIQUE ET DE LA DIGITALISATION	120 403 136 000	24 356 549 000	10 000 000 000	5 494 809 095	10 167 956 975	5 890 528 245	120 571 092 975	24 752 368 150
036 - COUR DES COMPTES	0	4 343 114 000					0	4 343 114 000

SYNTHESE DES MOUVEMENTS DE CREDITS PAR MINISTERE (HORS CREDITS GLOBAUX)



Gestion : 2024 Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Section	Dotation Initiale		Crédit Annulé		Crédit Complémentaire		Dotation Finale	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
037 - MINISTÈRE DU CADRE DE VIE ET DES TRANSPORTS CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	505 670 767 453	410 674 445 071	18 008 746 448	18 433 746 448	156 554 795 330	157 434 149 470	644 216 816 335	549 674 848 093
038 - MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU ET DES MINES	345 625 715 349	165 950 806 642	22 899 303 877	5 927 006 741	22 169 303 877	7 212 414 418	344 895 715 349	167 236 214 319
TOTAL GENERAL :	1 854 926 765 540	2 205 128 367 621	57 590 712 067	75 936 785 406	217 179 160 788	299 330 341 523	2 014 515 214 261	2 428 521 923 738

**ANNEXE N°4 : EXECUTION DES DEPENSES SOCIALES PRIORITAIRES PAR
COMPOSANTES AU 31 DECEMBRE 2024**

SITUATION DES DEPENSES SOCIALES PRIORITAIRES(RECAPITILATIF PAR COMPOSANTE)

GESTION : 2024 PERIODE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

	LIBELLE	AE INITIAL	CP INITIAL	AE FINAL	CP FINAL	AE ENGAGE	CP ENGAGE	OP	ORDONNANCE	TAUX ENGAGE AE	TAUX ENGAGE CP
AFFAIRES SOCIALES	APPUI À LA SOLIDARITÉ NATIONALE	14 737 470 000	13 763 147 000	23 453 573 684	22 479 250 684	16 439 855 930	14 151 065 862	116 275 000	14 033 793 052	70.10%	62.95%
	MICRO-CRÉDITS AU PLUS PAUVRES POUR LA PROMOTION DES ACTIVITÉS GÉNÉRATRICES DE REVENUS	0	733 720 000	0	733 720 000	0	733 720 000	0	733 720 000	0%	100.00%
	PROMOTION DE LA FAMILLE	0	76 550 000	0	76 550 000	0	37 741 391	11 377 000	26 364 391	0%	49.30%
	PROMOTION À LA BASE	0	30 000 000	0	30 000 000	0	7 242 500	3 512 500	3 730 000	0%	38.21%
	SOUTIENS AUX PERSONNES EN SITUATIONS DE HANDICAP	0	227 700 000	0	227 700 000	0	209 208 297	28 920 258	169 092 262	0%	91.89%
	TRANSFERT MONÉTAIRE AU MÉNAGE	0	512 940 000	0	511 590 000	0	498 472 380	129 668 000	360 856 045	0%	97.44%
Total AFFAIRES SOCIALES		14 737 470 000	15 334 057 000	14 737 470 000	23 453 573 684	16 439 855 930	15 637 450 430	289 752 758	15 327 554 750	111.55%	66.67%
AGRICULTURE	APPUI À LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE RURALE	638 330 673	1 134 470 804	1 906 363 483	1 154 470 804	0	8 914 900	0	8 914 900	0.00%	0.77%
	APPUI À LA DIVERSIFICATION AGRICOLE ET LA PRODUCTION VIVRIÈRE	2 195 724 429	6 079 257 967	3 304 200 216	6 079 257 967	2 341 570 229	4 554 354 923	0	4 554 354 923	70.40%	74.92%
	CONTRÔLE DES NORMES D'EXPLOITATION DES PRODUITS HALIEUTIQUES	218 430 054	806 024 351	218 430 054	806 024 351	97 210 500	304 678 736	7 345 000	297 333 736	44.50%	37.80%
	DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES AGRICOLES DANS LES COMMUNAUTÉS DE BASES	1 616 747 484	1 059 396 738	1 616 747 484	1 059 396 738	1 059 396 740	529 698 370	0	529 698 370	65.51%	50.00%
	DÉVELOPPEMENT DES PÉRIMÈTRES IRRIGUÉS EN MILIEU RURAL	1 997 613 241	1 234 394 054	2 132 174 505	1 232 294 054	216 329 940	389 032 461	69 982 101	241 268 863	10.15%	31.57%
	FONDS NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE	0	483 190 341	0	483 190 341	0	416 421 454	277 562 658	135 810 502	0%	86.18%
	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE STOCKAGE	0	111 328 113	0	111 328 113	0	110 165 271	69 963 141	39 691 000	0%	98.96%
Total AGRICULTURE		6 666 845 881	10 928 062 368	6 666 845 881	9 199 915 742	3 714 507 409	6 313 266 115	424 852 900	5 807 072 294	55.72%	68.62%
ASSAINISSEMENT ET PROTECTION DE LA NATURE	ASSAINISSEMENT PLUVIAL	2 133 627 150	2 133 627 150	2 133 627 150	2 133 627 150	2 061 302 682	2 051 879 290	9 393 000	2 042 486 290	96.61%	96.17%
	DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT SOCIAL	9 715 435 313	8 952 134 549	14 406 253 404	13 642 932 640	13 517 032 404	13 482 032 404	0	13 482 032 404	95.83%	98.82%
	MODERNISATION DU SYSTÈME DE COLLECTE EFFICACE DES DÉCHETS	12 093 355 701	12 095 055 701	21 851 790 656	23 843 490 656	23 151 725 232	23 176 956 960	56 050 750	23 120 906 210	97.06%	97.20%
Total ASSAINISSEMENT ET PROTECTION DE LA NATURE		23 942 438 164	23 180 817 400	23 942 438 164	40 391 671 210	38 730 060 318	38 710 868 654	65 443 750	38 645 424 904	161.76%	95.84%
EAU	ALIMENTATION EN EAU POTABLE	10 669 526 444	4 500 000 000	10 669 526 444	4 500 000 000	4 500 000 000	4 500 000 000	0	4 500 000 000	42.18%	100.00%
	DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES MULTIFONCTION	5 339 296 670	7 384 700 000	5 339 296 670	7 384 700 000	683 434 090	6 299 307 633	76 290 392	3 721 767 241	12.80%	85.30%
	SYSTÈME D'AEP	70 825 504 316	25 929 242 824	70 825 504 316	25 949 742 824	22 218 477 103	14 817 862 744	0	14 817 862 744	31.37%	57.10%
Total EAU		86 834 327 430	37 813 942 824	86 834 327 430	86 834 327 430	27 401 911 193	25 617 170 377	76 290 392	23 039 629 985	31.56%	29.50%



SITUATION DES DEPENSES SOCIALES PRIORITAIRES(RECAPITILATIF PAR COMPOSANTE)

GESTION : 2024 PERIODE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024



République du Bénin
Fraternité - Justice - Travail

	LIBELLE	AE INITIAL	CP INITIAL	AE FINAL	CP FINAL	AE ENGAGE	CP ENGAGE	OP	ORDONNANCE	TAUX ENGAGE AE	TAUX ENGAGE CP
EDUCATION	BOURSES AUX ÉLÈVES DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	0	1 159 816 000	0	967 756 000	0	966 756 000	0	966 756 000	0%	99,90%
	BOURSES ET SECOURS UNIVERSITAIRES	0	13 700 000 000	0	13 750 000 000	0	13 542 291 740	0	13 542 291 740	0%	98,49%
	BOURSES POUR FORMATION DES FORMATEURS	0	360 000 000	0	360 000 000	0	360 000 000	0	360 000 000	0%	100,00%
	CONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT D'INFRASTRUCTURES ÉDUCATIVE DANS LES TROIS ORDRES DE L'ENSEIGNEMENT	10 585 000 000	3 085 000 000	10 585 000 000	3 085 000 000	1 091 445 000	1 104 528 840	0	1 104 528 840	10,31%	35,80%
	GRATUITÉ DE LA SCOLARISATION AU PRIMAIRE	0	6 302 550 000	0	6 302 550 000	0	6 211 050 000	0	6 211 050 000	0%	98,55%
	GRATUITÉ DE LA SCOLARISATION DES FILLES AU SECONDAIRE	0	3 438 047 000	0	3 438 047 000	0	3 437 254 999	0	3 437 254 999	0%	99,98%
	MISE À DISPOSITION DE MANUELS SCOLAIRES	0	3 767 309 000	0	3 467 718 000	0	3 419 347 026	16 957 000	3 402 390 026	0%	98,61%
	OEUVRES UNIVERSITAIRES (RESTAURATION, TRANSPORT, HÉBERGEMENT, ETC)	0	2 985 000 000	0	2 985 000 000	0	2 985 000 000	0	2 985 000 000	0%	100,00%
	PROGRAMME CANTINE SCOLAIRE	0	13 808 664 000	0	26 839 724 711	0	26 839 724 711	0	26 839 724 711	0%	100,00%
Total EDUCATION		10 585 000 000	48 059 386 000	10 585 000 000	10 585 000 000	1 091 445 000	58 865 953 316	16 957 000	58 848 996 316	10,31%	556,13%
EMPLOI	DIVERS PROGRAMMES DE STAGE GÉRÉS PAR L'ANPE	0	2 047 000 000	0	2 047 000 000	0	2 047 000 000	0	2 047 000 000	0%	100,00%
Total EMPLOI		0	2 047 000 000	0	0	0	2 047 000 000	0	2 047 000 000	0%	0%
ENERGIE	BIOMASSE ÉLECTRICITÉ	2 050 000 000	2 050 000 000	2 050 000 000	2 050 000 000	2 050 000 000	2 050 000 000	0	2 050 000 000	100,00%	100,00%
	ELECTRIFICATION DES LOCALITÉS RURALES	1 901 908 000	3 015 000 000	1 901 908 000	3 015 000 000	950 954 000	950 954 000	0	950 954 000	50,00%	31,54%
	RENFORCEMENT ET EXTENSION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES	1 000 000 000	2 646 181 983	1 000 000 000	2 146 181 983	1 000 000 000	500 000 000	0	500 000 000	100,00%	23,30%
Total ENERGIE		4 951 908 000	7 711 181 983	4 951 908 000	4 951 908 000	4 000 954 000	3 500 954 000	0	3 500 954 000	80,80%	70,70%
JUSTICE	ALIMENTATION DES DÉTENU·ES ET AUTRES	3 000 000 000	1 000 000 000	3 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	0	1 000 000 000	33,33%	100,00%
	DROITS DE L'HOMME	41 377 724 000	10 780 000 000	41 377 724 000	10 780 000 000	10 780 000 000	10 655 000 000	0	10 655 000 000	26,05%	98,84%
	DÉPENSES DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE	0	114 970 000	0	114 970 000	0	113 254 725	0	113 254 725	0%	98,51%
Total JUSTICE		44 377 724 000	11 894 970 000	44 377 724 000	44 377 724 000	11 780 000 000	11 768 254 725	0	11 768 254 725	26,54%	26,52%

6

SITUATION DES DEPENSES SOCIALES PRIORITAIRES(RECAPITILATIF PAR COMPOSANTE)

GESTION : 2024 PERIODE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

	LIBELLE	AE INITIAL	CP INITIAL	AE FINAL	CP FINAL	AE ENGAGE	CP ENGAGE	OP	ORDONNANCE	TAUX ENGAGE AE	TAUX ENGAGE CP
SANTÉ	CONSTRUCTIONS ET ÉQUIPEMENTS DE CENTRES HOSPITALIERS	900 000 000	900 000 000	900 000 000	900 000 000	450 000 000	225 000 000	0	225 000 000	50.00%	25.00%
	DÉPISTAGE ET TRAITEMENT DES AFFECTIONS PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (ASSISTANCE AUX HÉMODIALYSÉS ; DÉPISTAGE ET TRAITEMENT L'ULCÈRE DE BURULU, PNEUMO-PHTISIOLOGIE, LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE, LE SIDA, L'HÉPATITE, MALADIE NON TRANSMISSIBLES, LÈPRE, PALUDIS	0	2 200 000 000	0	2 200 000 000	0	2 199 957 421	0	2 199 957 421	0%	100.00%
	DÉPISTAGE ET TRAITEMENT DES AFFECTIONS PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (ASSISTANCE AUX HÉMODIALYSÉS ; DÉPISTAGE ET TRAITEMENT L'ULCÈRE DE BURULU, PNEUMO-PHTISIOLOGIE, LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE, LE SIDA, L'HÉPATITE, MALADIE NON TRANSMISSIBLES, LÈPRE, PALUDISME, DRÉPANOCYTOSE, SUBVENTION AUX HÔPITAUX, ETC.)	5 715 000 000	6 107 250 000	5 810 000 000	6 222 250 000	4 977 243 581	5 005 725 701	4 525 044 627	371 709 188	85.67%	80.45%
	DÉVELOPPEMENT DE LA MÉDECINE TRADITIONNELLE ET DE LA PHARMACOPÉE	150 000 000	130 000 000	130 000 000	130 000 000	45 708 546	25 723 082	10 500 000	15 223 082	35.16%	19.79%
	PRISE EN CHARGE SANITAIRE DES INDIGENTS	0	4 412 852 285	0	4 412 852 285	0	4 309 127 324	0	4 223 410 644	0%	97.65%
	SANTÉ COMMUNAUTAIRE	0	4 500 000 000	0	4 500 000 000	0	4 500 000 000	0	4 500 000 000	0%	100.00%
	SANTÉ DE REPRODUCTION	675 000 000	1 355 000 000	600 000 000	1 280 000 000	337 500 000	677 500 000	0	677 500 000	50.00%	82.93%
	TRANSFUSION SANGUINE	0	3 000 000 000	0	3 000 000 000	0	3 000 000 000	0	3 000 000 000	0%	100.00%
	VACCINATION ET SOINS DE SANTÉ PRIMAIRE	400 000 000	1 766 500 000	400 000 000	1 928 554 082	177 463 856	1 747 883 952	68 067 500	1 679 816 452	44.37%	90.63%
Total SANTÉ		7 840 000 000	24 391 602 285	7 840 000 000	7 840 000 000	5 987 915 983	21 690 917 480	4 603 612 127	16 892 616 787	76.38%	276.67%
SPORT	COMPÉTITIONS SPORTIVES	0	1 040 530 000	0	1 056 225 308	0	1 053 931 688	171 132 545	880 686 643	0%	99.78%
	DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DU SPORT À LA BASE	0	600 000 000	0	600 000 000	0	600 000 000	0	600 000 000	0%	100.00%
	LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE	0	180 945 000	0	180 945 000	0	87 641 774	45 025 474	41 676 300	0%	48.44%
	PROMOTION DU SPORT SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRES	0	785 055 000	0	785 055 000	0	785 055 000	0	785 055 000	0%	100.00%
Total SPORT		0	2 606 530 000	0	0	0	2 526 628 462	216 158 019	2 307 417 943	0%	0%

SITUATION DES DEPENSES SOCIALES PRIORITAIRES(RECAPTILATIF PAR COMPOSANTE)

GESTION : 2024 PERIODE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

LIBELLE		AE INITIAL	CP INITIAL	AE FINAL	CP FINAL	AE ENGAGE	CP ENGAGE	OP	ORDONANCE	TAUX ENGAGE AE	TAUX ENGAGE CP
SÉCURITÉ ET PROTECTION CIVILE	ENTRETIEN ET GESTION DU REGISTRE DE POPULATION	0	28 500 000	0	28 500 000	0	28 300 000	28 300 000	0	0%	99,30%
	GESTION INTÉGRÉE DES ESPACES FRONTALIERS	5 500 000 000	2 000 000 000	5 500 000 000	2 000 000 000	0	2 000 000 000	0	2 000 000 000	0,00%	100,00%
	PRÉVENTION ET GESTION DES CATASTROPHES ET PROTECTION CIVILE	6 177 400 000	3 901 400 000	6 177 400 000	3 939 840 000	1 260 624 704	2 287 235 883	2 500 000	2 228 218 327	20,41%	58,05%
Total SÉCURITÉ ET PROTECTION CIVILE		11 677 400 000	5 929 900 000	11 677 400 000	11 677 400 000	1 260 624 704	4 315 535 883	30 800 000	4 228 218 327	10,80%	36,96%
Total Général		211 613 113 475	189 897 449 860	239 311 520 066	227 942 435 691	116 407 274 537	190 993 999 442	5 723 866 946	182 413 141 031	46,14%	83,79%

4

**ANNEXE N°5 : EXECUTION DES DEPENSES A SENSIBILITE DIRECTE SUR LE
GENRE AU 31 DECEMBRE 2024**

Exécution des dépenses à sensibilité directe sur le genre au 31 décembre 2024

(en francs CFA)

Activité budgétaire	Ministère	Prévision CP (en francs CFA)	Exécution à fin décembre 2024	Taux d'exé
018003001-Gestion des ressources humaines et emplois du ministère	MJL	26 800 000	19 800 000	73,9%
019002005-Elaboration, examen et codification des textes législatifs et réglementaires	MJL	36 865 000	3 658 000	9,9%
020001002-Renforcement des capacités des acteurs judiciaires	MJL	34 463 000	0	0,0%
020002002-Construction et équipement des juridictions, établissements pénitentiaires, CSEA et autres infrastructures judiciaires dans les juridictions	MJL	10 280 000 000	10 280 000 000	100,0%
021002004-Renforcement des capacités des structures intervenant en matière des droits de l'homme et internalisation des instruments juridiques applicables au Bénin	MJL	5 650 000	0	0,0%
021003004-Protection et prise en charge des enfants en conflits avec la loi ou en danger moral	MJL	18 830 000	17 114 725	90,9%
095002002-Modernisation du système Pénitentiaire	MJL	1 000 000 000	1 000 000 000	100,0%
026002031-Soutien à la cellule genre et environnement	MEF	43 148 000	38 404 770	89,0%
027001028-Formation annuelle du renforcement de capacités et de recyclage des AC et DAF	MEF	74 526 700	29 843 760	40,0%
029001013-Intégration des dimensions transversales des politiques publiques au processus budgétaire	MEF	20 000 000	0	0,0%
080002051-Promotion du genre et gestion de l'environnement	MISP	24 500 000	19 748 400	80,6%
082002027-Acquisition d'équipements spécifiques de secours et d'incendie	MISP	58 000 000	9 982 800	17,2%
082002028-Construction et équipements des infrastructures de secours	MISP	2 677 400 000	1 016 295 527	38,0%
035001009-Promotion de l'intégrité et lutte contre la corruption	MAEP	112 700 003	112 540 000	99,9%
035002005-Prise en compte du genre	MAEP	27 300 000	13 287 908	48,7%
035002007-Renforcement des capacités d'action des femmes rurales	MAEP	15 380 001	3 240 376	21,1%
035004004-Promotion et développement des services agricoles par les TIC (e-Agriculture)	MAEP	18 386 955	7 584 874	41,3%
036001004-Mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Gestion Durable des Terres et de l'Agriculture Intelligente face au Changement climatique	MAEP	2 207 800	0	0,0%
036001014-Mise en œuvre des Programmes Nationaux de Développement des Filières à Hautes Valeurs Ajoutées (Ananas, Anacarde, Produits Maraîchers) PNDFHVA	MAEP	1 324 245 922	573 839 930	43,3%
036001015-Mise en œuvre des Programmes Nationaux de Développement des Filières Conventionnelles (Riz, Maïs, Manioc) PNDFC	MAEP	1 132 830 615	458 207 654	40,4%
036001016-Programme National de Développement de la Mécanisation Agricole (PNDMA)	MAEP	1 059 396 738	529 698 370	50,0%
036001024-Projet d'Appui au développement des Investissements Agricoles Productifs (PADIAP)	MAEP	3 527 041 898	673 195 123	19,1%
036002001-Appui à la réalisation des Infrastructures de mobilisation des eaux de surface et d'aménagement des bas-fonds	MAEP	10 500 000	1 446 576	13,8%
036002015-Projet de Développement Intégré des chaînes de Valeur Agricole au Bénin (PDI CVA)	MAEP	1 756 289 435	90 605 097	5,2%
036002004-Appui à la réalisation des infrastructures de désenclavement	MAEP	4 500 000	1 457 154	32,4%
036002017-Programme National de Développement de la Filière Arboriculture Fruitière	MAEP	767 981 430	311 262 827	40,5%
036003001-Renforcement des Infrastructures de stockage, de conservation, de transformation et de commercialisation	MAEP	111 328 113	109 654 141	98,5%

Activité budgétaire	Ministère	Prévision CP (en francs CFA)	Exécution à fin décembre 2024	Taux d'exe
036003005-Renforcement des infrastructures de communication pour le stockage, la conservation, la transformation et la mise en marché des produits agricoles	MAEP	131 879 742	130 914 068	99,3%
036003008-Appui à la mise en place du FADEC Agriculture	MAEP	16 761 104	18 695 984	111,5%
036003010-Fonds d'Appui au Développement des Communes, volet Agriculture (FADEC-Investissement)	MAEP	1 524 245 921	0	0,0%
036003022-Projet Régional d'Intégration des Marchés Agricoles (PRIMA)	MAEP	2 342 288 025	2 301 106 017	98,2%
037001002-Appui à la production et à la distribution des intrants animaux et produits vétérinaires	MAEP	2 017 664	1 926 356	95,5%
037001004-Renforcement des capacités techniques au profit des éleveurs, pasteurs et agro-éleveurs	MAEP	11 957 664	11 456 918	95,8%
037001008-Programme National de Développement des filières Vlande, Lait et Oeuf de table (PNDF VLO)	MAEP	2 384 412 786	921 103 197	38,6%
038001011-Projet de promotion de l'aquaculture durable et de compétitivité des chaînes de valeur de la pêche (PROMAC)	MAEP	3 480 385 334	43 129 738	1,2%
038001001-Appui à l'accessibilité des semences et intrants halieutiques de qualité	MAEP	57 893 848	14 607 615	25,2%
045001008 - Appui au fonctionnement du Comité National de lutte contre le VIH/SIDA, la Tuberculose, la Paludisme, les Hépatites, les Infections Sexuellement Transmissibles et les Epidémies	MS	1 800 000 000	1 850 000 000	102,8%
045002010 - Prise en compte du genre et des questions Environnementales dans le secteur de la santé	MS	52 909 000	41 178 750	77,8%
045005007-Renforcement des capacités Institutionnelles et opérationnelles dans le domaine de la formation continue et de la recherche en santé	MS	65 950 000	64 917 500	98,4%
045005008-Promotion et valorisation de la recherche en santé	MS	20 000 000	18 938 500	94,7%
045005009 - Promotion de la formation continue	MS	20 000 000	19 833 500	99,2%
046003002-Prévention et lutte contre le Paludisme	MS	3 985 000 000	2 474 132 428	62,1%
046003003-Prise en charge de la Tuberculose	MS	550 000 000	258 872 341	47,1%
046003004-Prévention et Lutte contre la Lèpre et l'Ulcère de Buruli	MS	285 000 000	32 024 100	11,2%
046003009-Prévention, Lutte contre les maladies transmissibles et maladies tropicales négligées	MS	150 000 000	109 031 650	72,7%
046003012-Promotion des soins palliatifs	MS	250 000 000	143 548 220	57,4%
046003013-Prévention et prise en charge des IST et du VIH SIDA	MS	2 430 000 000	1 799 959 946	74,1%
046003019-Prise en charge de la tuberculose Centre National Universitaire Pneumo-Phtisiologie de Cotonou	MS	170 000 000	127 500 000	75,0%
046003020-Prise en charge de la tuberculose_Centre National Universitaire Pneumo-Phtisiologie d'Akron	MS	57 000 000	57 000 000	100,0%
046003021-Prévention et lutte contre la lèpre et l'Ulcère de Buruli - CDTUB ALLADA	MS	90 250 000	90 250 000	100,0%
046004002-Hygiène, assainissement de base et santé communautaire	MS	66 500 000	33 250 000	50,0%
046004003 - Gestion des épidémies et surveillance sanitaire	MS	1 071 014 000	535 507 000	50,0%
046004004-Santé de la mère et de l'enfant et soins infirmiers et obstétricaux	MS	680 000 000	340 000 000	50,0%
046004005 - Appui aux activités de santé de la reproduction	MS	675 000 000	337 500 000	50,0%
046004006-Vaccination et logistique vaccinale	MS	5 300 000 000	4 700 000 000	88,7%
046004008-Gestion de la santé scolaire et universitaire	MS	28 500 000	7 125 000	25,0%
046004010 - FADEC-Santé communautaire	MS	4 500 000 000	4 500 000 000	100,0%
046004012-Appui à la prise en charge médicale des victimes de violences basées sur le genre	MS	213 750 000	142 500 000	66,7%
046004013 - Appui au financement du SAMU	MS	290 000 000	390 000 000	134,5%
047001003 - Suivi des établissements privés de soins	MS	9 270 000	6 916 000	74,6%
047001012-Construction et équipement d'un Centre Hospitalier Universitaire et d'une unité de radiothérapie	MS	4 567 543 788	16 439 542 010	359,9%
047001014-Promotion de la médecine hospitalière	MS	54 377 000	54 022 750	99,3%

18821846

Activité budgétaire	Ministère	Prévision CP (en francs CFA)	Exécution à fin décembre 2024	Taux d'exe
047001015 - Appui au fonctionnement des centres hospitaliers	MS	199 203 000	86 008 500	43,2%
047002007-Amélioration de l'accessibilité sanitaire dans la Commune de Tchaourou	MS	1 344 045 901	530 247 436	39,5%
047002009-Construction et équipement de l'Hôpital de Zone de Savè-Ouessè	MS	535 204 906	517 994 530	96,8%
047002010 - Appui à la mise en place des infrastructures sanitaires dans les Communes (FADEC Investissement)	MS	1 300 000 000	0	0,0%
047002011 - Appui au fonctionnement des zones sanitaires (Subventions aux zones sanitaires et FADECentretiens et Réparations des Infrastructures)	MS	600 000 000	0	0,0%
047003002-Protection sanitaire	MS	4 412 852 285	4 223 410 644	95,7%
047003004-Assistance aux hémodialysés	MS	2 200 000 000	2 199 957 421	100,0%
047003005-Missions médico-chirurgicales	MS	68 400 000	40 458 500	59,1%
047003007-Assistance aux personnes souffrant de troubles psychiques	MS	114 000 000	136 500 000	119,7%
047004003-Amélioration de la disponibilité des produits sanguins labiles (Transfusion sanguine)	MS	3 377 317 155	3 000 000 000	88,8%
047004007-Assurance qualité des produits de santé et de l'eau	MS	919 302 614	850 710 715	92,5%
054005002-Cellule genre et environnement	MESRS	5 000 000	3 463 496	69,3%
055001002-Renforcement des capacités des enseignants	MESRS	1 160 102 000	97 834 506	8,4%
055001005-Promotion de l'enseignement supérieur public et privé	MESRS	90 000 000	46 795 400	52,0%
055003004-Projet de construction et d'équipement des nouveaux centres universitaires	MESRS	568 060 139	0	0,0%
055003005-Programme spécial de couverture des besoins en infrastructures et équipements des UNB	MESRS	3 000 000 000	1 019 528 840	34,0%
056002002-Valorisation des résultats de recherche et promotion de l'innovation	MESRS	220 000 000	110 000 000	50,0%
057001005-Projet de renforcement des Infrastructures sociales	MESRS	250 000 000	0	0,0%
058005006-Promotion de l'alphabétisation et des langues nationales dans les départements	MESTFP	18 000 000	17 712 856	98,4%
059002038-Mise en oeuvre de la mesure d'exonération des élèves filles de l'ESG des frals de scolarité	MESTFP	3 438 047 000	3 437 254 999	100,0%
060001025-PROMOTION DES TALENTS DANS L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS	MESTFP	39 000 000	39 394 762	101,0%
060002036-INCITATION A L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS	MESTFP	1 159 816 000	966 756 000	83,4%
061002016-Mise en oeuvre des activités du FAAPLN	MESTFP	135 540 000	144 115 000	106,3%
060003001-Mise en oeuvre des activités de l'école des métiers du numérique	MESTFP	120 000 000	120 000 000	100,0%
063001023-Transfert des ressources aux Communes pour la construction et l'équipement de salles de classe: FADEC-INVESTISSEMENT	MEMP	3 784 000 000	0	0,0%
062002023-Gestion environnementale et du genre	MEMP	30 000 000	19 584 500	65,3%
062004026-Suivi de l'alimentation scolaire	MEMP	43 388 000	0	0,0%
063002021-Organisation scolaire et de la prévision de l'Enseignement Primaire	MEMP	69 000 000	51 700 000	74,9%
063002022-Gestion de la santé et du sport scolaire de l'Enseignement Primaire	MEMP	92 000 000	90 885 120	98,8%
063002023-Evaluation et promotion des langues nationales	MEMP	4 000 000	3 980 000	99,5%
063002024-Gestion des établissements privés et de la promotion de la préscolarisation	MEMP	25 000 000	20 255 500	81,0%
063002027- : Lutte contre le sida en milieu scolaire au niveau du MEMP	MEMP	34 000 000	33 196 209	97,6%
063002025-Subventions aux écoles pour leur fonctionnement	MEMP	6 305 550 000	6 211 050 000	98,5%
063003006-Transfert au PAM par le MEMP des ressources pour l'achat des vivres au profit des écoles à cantines	MEMP	13 808 664 000	29 036 064 711	210,3%
064003018-Commande et distribution des manuels, des cahiers d'activités et matériels didactiques dans les EPP et les EM	MEMP	3 167 309 000	3 419 347 026	108,0%

Activité budgétaire	Ministère	Prévision CP (en francs CFA)	Exécution à fin décembre 2024	Taux d'exe
064003020-Introduction des langues nationales dans le système éducatif formel	MEMP	77 000 000	21 105 000	27,4%
033004002-Accueil et réinsertion familiale des enfants en situation difficile (C.A.T.E)	MASM	60 000 000	58 702 825	97,8%
032001008-Coordination du Programme Affaires Sociales de Lutte contre le VIH, la tuberculose, etc.	MASM	23 500 000	19 688 130	83,8%
032001009-Appui à la Promotion Sociale et Solidarité Nationale	MASM	137 247 000	30 617 460	22,3%
032006004-Prospective, Programmation et Suivi-Évaluation des Programmes Budgétaires (PPBS)	MASM	80 000 000	68 519 435	85,6%
032006005-Gestion durable de l'environnement et Genre	MASM	15 000 000	6 827 000	45,5%
033002001-Mise en œuvre du Programme de Modernisation des Espaces Publics de Protection Sociale et de Promotion du Genre	MASM	1 000 000 000	10 000 000	1,0%
033004003-Promotion sociale et protection des personnes en situation de handicap et personnes âgées (DPSIPHPA)	MASM	47 700 000	20 249 400	42,5%
033004004-Formation professionnelle des Personnes Handicapées (CFPPH)	MASM	85 000 000	83 720 219	98,5%
033004006-Intégration scolaire des personnes vivant avec le Handicap (CPSA)	MASM	95 000 000	94 042 903	99,0%
033004007-Assistance sociale aux couches vulnérables (CPS)	MASM	512 940 000	491 874 045	95,9%
033004012-Promotion de la femme et du genre (DPFG)	MASM	35 000 000	24 492 275	70,0%
033004014-Protection de la famille, de l'enfant et de l'adolescent (DFEA, APPUI A LA LAE)	MASM	76 550 000	37 741 391	49,3%
033004015-Production, gestion et exploitation de l'information relative à la famille, à la femme, à l'enfant, à la protection sociale et au genre	MASM	60 000 000	60 000 000	100,0%
033004017-Mise en œuvre du projet de renforcement des filets sociaux au Bénin	MASM	4 880 410 300	15 091 028 451	309,2%
033007003-Assurance pour le Renforcement du Capital Humain	MASM	8 822 736 700	3 474 787 799	39,4%
034001002-Inclusion financière et autonomisation de la femme (DIFAE)	MASM	35 000 000	17 676 730	50,5%
034001003-Promotion de la microfinance (DPM)	MASM	20 000 000	11 301 750	56,5%
034002001-Transfert de ressources pour les activités de microcrédit	MASM	733 720 000	733 720 000	100,0%
114002005-Appui à la Cellule sectorielle du MCVT de lutte contre le paludisme, la tuberculose, les IST	MCVT	38 000 000	22 182 000	58,4%
091001001-Développement de la pratique sportive à la base	MSPORTS	22 424 831 000	22 052 831 000	98,3%
091001008-Construction d'une académie de football de jeunes filles	MSPORTS	600 000 000	600 000 000	100,0%
091002002-Sport scolaire et universitaire	MSPORTS	785 055 000	785 055 000	100,0%
091003001-Sport pour tous	MSPORTS	1 040 530 000	1 072 969 188	103,1%
092001002-Organisation des activités de promotion de la jeunesse	MSPORTS	180 945 000	86 701 774	47,9%
092002002-Appui et promotion des initiatives de loisirs	MSPORTS	50 000 000	0	0,0%
099003003-Appui aux communes et aux initiatives	MSPORTS	539 000 000	19 500 000	3,6%
113002005-Production et gestion des informations statistiques du Ministère	MEEM	59 000 000	9 500 000	16,1%
098001006-Restructuration et Extension du Système de Répartition et de Distribution de la Société Béninoise d'Énergie Électrique	MEEM	2 438 302 523	361 564 072	14,8%
098001009-Projet d'Accès Durable et Sécurisé du Bénin à l'énergie électrique	MEEM	9 508 467 363	15 273 151 066	160,6%
098002004-Programme d'Actions pour l'Électrification des Localités Rurales au Bénin (PAELRB) : Electrification de 200 localités par raccordement au réseau conventionnel de la SBEE	MEEM	5 154 659 500	1 080 688 356	21,0%
098002006-Projet d'Électrification Rurale (PERU)	MEEM	9 111 002 773	6 107 573 726	67,0%
098002007-Projet d'Extension et de Densification Électrique des Réseaux (PEDER)	MEEM	5 791 576 148	1 043 409 199	18,0%
098002019-FORSUN : Volet distribution	MEEM	842 904 745	0	0,0%
098002020-Projet d'Augmentation de l'Accès à l'Électricité (P2AE)	MEEM	6 095 503 426	0	0,0%

Activité budgétaire	Ministère	Prévision CP (en francs CFA)	Exécution à fin décembre 2024	Taux d'exé
098002021-Modernisation du Système d'Information de la SBEE DEFISSOL Volet SI	MEEM	1 727 241 233	0	0,0%
098002024-Projet de mise aux normes et d'amélioration de qualité de service	MEEM	6 552 195 506	8 494 263 078	129,6%
098003001-Projet d'efficacité Énergétique et de Gestion Durable de la Biomasse Énergie (P2EGeDBE)	MEEM	1 210 000 000	220 616 600	18,2%
098003017-Extension de la Centrale Solaire DEFISSOL (FORSUN Volet Solaire)	MEEM	4 853 005 544	200 000 000	4,1%
094002003-Promotion des talents et renforcement des capacités dans le secteur de la culture (Classes culturelles)	MTCA	1 809 888 000	1 740 559 313	96,2%
049001001-Appui à la formation des enfants de troupe	MDN	860 505 000	855 191 970	99,4%
049001003-Participation aux compétitions sportives	MDN	15 000 000	13 986 500	93,2%
049006001-Appuis aux structures sanitaires	MDN	166 000 000	50 131 221	30,2%
049006002-Fourniture de soins de santé	MDN	174 788 000	1 873 581	1,1%
043001018-Renforcement des contrôles sur le travail des enfants	MTFP	73 000 000	35 244 492	48,3%
042002005-Genre et environnement	MTFP	24 000 000	12 798 500	53,3%
043003001-Promotion de la sécurité et de la santé au travail	MTFP	79 700 000	76 866 850	96,4%
043003002-Promotion de la sécurité sociale	MTFP	19 500 000	7 631 250	39,1%
109001001-Projet Accès des Citoyens aux Médias de Qualité	MND	500 000 000	109 325 012	21,9%
109003001-Projet de Modernisation des Médias de Services Publics	MND	2 198 282 000	195 456 572	8,9%
050003009-Promotion du genre dans les domaines d'intervention du ministère	MPMEPE	39 000 000	17 870 750	45,8%
050002005-Amélioration de la gestion des ressources humaines	MPMEPE	34 000 000	29 158 640	85,8%
051004001-Anpe	MPMEPE	2 047 000 000	2 047 000 000	100,0%
051006001-Renforcement de la Coordination des actions de promotion de l'emploi	MPMEPE	84 000 000	44 652 000	53,2%
052001003-UCIMB	MPMEPE	1 200 000 000	1 200 000 000	100,0%
052002002-FDA	MPMEPE	1 500 000 000	1 500 000 000	100,0%
053003002-Agence de développement des pme	MPMEPE	1 700 000 000	1 700 000 000	100,0%
053004004-Mise en œuvre du projet de promotion du sel local xwlajà (ProSel)	MPMEPE	388 000 000	388 000 000	100,0%
040007002-Coopération décentralisée et intercommunalité	MDGL	13 589 270	19 788 000	145,6%
041002003-Assistance conseil aux communes	MDGL	238 462 245	226 401 889	94,9%
Total		223 104 717 762	197 869 600 683	88,7%

**ANNEXE N°6 : EXECUTION DES DEPENSES RELATIVES AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE AU 31 DECEMBRE 2024**

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GÉNÉRALE DU BUDGET

Exécution des dépenses relatives aux changements climatiques au 31 décembre 2024
(en FCFA)

N°	Projet	Ministère	Prévisions 2024			Exécution			Taux d'exé
			Adaptation	Atténuation	Total	Adaptation	Atténuation	Total	
1	Construction et équipements des infrastructures de secours	MISP	2 677 400 000		2 677 400 000	1 016 295 527		1 016 295 527	38,0%
2	Gestion intégrée des espaces frontaliers	MISP	2 000 000 000		2 000 000 000	2 000 000 000		2 000 000 000	100,0%
3	Projet de mise en place d'un Système Moderne d'Enquêtes sur les Statistiques Agricoles et Nutritionnelles (SYMESAN)	MAEP	971 113 676		971 113 676	535 541 055		535 541 055	55,1%
4	Projet d'Appui au Développement du Maraîchage (PADMAR)	MAEP	5 304 128 850		5 304 128 850	1 800 188 613		1 800 188 613	33,9%
5	Mise en œuvre des Programmes Nationaux de Développement des Filières à Hautes Valeurs Ajoutées (Aumame, Anacardie, Produits Maraîchers) PNDF-HVA	MAEP	1 324 245 922		1 324 245 922	573 839 930		573 839 930	43,3%
6	Mise en œuvre des Programmes Nationaux de Développement des Filières Conventioneles (Riz, Maïs, Manioc) PNDFC	MAEP	1 132 830 615		1 132 830 615	458 207 654		458 207 654	40,4%
7	Programme National de Développement de la Mécanisation Agricole (PNDMA)	MAEP	1 059 396 738		1 059 396 738	529 698 370		529 698 370	50,0%
8	Projet d'appui au développement de la filière amande et de l'entrepreneuriat agricole (PADEFA-ENA)	MAEP	2 400 419 415		2 400 419 415	12 873 756		12 873 756	0,5%
9	Projet d'Appui au Développement Agricole et à l'Accès au Marché (PADAAM)	MAEP	3 529 944 152		3 529 944 152	4 362 036 329		4 362 036 329	123,6%
10	Programme National de Développement de la Filière Palmier à Huile (PNDF-PH)	MAEP	1 006 264 492		1 006 264 492	754 698 369		754 698 369	75,0%
11	Projet d'appui à la Transition Agroécologique dans les Zones Cotonnières de Bénin phase 2 (TAZCO 2)	MAEP		2 756 936 226	2 756 936 226		0	0	0,0%
12	Programme National de Développement des Plantations et des grandes Cultures (PND GC)	MAEP		2 214 153 073	2 214 153 073		2 214 153 073	2 214 153 073	100,0%
13	Projet d'Appui au développement des Investissements Agricoles Productifs (PADIAP)	MAEP	3 527 041 898		3 527 041 898	673 195 123		673 195 123	19,1%
14	Projet d'urgence pour le Renforcement de la Résilience des Acteurs du Secteur Agricole - PUR-ZEDAGA	MAEP	2 000 000 000		2 000 000 000	3 673 000 000		3 673 000 000	183,7%
15	Mise en œuvre du programme de développement de l'agriculture	MAEP	859 396 738		859 396 738	1 576 283 904		1 576 283 904	183,4%
16	Projet d'Appui à la Valorisation Durable et de Gestion Intégrée des Périmètres Hydro-Agricoles (PAPVHA)	MAEP		777 904 681	777 904 681		239 681 161	239 681 161	30,8%
17	Projet de Développement Intégré des chaînes de Valeur Agricole au Bénin (PDI CVA)	MAEP	1 756 289 434		1 756 289 434	90 605 097		90 605 097	5,2%
18	Programme National de Développement de la Filière Arboriculture Fruitière	MAEP	767 981 430		767 981 430	311 262 827		311 262 827	40,5%
19	Programme National de Développement de la Filière Karié	MAEP	567 981 430		567 981 430	425 986 071		425 986 071	75,0%
20	Projet de Développement des Infrastructures Agricoles et de Déstockage dans la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé - PDIAD-BMVO	MAEP	3 335 487 150		3 335 487 150	1 072 716 067		1 072 716 067	32,2%
21	Projet d'Aménagement Hydro-Agricole et d'Adaptation aux Changements Climatiques dans la Basse Vallée du Fleuve Mono - PAHAC-BVM	MAEP	1 400 000 000		1 400 000 000	0		0	0,0%
22	Fonds d'Appui au Développement des Communautés, volet Agriculture (FADEC- investissement)	MAEP	1 524 245 921		1 524 245 921	0		0	0,0%
23	Projet d'Appui à la Croissance Économique Rurale (PACER)	MAEP	2 171 825 584		2 171 825 584	342 421 228		342 421 228	15,8%
24	Projet des Centres d'innovations vertes pour le secteur agro-alimentaire au Bénin	MAEP		855 172 407	855 172 407		124 430 573	124 430 573	14,6%
25	PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES PROTÉINIQUES (PADEFIP)	MAEP	1 828 894 982		1 828 894 982	919 650 682		919 650 682	50,3%
26	Projet d'Appui à la Compétitivité des Filières et à la Diversification des Exportations (PACOFIDE)	MAEP	13 078 230 278		13 078 230 278	19 482 297 955		19 482 297 955	149,0%
27	Projet Régional d'Intégration des Marchés Agricoles (PRIMA)	MAEP	2 342 288 025		2 342 288 025	2 301 106 017		2 301 106 017	98,2%
28	Projet de Développement des Services Agricoles (PDSA)	MAEP	1 477 267 548		1 477 267 548	37 808 832		37 808 832	2,6%
29	Programme National de Développement des filières Viande, Lait et Œuf de table (PNDF-VLO)	MAEP	2 384 412 786		2 384 412 786	921 103 197		921 103 197	38,6%
30	Projet de Sélectivité des Troupeaux de Ruminants au Bénin (ProSeR)	MAEP	3 201 286 048		3 201 286 048	2 718 509 532		2 718 509 532	84,9%
31	Projet d'Appui au Développement des Filières Lait et Viande et à la Promotion des Entreprises d'Élevage (PRODEFILAV-PEL)	MAEP	1 866 938 276		1 866 938 276	721 868 456		721 868 456	38,7%
32	Projet de Valorisation de l'Aquaculture Continentale en République du Bénin (PROVAC2)	MAEP	891 330 071		891 330 071	304 678 736		304 678 736	34,2%
33	Programme National de Développement des Filières Aquaculture (PNDF-Aquaculture)	MAEP	1 965 661 229		1 965 661 229	1 474 245 864		1 474 245 864	75,0%
34	Projet de promotion de l'aquaculture durable et de compétitivité des chaînes de valeur de la pêche (PROMAC)	MAEP	3 480 385 334		3 480 385 334	43 129 738		43 129 738	1,2%
35	Promotion et développement de la e-santé	MS	300 000 000		300 000 000	18 495 000		18 495 000	6,2%
36	Prévention et lutte contre le Paludisme	MS	3 700 000 000		3 700 000 000	2 474 132 428		2 474 132 428	66,9%
37	Vaccinations et logistique vaccinale	MS	600 000 000		600 000 000	0		0	0,0%
38	Construction et équipement d'un Centre Hospitalier Universitaire et d'une unité de radiothérapie	MS	4 567 543 788		4 567 543 788	16 439 542 010		16 439 542 010	359,9%
39	Projet de construction/réhabilitation de 5 CHU, de 4 CHD et de 14 HZ	MS	5 673 179 965		5 673 179 965	0		0	0,0%
40	Projet de construction d'un CHU général, d'un CHU mère-enfant et d'une maison de santé	MS	6 000 000 000		6 000 000 000	1 200 000 000		1 200 000 000	20,0%
41	Appui à la mise en place des infrastructures sanitaires dans les Communes (FADEC- investissement)	MS	1 300 000 000		1 300 000 000	0		0	0,0%
42	Projet de Construction et d'Équipement des Centres de Santé de niveau périphérique	MS	5 139 900 000		5 139 900 000	2 569 950 000		2 569 950 000	50,0%
43	Aménagement de stations balnéaires	MTCA	37 102 444 000		37 102 444 000	34 660 352 263		34 660 352 263	93,4%
44	Aménagement des Sites Touristiques et de leurs Voies d'Accès	MTCA	1 083 000 000		1 083 000 000	264 185 079		264 185 079	24,4%
45	Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel	MTCA	175 000 000		175 000 000	172 462 000		172 462 000	98,5%
46	Appui aux Communautés et aux initiatives touristiques et culturelles	MTCA	250 000 000		250 000 000	250 000 000		250 000 000	100,0%
47	Adaptation des villes aux changements climatiques	MCVT	5 092 295 940		5 092 295 940	5 025 098 276		5 025 098 276	98,7%
48	Travaux de voirie et d'aménagement urbain	MCVT	3 637 783 327		3 637 783 327	307 453 991		307 453 991	8,5%
49	Réhabilitation et d'aménagement des voiries des villes de Cotonou, Parakou, Porto-Novo, Bohicon, Abomey, Abomey-Calavi, Ouidah, Sème-Podji et Lokossa	MCVT	19 895 502 273		19 895 502 273	17 644 502 275		17 644 502 275	88,7%
50	Asphaltage								

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DU BUDGET

N°	Projet	Ministère	Prévisions 2024			Exécution			Taux d'exé
			Adaptation	Atténuation	Total	Adaptation	Atténuation	Total	
50	Mise en œuvre du projet d'Assainissement Pluvial de Cotonou	MCVT		47 695 646 775	47 695 646 775		13 473 038 183	13 473 038 183	28,2%
51	Aménagement de la voirie dans le centre-ville de Ouadja	MCVT	100 000 000		100 000 000	100 000 000		100 000 000	100,0%
52	Modernisation de la gestion des boues de vidange et eaux usées dans les grandes villes du Bénin	MCVT		315 000 000	315 000 000		209 834 356	209 834 356	66,6%
53	Aménagement foncier et paysager de la route des pêches	MCVT	800 000 000		800 000 000	11 833 126 771		11 833 126 771	1479,1%
54	Programme de Verdissement Du Grand Nkoudé	MCVT		100 000 000	100 000 000		100 000 000	100 000 000	100,0%
55	Amélioration de la mobilité urbaine dans le Grand Nkoudé	MCVT	300 000 000		300 000 000	262 600 986		262 600 986	87,5%
56	Assainissement pluvial par l'Etat des communes bénéficiaires du BRIC	MCVT		2 175 554 006	2 175 554 006		9 159 819 280	9 159 819 280	421,0%
57	Appui aux structures publiques intervenant dans la mise en œuvre du programme BRIC	MCVT	1 933 627 150		1 933 627 150	13 289 227 740		13 289 227 740	687,3%
58	Projet de Réhabilitation et d'aménagement des voiries dans neuf villes du Bénin	MCVT	1 581 469 233		1 581 469 233	1 581 469 233		1 581 469 233	100,0%
59	Appui à la décentralisation	MCVT	2 587 000 001		2 587 000 001	1 197 624 425		1 197 624 425	46,3%
60	Mise en œuvre de l'Assainissement pluvial des villes secondaires	MCVT		3 532 301 758	3 532 301 758		16 033 342 682	16 033 342 682	453,9%
61	Développement de l'infrastructure géographique de base et du cadastre	MCVT	1 000 000 000		1 000 000 000	1 000 000 000		1 000 000 000	100,0%
62	Dotations des communes bénéficiaires du BRIC pour la mise en place des investissements résilients au changement climatique	MCVT	5 001 557 236		5 001 557 236	4 890 715 000		4 890 715 000	97,8%
63	Appui au renforcement des capacités des communes bénéficiaires du BRIC	MCVT	480 480 000		480 480 000	480 480 000		480 480 000	100,0%
64	Programme Spécial d'Accélération du Développement de la Commune de Banté (ProSAD Banté)	MCVT	3 805 910 855		3 805 910 855	3 805 910 855		3 805 910 855	100,0%
65	Projet de construction et de restauration de la route des pêches et de la route des esclaves Cotonou/Ouadja	MCVT	4 190 199 634		4 190 199 634	32 886 480 781		32 886 480 781	784,8%
66	Projet de transport urbain à Parakou	MCVT		2 184 087 942	2 184 087 942		0	0	0,0%
67	Promotion de logements decents	MCVT	27 850 341 465		27 850 341 465	27 381 822 254		27 381 822 254	98,3%
68	Construction de la Plateforme Agro-alimentaire du Grand Nkoudé (marché de gros)	MCVT	12 529 592 088		12 529 592 088	19 844 068 553		19 844 068 553	158,4%
69	Construction de 35 marchés urbains et régionaux	MCVT		600 000 000	600 000 000		600 000 000	600 000 000	100,0%
70	Construction et réhabilitation de crépis, de bâtiments administratifs et d'infrastructures socio-communales (PCBAIS)	MCVT	30 110 623 243		30 110 623 243	52 683 991 559		52 683 991 559	175,0%
71	Projet de Construction d'un Quartier Culturel et Créatif en République du Bénin	MCVT	5 000 000 000		5 000 000 000	5 000 000 000		5 000 000 000	100,0%
72	Programme Spécial de Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey (PSRCHA)	MCVT	1 500 000 000		1 500 000 000	0		0	0,0%
73	Intégration de la dimension genre, environnement, changement climatique et digitalisation dans les interventions du MCVT	MCVT	44 000 000		44 000 000	34 512 334		34 512 334	78,4%
74	Appui à la gestion durable de l'environnement	MCVT	1 215 000 000		1 215 000 000	14 980 249		14 980 249	1,2%
75	Modernisation de la gestion des déchets solides ménagers	MCVT		12 095 055 701	12 095 055 701		23 176 956 960	23 176 956 960	191,6%
76	Mise en œuvre de l'adaptation basée sur les écosystèmes	MCVT	1 250 000 000		1 250 000 000	97 727 246		97 727 246	7,8%
77	Résilience climatique du bassin de l'Oueme	MCVT	125 000 000		125 000 000	0		0	0,0%
78	Protection du littoral contre l'érosion côtière	MCVT	1 838 707 538		1 838 707 538	244 172 095		244 172 095	13,3%
79	Investissement pour la résilience des Zones Côtières en Afrique de l'Ouest	MCVT	11 887 095 369		11 887 095 369	2 414 430 458		2 414 430 458	20,3%
80	Réhabilitation du lac Aheme et ses châteaux	MCVT		2 500 000 000	2 500 000 000		6 949 872 709	6 949 872 709	278,0%
81	Aménagement et Réhabilitation du lac Nkoudé et de la lagune de Porto-Novo	MCVT		200 000 000	200 000 000		200 000 000	200 000 000	100,0%
82	Appui à la gestion des forêts communales (phase II PAGEFCOM)	MCVT	1 400 000 000		1 400 000 000	284 354 377		284 354 377	20,3%
83	Gestion durable des forêts classées	MCVT		11 592 305 892	11 592 305 892		4 719 016 561	4 719 016 561	40,7%
84	Conservation de la biodiversité et gestion durable des espaces forestiers et des terres (PNCBODEFT)	MCVT		2 700 000 000	2 700 000 000		989 151 143	989 151 143	36,6%
85	Conservation et utilisation durable des écosystèmes de mangrove dans le sud du Bénin	MCVT		810 000 000	810 000 000		9 999 910	9 999 910	1,2%
86	Réhabilitation et Renforcement de la RNIE 2 : Tronçon Bétchobouy-Kandi-Mahaville (177,20 Km)	MCVT	3 863 696 797		3 863 696 797	7 071 562 583		7 071 562 583	183,0%
87	Aménagement et Bitumage de la RNIE 7 : Tronçon Bantoua-Kérékou-Fr Barikou-Fao (53,60 Km)	MCVT	891 276 518		891 276 518	916 148 174		916 148 174	102,8%
88	Travaux d'aménagement et de bitumage de la route BETEROU-TCHAOUIROU (55 KM)	MCVT	2 099 960 191		2 099 960 191	0		0	0,0%
89	Aménagement et Bitumage de la route Djougou-Pehencou-Kérou-Bandakara	MCVT	17 800 213 898		17 800 213 898	7 356 720 224		7 356 720 224	41,3%
90	Réhabilitation des routes Ouadja Allada et Pabou Tori	MCVT	1 206 360 761		1 206 360 761	0		0	0,0%
91	Aménagement et bitumage de la route Ouadja-Tori (15,5Kms)	MCVT	2 081 588 644		2 081 588 644	2 081 588 644		2 081 588 644	100,0%
92	Traverse et Contournement de Parakou	MCVT		668 848 149	668 848 149		34 885 376	34 885 376	5,2%
93	Travaux d'aménagement et d'entretien des routes et ponts ruraux dans le cadre de la campagne agricole 2024-2026	MCVT	2 693 265 330		2 693 265 330	3 461 749 842		3 461 749 842	128,5%
94	Développement des infrastructures socio-économiques et de sécurité alimentaire (PIDISSA)	MEEM	2 264 000 000		2 264 000 000	1 622 374 301		1 622 374 301	71,7%
95	Développement intégré et adaptation au changement climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC-Bénin)	MEEM	1 500 000 000		1 500 000 000	42 792 297		42 792 297	2,9%
96	Développement des Infrastructures Hydrauliques Multifonctions et gestion Durable des Ressources en Eau (PIDHM-GDRE) Phase 2	MEEM	1 230 700 000		1 230 700 000	704 728 909		704 728 909	57,3%
97	Renforcement du système d'AEP de la ville de Cotonou et ses agglomérations - phase 3	MEEM	1 185 808 000		1 185 808 000	0		0	0,0%
98	Renforcement du système d'AEP des villes de Savé, Dassa-Zouma, Glazoué et Ouyou	MEEM	1 299 999 592		1 299 999 592	1 211 330 277		1 211 330 277	93,2%
99	Renforcement du système d'AEP des villes de Boulognambé, Cové et Zangbassandé	MEEM	723 435 886		723 435 886	341 705 707		341 705 707	47,2%

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GÉNÉRALE DU BUDGET

N°	Projet	Ministère	Prévision 2024			Exécution			Taux d'ex
			Adaptation	Atténuation	Total	Adaptation	Atténuation	Total	
103	Renforcement du système d'alimentation en eau potable dans les départements du Couffo et du Plateau	MEEM	1 208 033 998		1 208 033 998	0		0	0,0%
104	Alimentation en eau potable des villes de Navelou, Bessala, Hanté, Ouhé et environs à partir des eaux de surface (PAEPVILLIS SHPO)	MEEM	4 500 000 000		4 500 000 000	4 500 000 000		4 500 000 000	100,0%
105	Renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable des villes de Bembekou, Bembekou, Nido et leurs environs (PRSSAEP VILLES BBN)	MEEM	4 035 316 762		4 035 316 762	2 017 658 381		2 017 658 381	50,0%
106	Projet d'alimentation en eau potable des infrastructures touristiques de la ville de Ouhé	MEEM	4 300 141 802		4 300 141 802	4 300 141 802		4 300 141 802	100,0%
107	Renforcement systèmes d'AEP des villes de Lokoum, Adzoué et environs (Villes Moussou-Couffo)	MEEM	3 000 000 000		3 000 000 000	3 000 000 000		3 000 000 000	100,0%
108	Mesures d'urgence pour le renforcement en eau potable de la zone de Akpalou (Cotonou) et Agbangbè (Seme-Kpodji) à partir des champs de captage de Pèrè-Noué	MEEM	798 000 000		798 000 000	798 000 000		798 000 000	100,0%
109	Programme AQHA-VII	MEEM	20 611 463 271		20 611 463 271	25 931 016 518		25 931 016 518	125,8%
110	Construction et réhabilitation de 44 AEP - Tranche 3 du programme d'urgence du Plan Directeur d'Approvisionnement en Eau Potable	MEEM	2 357 299 990		2 357 299 990	512 101 469		512 101 469	21,7%
111	Construction de 95 Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable multi-Village (PASAEP 95)	MEEM	14 611 233 064		14 611 233 064	7 305 616 512		7 305 616 512	50,0%
112	Réhabilitation des infrastructures d'eau villageoises existantes, renforcement et densification des réseaux de distribution	MEEM	5 000 000 000		5 000 000 000	2 500 000 000		2 500 000 000	50,0%
113	Projet "Équité" de renforcement des systèmes existants et de construction de 77 ouvrages synthétiques dans les zones critiques (PRSEUNSC 77)	MEEM	4 800 000 000		4 800 000 000	4 800 000 000		4 800 000 000	100,0%
114	Projet d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et assainissement des eaux usées urbaines (PEPRA11)	MEEM		1 000 000 000	1 000 000 000		1 733 656 322	1 733 656 322	173,4%
115	Projet d'Accès Durable et Sécurisé du Réseau à l'énergie électrique	MEEM		9 508 467 363	9 508 467 363		15 273 151 066	15 273 151 066	160,6%
116	Programme d'Action pour l'Électrification des Localités Rurales au Bénin (PAELRUB) (électrification de 200 localités par raccordement au réseau conventionnel de la SBE)	MEEM		5 154 659 500	5 154 659 500		1 080 688 356	1 080 688 356	21,0%
117	Projet d'Électrification Rurale (PERI)	MEEM		9 111 002 773	9 111 002 773		6 107 573 726	6 107 573 726	67,0%
118	Projet de Sécurité en Électricité des Minimaux Administratifs	MEEM		2 500 000 000	2 500 000 000		575 000 000	575 000 000	23,0%
119	Projet d'Augmentation de l'Accès à l'Électricité (P2AE)	MEEM	6 095 803 426		6 095 803 426	0		0	0,0%
120	Modernisation du Système d'Information de la SREE DEFISUN - Vol 10	MEEM	1 727 241 233		1 727 241 233	0		0	0,0%
121	Projet de mise aux normes et d'amélioration de qualité de service	MEEM		6 552 195 506	6 552 195 506		8 494 263 078	8 494 263 078	129,6%
122	Fourniture et installation de lampadaires solaires photovoltaïques pour l'éclairage public de villes	MEEM		419 784 425	419 784 425		0	0	0,0%
123	Projet de Modernisation et d'Entretien des Réseaux de la SBE dans les grands centres urbains (ProMUR)	MEEM		1 500 000 000	1 500 000 000		0	0	0,0%
124	Projet d'efficacité Énergétique et de Gestion Durable de la Production Énergie (P2E/GDHE)	MEEM	1 210 000 000		1 210 000 000		220 616 600	220 616 600	18,2%
125	Électrification par système solaire photovoltaïque de 750 infrastructures socio-communales	MEEM	2 293 945 117		2 293 945 117		0	0	0,0%
126	Extension de la Centrale Solaire DEFISUN (FORISUN Vol 10 Solaire)	MEEM	4 853 005 544		4 853 005 544		200 000 000	200 000 000	4,1%
127	Construction du barrage hydro multi-fonctions de DOKO-BIN	MEEM		700 000 000	700 000 000		350 000 000	350 000 000	50,0%
128	Prévention et gestion des catastrophes	MEF	5 000 000 000		5 000 000 000	144 000 000		144 000 000	2,9%
TOTAL BUDGET CLIMAT			411 148 570 463	139 776 026 030	550 924 597 301	394 740 690 705	112 553 487 491	507 314 186 197	92,4%

**ANNEXE N°7 : EXECUTION DES DEPENSES RELATIVES A L'ENTRETIEN ET A
LA MAINTENANCE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS AU 31 DECEMBRE 2024**

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DU BUDGET
****,***

Exécution des dépenses relatives à l'entretien et à la maintenance des investissements au 31 décembre 2024
(en FCFA)

N°	Projets	Ministère	Prévisions 2024 en FCFA	Exécution au 30 septembre	Taux d'exécution (en %)
1	Programme de Réhabilitation et d'Équipements des Infrastructures au niveau Central et des Préfectures	MDGL	800 000 000	912 078 215	114,0%
2	Projet de construction/réhabilitation de 5 CHU, de 4 CHD et de 14 HZ	MS	5 673 179 965	0	0,0%
3	Construction et réhabilitation de cités, de bâtiments administratifs et infrastructures sociocommunitaires (PCBAIS)	MCVT	30 110 623 243	52 683 991 559	175,0%
4	Réhabilitation et Renforcement de la RNIE 2 : Tronçon Bérubouay-Kandi-Malanville (177,20Km)	MCVT	3 863 696 797	7 071 562 583	183,0%
5	Réhabilitation des routes Ouidah Allada et Pahou Tori	MCVT	1 206 360 761	0	0,0%
6	Construction et entretien des routes en terre	MCVT	4 666 666 667	4 666 666 667	100,0%
7	Travaux d'aménagement et d'entretien des routes et pistes rurales dans le cadre de la campagne agricole 2024-2026	MCVT	2 693 265 330	3 461 749 842	128,5%
8	Construction et réhabilitation de 44 AEV - Tranche 3 du programme d'urgence du Plan Directeur d'Approvisionnement en l'eau Potable	MEEM	2 357 299 990	512 101 469	21,7%
9	Réhabilitation des adductions d'eau villageoises existantes, renforcement et densification des réseaux de distribution	MEEM	5 000 000 000	2 500 000 000	50,0%
Total			56 371 092 753	71 808 150 335	127,4%



ARRETE 2024 N°-981^c/MEF/DC/SGM/DGI/DPSE/DI/SP

portant mise en place des procédures électroniques de déclaration et de paiement des impôts dans les Centres des Impôts des Petites Entreprises (CIPE) de Cotonou

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Vu la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi Organique n°2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances ;
- vu la loi n°2021-15 du 23 décembre 2021, portant code général des impôts de la République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n°2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n°2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères tel que modifié par le décret n°2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n°2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu l'arrêté n°2061-c/MEF/DC/SGM/DGI/SP/192SGG21 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction Générale des Impôts ;

vu l'arrêté n°3033-c/MEF/DC/SGM/DCSRF/SP/167SGG23 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Inspection générale des Régies Financières ;

vu les dispositions de l'article 600 du Code Général des Impôts (CGI) ;

Considérant les nécessités de service,

ARRETE :

Article 1^{er} : Dans le cadre du renforcement de la mobilisation des recettes intérieures de l'Etat, l'utilisation des télé-procédures est étendue aux Centres des Impôts des Petites Entreprises (CIPE) de Cotonou pour compter du 30 avril 2024.

Article 2 : A l'instar des informations produites en ligne par les grandes et moyennes entreprises, celles des petites entreprises sont conservées par l'administration fiscale dans les mêmes délais que ceux prévus à l'article 480 du CGI pour les documents comptables. Les entreprises peuvent, à tout moment, télécharger les copies des documents dans leur espace.

Article 3 : Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 22 AVR 2024



Ampliatiions : JORB 1 ; MEF 2 ; DNCF 1 ; DGB 1 ; DGTCP 1 ; CSPEF 1 ; DGI 1 ; DCSRF 1.



CABINET

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU MINISTÈRE
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Cotonou, le 15 MARS 2024

CIRCULAIRE

N° 0473 /MEF/DC/SGM/DGI/DLC/SLCI

Relative aux modalités de paiement de la Taxe sur les Véhicules à Moteur des véhicules immatriculés au nom de l'État ou de ses démembrements

A compter du 1^{er} janvier 2024, les véhicules immatriculés au nom de l'État ou de ses démembrements sont désormais assujettis à la Taxe sur les Véhicules à Moteur (TVM).

A cet effet, les gestionnaires de crédits devront donc payer la TVM conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 168 du Code Général des Impôts (CGI), à savoir cent cinquante mille (150 000) francs CFA pour les véhicules dont la puissance fiscale n'excède pas 7 CV et deux cent mille (200 000) francs CFA pour les autres véhicules.

La taxe est due pour l'année entière à raison des véhicules possédés ou utilisés au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Elle est acquittée au plus tard le 30 avril de chaque année sur la base de la carte grise du véhicule. Toutefois, pour les véhicules de l'État mis en circulation dans le courant de l'année, la taxe est calculée au prorata temporis et exigible dans les dix (10) premiers jours du mois suivant celui de l'immatriculation. Lorsque le véhicule est mis en circulation au mois de décembre, la taxe est exigible au plus tard le 31 décembre de la même année. Tout trimestre entamé est dû. Le paiement de la taxe obéit à la procédure ci-après :

1/ Pour les véhicules des ministères et institutions de l'Etat

La liste des véhicules établie suivant le canevas annexé à la présente et validée préalablement par la Direction Générale du Matériel et de la Logistique (DGML) est signée par le comptable matière et le Directeur de la



Planification de l'Administration et des Finances (DPAF) ou le Directeur de l'Administration et des Finances (DAF) de la structure concernée.

Cette liste est ensuite saisie par l'ordonnateur délégué en annexe de la déclaration de TVM sur la plateforme e-services.impots.bj de la Direction Générale des Impôts (DGI).

Sur la base de cette déclaration éditée sur la plateforme, une décision de mandatement est prise par l'ordonnateur principal avec pour bénéficiaire la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) pour le compte de la DGI. La DGTCP émet une déclaration de recettes qui permet à la DGI de générer les différentes quittances de paiement.

2/ Pour les véhicules des collectivités territoriales

La procédure décrite ci-dessus s'applique également aux véhicules des collectivités territoriales mais implique les secrétaires exécutifs des mairies et les trésoriers communaux.

3/ Pour les véhicules des entreprises publiques

Les formalités de déclaration et de paiement, sur fonds propres, de la TVM devront s'opérer directement sur la plateforme e-services.impots.bj.

Toutefois, il importe de préciser que l'Assemblée Nationale, les collectivités territoriales, les agences et les entreprises de l'Etat ne sont pas astreintes à la validation préalable de la liste des véhicules par la DGML.

Tous les acteurs concernés sont priés de tenir compte des mesures contenues dans la présente circulaire.

La présente circulaire prend effet à compter de sa date de signature.

Le Directeur Général des Impôts,



Nicolas YENOUSSI



CABINET

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU
MINISTÈRE

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

DIRECTION DU CONTRÔLE FISCAL ET
DU RENSEIGNEMENT

Cotonou, le **14 MARS 2024**

CIRCULAIRE

N° **0457** /MEF/DC/SGM/DGI/DCFR

**relative aux conditions de conformité et de recevabilité
des états financiers**

Les états financiers qui accompagnent les déclarations de résultats annuels, souscrites par les entités, en vertu des dispositions des articles 50, 66 et 184 du Code Général des Impôts (CGI), sont acceptés sous les conditions de conformité et de recevabilité ci-dessous.

I- Les conditions de conformité des états financiers

Les états financiers annuels des entités doivent provenir d'une comptabilité régulière, tenue conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA, relatif au droit comptable et à l'information financière (AUDCIF) et présentés selon le format défini par le référentiel comptable applicable au secteur d'activité de l'entité.

A- Cas des entreprises dont la comptabilité est tenue selon le référentiel SYSCOHADA

Il existe deux modèles de présentation des états financiers : le système normal et le système minimal de trésorerie.

Le système normal est le système par défaut. Il comprend le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et les notes annexes. Il peut être adopté par toutes les entreprises quels que soient le niveau du chiffre d'affaires et le secteur d'activité. Il est obligatoire lorsque le chiffre d'affaires (exprimé en francs CFA) est supérieur ou égal à 60 millions pour le secteur du négoce, 40 millions pour le secteur de l'artisanat et 30 millions pour les services.

Le système minimal de trésorerie est une dérogation au système normal. Il peut être adopté par les entreprises dont les recettes annuelles sont inférieures aux seuils indiqués ci-dessus au regard des secteurs d'activité.

En dehors de la page de garde, la liasse des états financiers comprend obligatoirement les fiches de renseignements R1, R2, R3 et R4.



Les notes annexes permettent de compléter et de commenter l'information contenue dans le bilan, le compte de résultat et le Tableau de Flux de Trésorerie (TFT).

Pour le système normal (SN), il y a trente-neuf (39) notes annexes décomposées en quarante-cinq (45) tableaux et pour le système minimal de trésorerie (SMT), six (6) notes annexes.

B- Cas des entreprises dont la comptabilité est tenue selon des référentiels comptables spécifiques

Ces cas regroupent les banques, les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), les compagnies d'assurance, les entités à but non lucratif et les acteurs agréés du marché financier régional de l'UEMOA.

1- Le Référentiel Comptable Spécifique des Systèmes Financiers Décentralisés

Les SFD doivent présenter leurs états financiers, composés du Bilan et du Hors bilan (DIMF 2000) et de dix-sept (17) états annexes (DIMF 2005 à 2980), suivant les modèles définis conformément aux instructions de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Il existe deux versions de présentation :

- la version développée qui est la règle et qui peut être adoptée par toutes les entités relevant des SFD ;
- la version allégée ou simplifiée qui peut être adoptée par les seules entités des SFD dont les encours de dépôts ou de crédits sont inférieurs à cinquante (50) millions de francs CFA au cours de deux (2) exercices consécutifs.

Le choix de la version développée, par une entité éligible à la version allégée, est irrévocable sauf en cas de changement majeur dans la structure ou dans l'activité et sur autorisation formelle des autorités de contrôles.

2- Le Plan Comptable Bancaire (PCB)

Les banques présentent leurs états financiers suivant le PCB. Ces états financiers se composent du Bilan (déclaration des établissements de crédit-DEC-2 800), du Hors bilan (DEC-2 800), du compte de résultat (DEC-2 880) et des états annexés.



3- Le code CIMA (Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance)

Les sociétés d'assurance et de réassurance doivent présenter leurs états financiers suivant les dispositions du code CIMA. Ces états financiers sont composés du bilan, du compte d'exploitation général, du compte général des pertes et de profits, du compte de résultat en instance d'affectation et des états annexés.

4- Le référentiel spécifique des acteurs agréés du marché financier régional

Les états financiers de ces entreprises, conformément à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA ex CREPMF), sont composés du bilan, du résultat, de la fiche de renseignements annuels, de l'engagement hors bilan et du tableau financier des ressources et emplois (TAFIRE).

C- Cas des entités et entités à but non lucratif

Le système comptable des entités à but non lucratif, adopté le 22 décembre 2022 est mis en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Les états financiers des structures relevant de cette catégorie sont présentés soit suivant le système normal ou le système minimal de trésorerie. Les éléments constitutifs dépendent du statut de l'entité, projet de développement ou association.

		STATUT DE L'ENTITE	
		PROJET DE DEVELOPPEMENT	ASSOCIATIONS
SYSTEME DE PRESENTATION	SYSTEME NORMAL	tableau des ressources, tableau d'exécution budgétaire, tableau de réconciliation de trésorerie, bilan, compte d'exploitation et notes annexes	bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie et notes annexes
	SMT	bilan, compte de résultat et notes annexes	bilan, compte de résultat et notes annexes



- En attendant les premiers états financiers au titre de l'exercice 2024, les associations et entités à but non lucratif doivent présenter et transmettre aux services fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 4 du CGI, leurs rapports moral et financier accompagnés des annexes, produits suivant le modèle fourni par l'administration. Ces annexes comprennent :
- l'état du personnel et des versements effectués au titre de l'impôt sur les traitements et salaires ;
- la déclaration des honoraires, commissions et de toutes rémunérations autres que les traitements et salaires, versés aux tiers.

II- Les conditions de recevabilité des états financiers

Pour être recevables, les états financiers, doivent comporter des documents et renseignements essentiels dont notamment :

1. le visa de présentation

- le visa peut être délivré par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés du Bénin (OECCA-BENIN) ou un Centre de Gestion Agréé (CGA), dans le cas où les états financiers sont visés par ces personnes ;
- le rapport de présentation d'un expert-comptable ou d'un CGA et le rapport d'opinion émis par un Commissaire aux Comptes peuvent faire office du visa des états financiers ;
- le visa peut être donné par un comptable salarié de l'entité, agissant pour le compte de son employeur unique, dans le cas où c'est lui qui présente les états financiers. Il doit alors produire son attestation d'immatriculation et de paiement des cotisations sociales à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

2. Autres informations et documents à fournir

Outre les éléments sus énumérés, les états financiers doivent comporter tous les champs et documents, notamment :

- l'attestation d'immatriculation à l'IFU ;



- la page de garde bien renseignée sur les champs : centre des impôts gestionnaire, la période d'imposition, la dénomination ou la raison sociale de l'entreprise ;
- les fiches 1 à 4, qui doivent être remplis également sur l'identité des actionnaires, l'activité de l'entreprise, le tableau de ventilation du chiffre d'affaires selon les branches de l'activité, les relevés d'identité bancaires (RIB), l'adresse du dirigeant, le nom du salarié comptable ou de l'expert-comptable membre de l'ordre ou encore du responsable du CGA.

Tous les acteurs impliqués dans la présentation et la transmission des états financiers sont tenus de se conformer aux prescriptions de la présente circulaire qui prend effet à compter de sa date de signature et abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Le Directeur Général des Impôts,



Nicolas YENOUSSI





CABINET

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU
MINISTÈRE

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Cotonou, le 13 MAI 2024

Le Directeur Général des Impôts
A

Mesdames et Messieurs

- les Directeurs
- les Chefs de centres
- les Chefs de Services

N° 0776
...../MEF/DC/SGM/DGI/DLC-DCFR

NOTE DE SERVICE

Objet : Modalités d'immatriculation à l'Identifiant Fiscal Unique (IFU) et de sa mise à jour

Les articles 460 et 461 du Code général des Impôts (CGI) définissent les personnes assujetties à l'obligation de se faire immatriculer à l'Identifiant Fiscal Unique et les opérations spécifiques à l'occasion desquelles certaines structures doivent veiller à ce que les bénéficiaires en soient titulaires.

La présente note définit les modalités d'attribution de l'Identifiant Fiscal Unique et de sa mise à jour.

I- La procédure d'immatriculation, les personnes concernées, les pièces à fournir

L'IFU est généré dans une application informatique et transmis aux requérants par voie électronique à une adresse e-mail fournie par ces derniers. Il ne doit pas être attribué à un bien ou à une activité.

De même, il est personnel et n'est utilisé que par la personne physique ou morale qui en est titulaire.

Les informations requises dépendent du statut de la personne à immatriculer.

gen



A. Cas des personnes physiques

1. Personnes physiques de nationalité béninoise

Elles doivent disposer au préalable de leur Certificat d'Identification Personnelle (CIP) délivré par l'Agence Nationale d'Identification des Personnes (ANIP). Pour ces personnes, l'immatriculation à l'IFU se fait en ligne sur la plateforme « ***e-services.impots.bj*** » qui requiert le Numéro Personnel d'Identification (NPI), la date de naissance, la profession et une adresse e-mail fonctionnelle.

En ce qui concerne les personnes physiques qui ont une activité professionnelle exercée sous la forme d'une entreprise individuelle inscrite au registre du commerce dans la catégorie « A », ou déclarée sous le statut de l'entrepreneur ou qui exercent à travers un cabinet agréé ou non par un ordre professionnel, c'est le seul numéro IFU personnel du promoteur qui vaut pour l'entreprise. En effet, l'entreprise individuelle n'a pas de personnalité juridique distincte de celle de la personne physique qui en est le promoteur ou l'exploitant. Les IFU anciennement délivrés à ces formes d'entreprises individuelles sont annulés ou rendus non valides. L'utilisation de ces IFU est considérée comme une fraude fiscale.

2. Personnes physiques étrangères

Les personnes physiques étrangères qui disposent d'un Certificat d'Identification Personnelle de Résident (CIP-R) délivré par l'ANIP, peuvent obtenir l'IFU comme indiqué ci-dessus avec leur numéro NPI de résident.

Dans le cadre d'une création d'entreprise, les personnes physiques de nationalité étrangère qui ne disposent pas d'un NPI de résident, peuvent se faire immatriculer à l'IFU sur la base de leur passeport au niveau de l'Agence pour la Promotion des Investissements et des Exportations (APIEx).



3. Cas spécifiques de certains propriétaires d'immeubles

Dans certains cas spécifiques, l'administration peut attribuer, sur demande, un IFU à une personne ou à un groupe de personnes dans le but d'asseoir l'impôt foncier :

a) pour les collectivités familiales dans les agglomérations urbaines :

sur la base d'une demande du chef de la collectivité dûment mandaté, un IFU est attribué à la collectivité et rattaché à celui du chef de la collectivité ;

b) pour les héritiers : la succession est immatriculée sur demande des héritiers sous la dénomination « Héritiers » suivie des nom et prénoms du défunt. L'IFU est attribué sur la base du certificat de décès du contribuable et de l'IFU du représentant des héritiers. Mais lorsque, sur demande de ces héritiers, l'imposition de l'immeuble doit être séparée, il est attribué un IFU à chaque groupe d'héritiers sur la base des logements ou unités de logement comme ci-après :

✓ **imposition unique de l'immeuble :** immatriculation de la succession « Héritier x » à l'IFU avec le rattachement de l'IFU personnel du représentant des héritiers ;

✓ **imposition séparée de l'immeuble au nom de chaque héritier ou d'un groupe d'héritiers :**

➤ *pour l'héritier agissant individuellement en son nom personnel :* immatriculation à l'IFU de l'héritier concerné comme pour les personnes physiques en vue d'y rattacher la portion de la taxe foncière;

➤ *pour le groupe d'héritiers agissant ensemble :* attribution d'un numéro IFU et son rattachement à celui du représentant en vue d'établir la portion de la taxe foncière imputable au groupe d'héritiers.

c) pour les cas de la copropriété et de l'indivision :

➤ *Indivision :* attribution d'un IFU au nom de l'indivision (couple et autres) sur la base des données figurant sur le titre de propriété de l'immeuble et son rattachement aux IFU des indivisaires ou à celui du représentant de l'indivision.

yes



- **Copropriété** : un IFU est attribué à chaque personne titulaire d'un titre de propriété.

B. Cas des personnes morales

1. Sociétés commerciales et Groupement d'Intérêt Économique(GIE)

L'immatriculation à l'IFU des sociétés commerciales se fait concomitamment avec les formalités de création sur la plateforme « *monentreprise.bj* » de l'APIEx.

Parmi les documents à fournir, figurent les IFU :

- de tous les associés et gérants des sociétés à responsabilité limitée, sociétés en commandite simple, sociétés en nom collectif, sociétés par actions simplifiées et de tous les membres des GIE ;
- des cinq (05) principaux actionnaires ;
- de l'actionnaire ou de l'associé unique des sociétés unipersonnelles.

Pour l'immatriculation des sociétés, les IFU des personnes physiques étrangères, associées dans les sociétés de droit béninois, ne sont pas requis.

2. Groupement momentané d'entreprises (GME)

Les groupements momentanés d'entreprises (GME) formés dans le cadre de l'exécution de contrats de marchés spécifiques ne sont pas immatriculés à l'IFU du fait qu'ils ne disposent pas de personnalité juridique. Par contre, un IFU est attribué à chaque entité composant le GME.

3. Succursales, Filiales, Bureaux de liaisons et Etablissements stables d'entités étrangères

Les succursales, filiales, bureaux de liaisons et établissements stables d'entités étrangères sont identifiés par un IFU. Les formalités sont concomitantes à celles de leur création sur la plateforme « *monentreprise.bj* ».

Pour les bureaux de liaisons, l'IFU est attribué sur la base des documents attestant leur existence dans l'un des Etats membres de l'UEMOA.

4. Sociétés civiles

Les sociétés civiles sont inscrites au RCCM dans la catégorie « D ». L'immatriculation à l'IFU de ces entités se fait concomitamment avec les



you

formalités de création sur la plateforme « monentreprise.bj », selon les mêmes modalités que les sociétés commerciales.

5. Administrations publiques, collectivités territoriales, établissements publics à caractère administratif et scientifique, agences et offices de l'Etat

L'IFU est attribué en ligne via le portail « e-services.impots.bj ». La structure requérante doit fournir le NPI du responsable de l'entité, préciser le domaine d'activité, l'adresse électronique et le texte réglementaire de création (décret, arrêté, etc.) de l'entité.

6. Associations, fondations, projets de développement, organisations non gouvernementales nationales ou étrangères, syndicats professionnels, partis politiques, établissements d'enseignement privés, et autres entités

Pour l'immatriculation des personnes de cette catégorie, l'IFU est attribué en ligne via le portail « e-services.impots.bj ». Sont requis, le NPI du responsable de l'entité, la précision sur l'activité exercée, l'adresse électronique et les actes constitutifs (statuts, attestation d'enregistrement, texte réglementaire de création ou d'autorisation, ou récépissé des autorités compétentes).

7. Cas particulier des sociétés étrangères opérant dans le secteur du e-commerce

Les entités étrangères exerçant dans le secteur du e-commerce sont immatriculées suivant une procédure spéciale mise en place à ce sujet. Elles doivent communiquer une adresse électronique et formuler une demande d'immatriculation envoyée à l'adresse e-mail « tvaeece.dgi@finances.bj ». Elles doivent ensuite remplir un formulaire simplifié de collecte d'informations qui leur est transmis via l'adresse e-mail fournie.

II- Immatriculation d'entités dans le cadre des transformations ou des restructurations

Dans les situations de continuation d'activités telles qu'énumérées ci-après, les entités doivent demander et obtenir l'IFU suivant les modalités définies ci-dessous. Il s'agit de :

- 1- la transformation de succursale en filiale :** l'IFU de la succursale ne doit pas être utilisé par la filiale. Cependant, l'IFU de la filiale devra



comporter les informations sommaires sur l'historique du dossier, notamment celles relatives à la succursale ;

2- la désignation d'un représentant par une succursale à l'expiration de sa durée de vie : dans ce cas, il est attribué au représentant désigné, uniquement dans le cadre de cette continuation d'activité, un IFU sous la dénomination : « RAISON SOCIALE du représentant suivie de "pour compte de RAISON SOCIALE de la succursale ou de la personne représentée" » ;

3- la désignation d'un représentant par une entité étrangère : l'IFU est attribué selon les mêmes modalités qu'au point 2 qui précède ;

4- la poursuite des activités d'une entreprise individuelle enregistrée au RCCM dans la catégorie « A » par une société : l'IFU de l'entreprise individuelle étant celui de son exploitant ou de son promoteur, la nouvelle société ne peut l'utiliser.

Ne sont pas concernées par l'obligation d'immatriculation dans le cadre de la continuation d'activités, les situations de simple changement de dénomination ou de toute autre modification n'entraînant pas la création d'une personne morale nouvelle.

5- Immatriculation d'office de certains contribuables

En dehors des cas énumérés ci-dessus, sur autorisation du Directeur général des Impôts et au regard des nécessités d'assiette de l'impôt, l'IFU peut être attribué d'office à une personne physique ou morale.

L'attribution d'office d'IFU ne peut être assimilée à un IFU occasionnel dont l'attribution et l'usage sont proscrits.

6- La procédure de mise à jour de l'IFU

Après la création de l'IFU, des modifications ultérieures peuvent concerner les informations qui lui sont attachées ou rattachées. Les demandes de mise à jour, de rattachement ou de détachement d'IFU d'une entreprise individuelle sont reçues et traitées en ligne.



A- Mise à jour des informations de l'IFU

1. Pour les personnes physiques, les informations à modifier ne peuvent porter que sur l'adresse e-mail, la profession et la localisation. Les autres modifications sont faites directement au niveau de l'ANIP. Les mises à jour sont faites directement par les contribuables sur la plateforme « e-services.impots.bj ».
2. Pour les sociétés commerciales, les GIE et les sociétés civiles, la mise à jour des informations de l'IFU par le contribuable lui-même sur « e-services.impots.bj » porte sur l'adresse e-mail, le bénéficiaire effectif et la localisation. Les autres informations sont modifiées à travers les statuts et le RCCM au niveau de l'APIEx, via la plateforme « monentreprise.bj ».
3. Pour les autres personnes (associations, ONG, organismes étatiques, sociétés étrangères, etc.), la mise à jour des informations de l'IFU ne peut se faire qu'après modification préalable des documents de création (statuts, récépissé, textes réglementaires, etc.). Toutefois, les informations relatives à l'adresse e-mail et la localisation sont modifiées sans aucune formalité préalable sur la plateforme « e-services.impots.bj ».

B- Le rattachement ou le détachement de l'IFU

Les demandes de rattachement et de détachement de l'IFU sont faites en ligne sur la plateforme « e-services.impots.bj ».

1. Le rattachement de l'IFU

Le rattachement consiste à associer l'IFU d'une personne physique exerçant une activité à son entreprise individuelle ou à son cabinet d'exercice d'une profession réglementée. La principale pièce requise est le RCCM ou le document d'autorisation d'ouverture pour les professions réglementées.

Toutefois, le rattachement est concomitant à la formalité de création de l'entreprise individuelle au niveau de l'APIEx.

2. Le détachement de l'IFU

Le détachement est l'opération inverse du rattachement. Elle consiste à dissocier l'IFU d'une personne physique de son entreprise individuelle ou de

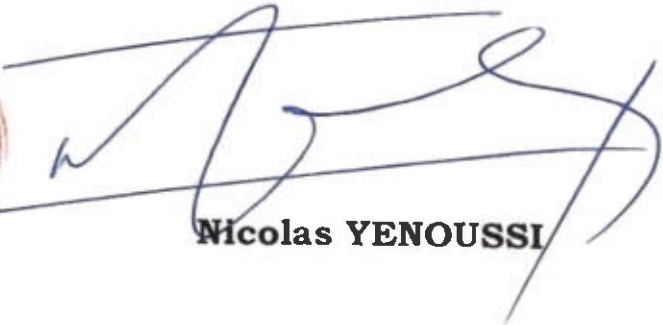


son cabinet. Les conditions requises sont la cessation d'activité, la radiation du RCCM ou du tableau de l'ordre professionnel et une situation fiscale à solde nul délivré par le centre des impôts compétent.

Le détachement de l'IFU d'une personne physique est également possible en cas de changement du responsable nommé ou élu d'une entité publique ou privée. Dans ce cas et sur demande, l'IFU du nouveau responsable est rattaché à celui de l'entité.

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des dispositions de la présente note doivent être immédiatement portées à ma connaissance.




Nicolas YENOUSSI

